BERNARD SAINT-AUBIN

LOUIS

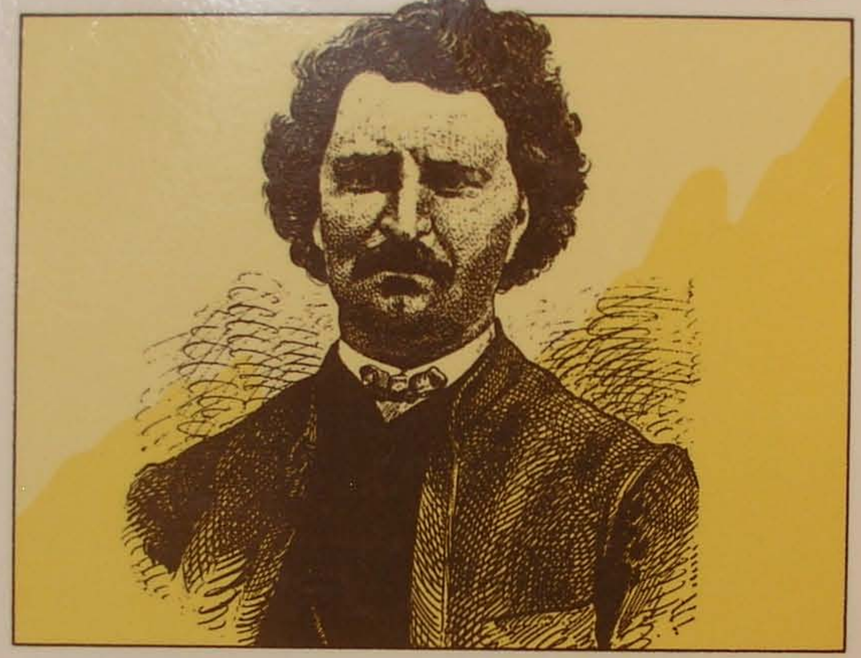

RIEL

Un destin tragique

la presse

LOUIS RIEL

Éditeurs:
LES ÉDITIONS LA PRESSE, LTÉE
44, rue Saint-Antoine ouest
Montréal H2Y 1J5

Conception graphique:
JEAN PROVENCHER

Photographies:
ARCHIVES NATIONALES DU CANADA

Tous droits réservés:
LES ÉDITIONS LA PRESSE, LTÉE
©Copyright, Ottawa, 1985

Dépôt légal:
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
2e trimestre 1985

ISBN 2-89043-153-3

1 2 3 4 5 6 90 89 88 87 86 85

BERNARD SAINT-AUBIN

LOUIS RIEL

Un destin tragique

la presse

AVANT-PROPOS

Peu d'hommes politiques au Canada ont été jugés aussi diversement que Louis Riel. Pour les uns, ce n'était qu'un rebelle; pour les autres, c'était un patriote, un héros. Sans prendre ces qualificatifs à notre compte, nous estimons néanmoins qu'ils contiennent une part de vérité.

À l'occasion du centenaire de son exécution, nous croyons le moment opportun de faire le point sur ce personnage controversé, car vraisemblablement aucune autre époque de notre histoire depuis la Confédération n'a suscité tant de discussions passionnées. Cette biographie ne renouvelle pas la vie du chef métis, faute de documents nouveaux, mais elle apporte des éclaircissements sur bien des points avec lesquels le public francophone n'est pas familier. C'est ce qui fait, à notre avis, l'originalité de ce travail.

Il n'est pas facile d'écrire sur Louis Riel, même si la documentation est abondante. Malgré la richesse des informations, la tâche de l'historien se complique quand la passion s'en mêle. Nous avons donc confronté les documents et les témoignages, en les soumettant à une critique rigoureuse, afin de peindre le plus exactement possible la réalité. Notre seule ambition, en écrivant ce livre, c'est que le lecteur voit clairement ce qui s'est passé et qu'il se fasse lui-même une opinion sur Louis Riel.

Nous désirons, avant de remettre cet ouvrage au lecteur, souligner que les travaux de George Stanley, Marcel Giraud et

William L. Morton nous ont été d'un grand profit. Nous nous sommes grandement inspiré des études de ces historiens qui nous ont permis de mieux comprendre le personnage et le milieu dans lequel il a vécu.

Nous remercions également avec gratitude M^me^ Juliette Rémillard, responsable de la documentation au Centre de recherche Lionel-Groulx, qui a mis à notre disposition tous les livres, revues et documents utiles à nos recherches.

CHAPITRE PREMIER

LES AMÉRINDIENS

Avant même que les habitants de la caverne de Cro-Magnon commencent à en peindre les parois, le peuplement de l'Amérique avait débuté. Certains archéologues ou historiens datent en effet la présence de l'homme en Amérique à près de 48 000 années avant notre ère: « Les plus anciennes traces humaines retrouvées jusqu'ici remontent à 48 000 ou 46 000 av. J.-C.... Mais les fouilles archéologiques se poursuivent et ce repère risque d'être, un jour ou l'autre, remis en question[1]. »

Plusieurs hypothèses ont été émises pour expliquer l'origine de l'homme en Amérique et si la plupart des anthropologues rejettent l'idée d'une population autochtone il n'en reste pas moins que « l'existence de peuples avant les Indiens a toujours été soupçonnée, souvent affirmée, mais jamais prouvée[2]. » En revanche, la majorité des spécialistes s'accorde pour reconnaître que l'homme serait apparu sur le continent américain au moins 30 000 années avant notre ère et qu'il venait de l'Asie. Là aussi, cependant, on entend encore quelques voix discordantes: « Existe-t-il, sur la terre, un groupe humain dont les origines ethniques aient été plus controversées, même dans les temps actuels, que celui des Indiens[3]? »

Quand on regarde une carte de la Terre, on remarque toujours, non sans une certaine surprise, que la Sibérie et

l'Alaska se touchent presque. En fait, elles ne sont distantes que de quatre-vingts kilomètres et la grande Diomède (qui fait partie de l'URSS) n'est séparée de la petite Diomède (qui fait corps avec l'Alaska), que de cinq kilomètres.

À l'époque glaciaire, qu'on situe entre 70 000 et 35 000 années avant notre ère, un large pont de terre qui reliait l'Asie et l'Amérique avait émergé entre la Sibérie et l'Alaska. Ce pont, connu sous le nom de détroit de Béring, aurait, selon une théorie, permis à l'homme d'atteindre l'Alaska vers 35 000 avant notre ère et les premiers Amérindiens, accompagnés de leurs chiens, seraient descendus vers le sud, aux environs de 30 000 avant notre ère. Une autre théorie, plus conservatrice, voudrait que l'homme soit arrivé en Alaska aux environs de 25 000 avant notre ère et qu'il soit descendu plus au sud entre 15 000 et 12 000 avant notre ère.

Quoi qu'il en soit, soulignons qu'on peut en tout cas affirmer avec certitude que le peuplement de l'Amérique s'est fait par vagues successives s'échelonnant sur plusieurs millénaires et que « l'Algonkin serait l'un des premiers venus, l'Athapascan et l'Esquimau, les derniers. Lequel mit fin à cette migration reste encore à déterminer[4]. »

Le chiffre de la population des Amériques vers 1500, c'est-à-dire peu après la découverte de Colomb, est presque impossible à déterminer. Des historiens de l'université de Berkeley, en Californie, procédant à une série de calculs et d'interpolations, ont abouti à des estimations fabuleuses de 80 à 100 millions d'habitants. La plupart des savants n'ont cependant pas retenu leur évaluation et il semble que le chiffre de 10 à 15 millions d'habitants soit plus près de la réalité.

La plupart des Amérindiens vivaient au sud du Rio Grande tandis qu'au nord de ce fleuve qui sert de frontière naturelle entre le Mexique et les États-Unis, la population comptait environ 1 150 000 personnes, dont approximativement 220 000 habitaient le Canada. L'Est du Canada (Ontario, Québec et Maritimes) en comptait 60 000. Le reste du territoire, incluant le Nord-Ouest, le Pacifique ainsi que l'extrême Nord, comptait donc environ 160 000 Amérindiens.

Si au sud du Rio Grande les civilisations avaient atteint un degré de perfectionnement aussi grand que celui des peuples

d'Europe et dans certains domaines, supérieur, par contre les Amérindiens de l'Amérique du Nord avaient une civilisation assez rudimentaire. « Pourquoi n'ont-ils pas développé en Amérique du Nord des civilisations aussi avancées que celles des Mayas, des Aztèques et des Incas en Amérique du Centre et du Sud restera probablement à jamais une énigme[5]. »

Les historiens ont traditionnellement considéré les Indiens du Nord de l'Amérique comme appartenant à une civilisation assez primitive. « À l'arrivée des Européens, les Indiens n'avaient pas encore dépassé l'âge de la pierre polie. Pour accéder à un palier supérieur, il leur avait manqué la roue, le tour du potier, l'usage du fer, les animaux domestiques et une véritable agriculture. Des céréales, ils ne récoltaient, chez de rares peuplades, que le maïs et la folle avoine. Leurs seuls animaux domestiques étaient le dindon et le chien, insuffisante bête de trait, servant à l'occasion de mets de choix dans leurs festins[6]. » Cependant, au fur et à mesure qu'anthropologues et ethnologues se penchent sur les diverses cultures qui avaient cours chez les Amérindiens de l'Amérique du Nord, commence à se dessiner une hypothèse voulant que les Européens aient débarqué au moment où certains de ces groupes allaient connaître un développement culturel comparable à celui des populations du Centre et du Sud des Amériques.

Dès que les Européens prirent contact avec les Amérindiens, ils leur accolèrent l'épithète de Peaux-Rouges parce qu'ils s'enduisaient le corps d'ocre rouge. « En fait, les Amérindiens ont la peau blanc jaunâtre ou brune, jamais rouge. Bien que la vérité sur ce point soit établie depuis longtemps, certains manuels continuent, même de nos jours, à parler d'une race rouge. Il est des erreurs qui ont la vie dure[7]. »

Par la suite, les Européens qualifièrent les Amérindiens de « Sauvages ». D'ailleurs, dans les récits des premiers chroniqueurs français, Jacques Cartier, Champlain, les jésuites et autres, c'est ce vocable qui revient le plus fréquemment sous leurs plumes. Comme nous le verrons au cours de ce récit, les missionnaires de l'Ouest canadien, aussi bien au XIX^e siècle qu'au XX^e siècle, continueront d'employer couramment le terme « sauvage » dans leurs écrits. « Il faut voir dans le choix de ce mot la marque de la différence de civilisation entre les autochtones et

les Français. Ces derniers, comme les Grecs et les Romains de l'Antiquité à l'égard des Barbares, revendiquent le bénéfice de la supériorité, dans tous les domaines[8]. »

Les Amérindiens du Canada étaient nomades ou sédentaires et, au XVI[e] siècle, on retrouvait sept importants groupes qui occupaient le territoire, de Terre-Neuve à la côte Ouest.

Chez les nomades, la famille constitue l'assise de l'organisation sociale: plusieurs familles, généralement parentes, forment un clan, et des clans qui possèdent leurs propres territoires de chasse forment une tribu. Une nation rassemble des tribus qui parlent la même langue et qui partagent souvent les mêmes coutumes mais ce n'est cependant qu'en périodes de crise que les tribus se rassemblent en nations, et si l'ampleur du problème l'exige, en « confédération », c'est-à-dire, rassemblement de nations. Chez les nomades, cette forme de gouvernement est toutefois tributaire de l'individualisme puisque le chef de clan ne dispose d'aucune autorité sinon celle que lui procurent son éloquence, son courage et ses talents de chasseur. Chez les sédentaires, comme les Hurons et les Iroquois, la structure sociale est cependant plus développée et par conséquent plus directive.

Les Indiens de l'Ouest du Canada étaient nomades et vivaient avant tout de la chasse. Ils suivaient donc les mouvements migratoires des troupeaux de bisons qui parcouraient depuis des millénaires les immenses étendues des plaines de l'Amérique du Nord et cet animal sauvage comblait la plupart de leurs besoins. Les Indiens de l'Ouest en consommaient la chair et ils avaient même inventé une technique de conservation dont l'origine se perd dans la nuit des temps, le pemmican. Il se « composait de viande séchée, mêlée de graisse et de baies sauvages écrasées, qu'il laissait s'amalgamer en des sacs de peau. Ce mélange, qui pouvait se conserver des années, constituait, sous de petites quantités, un aliment extrêmement nutritif[9]. » Certains historiens ont affirmé que cet aliment pouvait se conserver quatre ou cinq ans et que si son goût était assez désagréable, il possédait néanmoins l'avantage de constituer un approvisionnement commode pour les longs voyages, notamment l'hiver, quand le gibier était plus rare et difficile à chasser.

La peau du bison servait à la confection des vêtements ainsi qu'à celle des habitations, des tentes plus ou moins coniques, les « tipis », dans lesquels, surtout l'hiver, les Indiens s'abritaient. « Les occupants dorment sur des robes de bison autour du feu[10]. » La fourrure du bison était utilisée comme couverture tandis que les nerfs et les tendons devenaient du fil à coudre et que l'Indienne transformait l'estomac et les intestins en contenants. Quant aux os, l'Indienne les utilisait comme outils, aiguilles à coudre, râpes, pilons, etc.

Le mode de vie nomade des Indiens de l'Ouest les obligeait cependant à s'accommoder tant bien que mal aux variations cycliques naturelles du gibier. Si pendant quelques années la chasse était abondante, il arrivait fréquemment que succèdent aux années d'abondance des années de rareté, de disette et même de famine. Les Indiens avaient toutefois développé des possibilités de résistance qui apparaissaient presque invraisemblables aux Blancs. Ils étaient indifférents aux températures les plus froides comme à la chaleur torride. En hiver, chaussés de leurs raquettes, ils parcouraient des distances de 300 à 400 kilomètres, à raison de 30 kilomètres par jour et quand ils n'avaient pas de chiens, ils tiraient eux-mêmes leurs traîneaux, chargés de lourds bagages. Ils couchaient souvent à la belle étoile dans des fosses creusées dans la neige, qu'ils tapissaient de branches de sapin sur lesquelles ils dormaient pressés les uns contre les autres, enveloppés de fourrure. Lorsque la température baissait à moins 40 degrés, il leur fallait, au lever, consacrer une bonne heure pour rendre leur souplesse aux couvertures.

L'indigène pouvait résister aux affres de la faim plus longtemps que le Blanc et M[gr] Taché relate que « ... des tribus entières sont habituellement dans un état de demi-jeûne et de souffrances journalières et toutes les tribus manquent dans un temps ou un autre des choses les plus essentielles à la vie; aussi, il est étonnant de voir jusqu'à quel point ces infortunés portent l'exercice de la privation. Être trois ou quatre jours sans le moindre aliment leur paraît chose toute simple et naturelle. Très souvent ces privations se prolongent jusqu'à sept ou huit jours[11]. »

L'agriculture en Amérique était probablement autochtone. Elle serait apparue presque simultanément dans le Proche-Orient asiatique et en Amérique vers 8 000 ou 7 000 avant l'ère chrétienne. « Il est probable que l'agriculture fut inventée plus

d'une fois. Le fait que les cultures de l'Amérique précolombienne étaient botaniquement tout à fait différentes de celles de l'Ancien Monde a convaincu la plupart des spécialistes qui se sont penchés sur la question que l'agriculture s'est développée de façon indépendante dans les Amériques[12]. »

Si les tribus nomades se contentaient de la cueillette de fruits sauvages, les tribus sédentaires, par contre, pratiquaient une agriculture de type rudimentaire. En effet, les Indiens du Canada ne connaissaient pas la charrue, non plus que l'utilisation du fumier et ils ignoraient aussi les techniques d'irrigation et de rotation des cultures, ce qui les obligeait, à tous les dix ou quinze ans, à déplacer leur camp de quelques kilomètres pour recommencer leur culture sur des terres vierges. Pour les semailles, ils enfouissaient le grain dans le sol à l'aide d'un bâton. Les cultures consistaient principalement en maïs, citrouilles, haricots, tournesols et... tabac.

Dans la famille amérindienne, qu'elle ait été nomade ou sédentaire, le père possédait l'autorité absolue et sa dignité lui interdisait les travaux considérés comme serviles. Son rôle consistait à nourrir et à défendre les siens. Il se consacrait donc à la chasse, à la pêche et à la guerre tandis que sa femme devait s'occuper du reste, c'est-à-dire les soins domestiques, les travaux des champs, le ramassage du bois, la confection des vêtements, des tentes, etc. L'Européen, et plus particulièrement les missionnaires, en hommes de leur temps, interprétaient ce partage des tâches très marqué comme cruel et inhumain : « Le sort des femmes est tout à fait pénible. Elles sont plutôt les esclaves que les compagnes de leurs maris. Elles sont chargées des travaux les plus durs ; puis les coups de bâton et autres plus douloureux encore viennent souvent leur rappeler qu'elles ont un maître cruel à servir[13]. »

Que dire des Montagnais : « Ces hommes si doux, si bons avec les étrangers... devenaient les bourreaux de la compagne de leur vie. Aucune nation, peut-être, n'avait un pareil mépris pour la femme, ce mépris égoïste, qui disposait tout de façon que l'homme recueillît toutes les satisfactions possibles, laissant à sa mère, à son épouse, à sa fille tout ce qu'il leur était physiquement possible d'endurer de souffrances, de privations de travail. La femme du Montagnais n'était pas sa compagne, mais

sa chose. Faire les souliers et les habits des chasseurs, préparer les peaux des animaux, transporter les provisions, recevoir des coups, tel était le rôle de la femme. Dans la famille, elle était un peu plus considérée que le chien, mais pas de beaucoup. Les Montagnais se servaient d'ailleurs du même mot dans leur langue, pour dire *ma fille et mon chien*, et devaient parfois prendre une périphrase pour bien faire comprendre de qui ils voulaient parler[14]. »

Dans l'ouest du pays, la polygamie était quasi générale et il n'était pas rare de voir un homme uni à quatre ou cinq femmes. Par contre, dans les régions où les ressources alimentaires étaient plus limitées, les Indiens se contentaient d'un nombre plus restreint de compagnes. Chez les Amérindiens, il existait une très grande liberté de moeurs qui scandalisait souvent les Blancs. En effet, les notions de « moralité », de « chasteté » ou de « pureté » étaient étrangères aux valeurs de l'Amérindien qui considérait la sexualité comme un besoin naturel. D'ailleurs, l'éducation des enfants était bien plus marquée par une très grande liberté, qui confinait à la faiblesse et la négligence, que par la sévérité.

« À partir de l'âge de cinq ou six ans, les enfants sont laissés à eux-mêmes et il ne faut en aucune façon les contrarier. Leur instinct est leur guide. Aussi se laissent-ils aller à tous les penchants, même et surtout les penchants sexuels. On voit couramment des fillettes de sept ou huit ans qui ne sont plus vierges. Ces enfants sont entraînés à ces actes soit par l'initiation des parents, soit par les exemples quotidiens qu'ils ont sous les yeux. Pour ces gens, il s'agit d'un appétit naturel qu'il faut satisfaire, comme la faim ou la soif[15]. »

Si l'homme était relativement libre, par contre, dans plusieurs tribus, la femme se voyait sévèrement punie en cas d'adultère. Il est généralement admis qu'il ne s'agissait pas là d'une question de morale mais plutôt d'autorité. En effet, dans la famille, l'homme possédait l'autorité totale et par conséquent, la femme, tant qu'elle était sienne, restait assujettie à son autorité et souvent d'ailleurs, l'Indien qui recevait un étranger lui offrait, en gage d'hospitalité, sa femme pour la nuit.

On comprendra que le sens des valeurs de l'Amérindien ait pour le moins perturbé l'homme blanc, plus spécialement

ces missionnaires issus de l'aride et étroit creuset de l'éducation janséniste... Nous reproduisons à ce propos le sévère jugement de Louis-François Laflèche, missionnaire de l'Ouest canadien, qui deviendra par la suite le deuxième évêque de Trois-Rivières. Il écrit ces lignes en 1855, c'est-à-dire environ quarante-cinq ans après l'établissement de la première colonie de l'Ouest canadien, celle de la Rivière-Rouge: « Les sauvages des prairies, savoir: les Pieds-Noirs, les Assiniboines, les Cris et une grande partie des Sauteux, sont de la pire espèce; et je crois qu'il n'y a pas d'exagération à dire que, dans les tribus, c'est l'homme descendu au dernier degré de l'échelle humaine. Cet état de dégradation et de méchanceté vient de leur manière de vivre: ils sont ordinairement réunis en gros camps de 60 à 80 loges et souvent davantage et mènent une vie errante et oisive à la suite des innombrables troupeaux de bisons qui leur donnent la nourriture et l'habillement. Quand on a sous les yeux la vie dégoûtante de ces sauvages, on comprend que le travail qui a été imposé à l'homme comme une pénitence après son péché, l'a été pour son bonheur plutôt que pour son malheur (...) Si les tribus de la prairie sont devenues la sentine de tous les vices qui dégradent l'homme, si le vol, le meurtre et par-dessus tout une dissolution épouvantable, sont devenus une occupation journalière pour le grand nombre de ces barbares, c'est qu'un travail assidu leur est inconnu[16] ».

Dans la société amérindienne, de façon générale, la jeune fille choisissait son futur mari et les mariages étaient facilement rompus, mais dans tous les cas les enfants demeuraient la propriété de la mère. Il nous faut donc voir la famille amérindienne dans le sens d'une famille élargie dont l'axe reste la mère, certains historiens parlant même de société matriarcale chez des peuples indiens de l'Amérique du Nord. Il s'agit d'un phénomène à notre connaissance peu exploré. Toutefois, nous verrons au cours de ce récit que l'arrivée de l'homme blanc, plus particulièrement dans l'Ouest, viendra bouleverser cet ordre des choses.

Les Amérindiens possédaient un goût marqué pour la guerre et certaines tribus étaient presque continuellement en conflit.

Dans l'Ouest canadien, les conflits entre tribus étaient aus-

si assez fréquents et certaines vivaient en guerres continuelles. Ce phénomène prit un caractère encore plus meurtrier avec les armes à feu que les Blancs fournissaient aux indigènes. Les vainqueurs traitaient très souvent les vaincus avec cruauté et les exemples de massacres sont légion, femmes et enfants étant supprimés sans pitié. Parfois certains prisonniers étaient épargnés mais ils étaient alors incorporés aux familles des vainqueurs ou réduits en esclavage.

« Presque toutes les guerres qui avaient lieu entre les tribus différentes, avaient, pour principale cause, le désir chez l'une d'entre elles, de s'emparer des chevaux de l'autre[17]. » Le cheval, qui avait fait son apparition dans l'Ouest au XVIII[e] siècle, venant du Mexique, avait révolutionné la chasse au bison. Les chasseurs pouvaient désormais évoluer plus rapidement. « Le courrier sert également d'unité monétaire, et la fortune, comme le prestige, s'évalue en bêtes de somme[18]. »

L'Amérindien ne connaissait pas l'écriture, mais la tradition orale, le chant et la danse occupaient une large part de sa vie.

L'Amérindien du Canada croyait généralement à un Créateur, une divinité supérieure, un *Grand Esprit* qui selon les groupes portait un nom différent. Chez les Algonquins, par exemple, c'était *Michabou* ou le *Grand Lièvre* ou encore *Manitou,* tandis que chez les Iroquois, on l'appelait *Orenda* ou *Okki.*

Pour l'Amérindien, les objets, les animaux, les phénomènes naturels comme les saisons, les précipitations, les cours d'eau, le climat, enfin tout ce qui influençait sa vie quotidienne et dont il dépendait pour sa survie était lié à des forces surnaturelles qu'il tentait, avec l'aide et par l'entremise du sorcier, d'amadouer par des sacrifices, des jeûnes, des invocations, des danses sacrées, des festins, rituels qui variaient selon les circonstances et qui lui permettaient soit de se concilier des forces hostiles ou menaçantes, soit de rendre grâce aux forces favorables.

Les rêves, dans la spiritualité indienne, jouaient un rôle capital. L'Indien, en effet, les interprétait comme une communication privilégiée entre lui et la volonté de la divinité supérieure, et cette interprétation le guidait dans sa vie quotidienne. Le sorcier, quant à lui, exerçait une influence considérable sur

le clan. Il interprétait les songes, prédisait parfois l'avenir et guérissait la maladie, attribuée à un maléfice, un sort jeté par les mauvais esprits. L'Indien croyait à l'immortalité de l'âme et au paradis qu'il concevait comme un lieu à la température clémente où l'hiver n'existait pas et où le gibier abondait, un endroit où la vie, éternellement, s'écoulait en des jours faciles et agréables.

Si, pour les premiers missionnaires et nombre de leurs successeurs, l'Indien semblait dépourvu de « foi », il est de nos jours connu que même s'ils ne possédaient ni culte très organisé ni clergé structuré, les Amérindiens vivaient néanmoins une spiritualité d'une très grande richesse qui marquait chacun des gestes de leur vie.

Soulignons à nouveau qu'il ne faut pas nous surprendre de la réaction de l'Européen à son arrivée en Amérique et nous scandaliser du fait que, pendant des centaines d'années, la spiritualité de l'Amérindien ait été considérée comme insignifiante. Comment l'homme blanc et ses descendants auraient-ils pu réagir autrement, eux qui connaissaient une foi et une religion hyper-structurées?

L'Amérique connaîtra avec la conquête européenne un effondrement biologique colossal. « La population indigène (du Canada) avant l'arrivée des Blancs restait... en équilibre, malgré le taux de mortalité élevé. Les maladies contagieuses nouvelles, introduites par les Européens, provoquèrent une chute catastrophique de la population [19]. »

La petite vérole, la rougeole et la grippe ont fait des coupes sombres dans la masse amérindienne. Les indigènes, qui s'étaient adaptés à leurs propres microbes pathogènes, n'ont pu résister à « certaines maladies apportées de l'Europe, notamment la petite vérole, qui deviendra chez eux plus mortelle que toutes les guerres [20] ».

Cet effondrement démographique n'est pas uniforme. « Les études les plus sérieuses sur la population indigène de l'Amérique, au nord du Mexique, en fixent le nombre à 1,150,000, dont 220,000 pour le Canada et Terre-Neuve, à l'époque de la découverte. En 1910, ils sont réduits à 403,000, soit une baisse de 65 pour cent. Depuis ils s'accroissent; on en compte actuellement (1958) 150,000 au Canada, ce qui ne re-

présente plus qu'une chute de 32 pour cent par rapport à la population du XVI[e] siècle. Des tribus entières sont disparues, mais d'autres ont augmenté [21]. »

Précisons que la population indienne du Canada est actuellement d'environ 225000 âmes, c'est-à-dire légèrement supérieure à la population amérindienne du Canada au moment de l'arrivée des Blancs, au XVI[e] siècle.

Pour certaines tribus le contact des Blancs aura été catastrophique. L'explorateur de l'Ouest canadien Samuel Hearne « a prétendu que la petite vérole avait fauché les neuf dixièmes des Chipewyan, en 1781. Leur population, avant les premiers contacts avec les Blancs, n'aurait pas dépassé 3,500 âmes; aujourd'hui, elle s'élève à un millier [22]. »

On a longtemps faussement attribué exclusivement à la guerre la décroissance démographique des Amérindiens « quand la plupart succombèrent d'abord aux maladies nouvelles pour eux et apportées par les Blancs. Au début de leur alliance avec les Français, les Hurons étaient au nombre de 30000 contre 15000 Iroquois. La rougeole sévit chez les premiers en 1634, suivie bientôt par la variole et une autre épidémie. En 1640, ils n'étaient plus que 12000, quand le nombre des Iroquois restait sensiblement le même. La disparité épidémiologique s'explique. Les alliés hurons et algonquins visitent régulièrement les établissements de la Nouvelle-France avec leurs familles et campent de longues semaines, en contact avec les colons, s'exposant ainsi à une contagion nouvelle. Les missionnaires et commerçants français, d'autre part, fréquentent librement leurs bourgades, tandis que les Hollandais et les Anglo-Saxons pénètrent plus rarement chez les Iroquois [23]. »

Les Blancs se sont livrés parfois à l'extermination systématique de tribus indiennes. Ils agissaient sans doute au nom d'un axiome bien connu dans les colonies américaines: « Il n'y a de bon Indien qu'un Indien mort. » Philippe Régis de Trobriand confiait à son journal en 1867: « La destinée de la race blanche en Amérique est de détruire la race rouge [24]. » Il y avait déjà belle lurette que les Blancs avaient mis cette politique de génocide en application!

À Terre-Neuve, les Béothuks en furent les premières victimes. En 1508, le capitaine Thomas Aubert explore la région et

rentre en France avec sept Béothuks [25]. Les indigènes « firent sensation à Rouen avec leurs costumes, leurs armes et leurs canots [26]. » Pour leur malheur, ils avaient été les premiers Amérindiens du Nord à prendre contact avec les Européens. « Les Blancs ne se sont pas donné la peine d'apprendre leur langue et aucun missionnaire n'a vécu parmi eux... Repoussés et même pourchassés comme du gibier par les Anglais, ils ont fini par disparaître complètement au siècle dernier: le dernier d'entre eux meurt en 1829 [27]. »

Les Français et les Canadiens tentèrent également de détruire méthodiquement la nation des Renards qui au XVIII[e] siècle vivait au nord-est du Wisconsin, mais ils ne réussirent toutefois pas à « éteindre la race » ennemie. « D'un commun accord, tacitement, entre Canadiens, il avait été érigé en dogme, que, quel qu'il fût, aucun Renard n'avait droit à la pitié. Torturer un Renard, c'était agir en bon Français et qui sait? acquérir peut-être des mérites pour la vie éternelle[28]. »

En 1733, le roi de France recommandait encore une fois de prendre les mesures qui s'imposaient afin de « parvenir à l'entière destruction de cette nation[29]... » Un historien a fait observer qu'« il convient de remarquer que c'est là, à notre connaissance, presque la seule fois que les Français ont entrepris une guerre de destruction systématique contre les tribus indigènes[30]. »

De même, l'arrivée du Blanc dans l'Ouest canadien verra le peuple amérindien dévasté par l'apparition presque instantanée et simultanée de l'arme à feu, de l'alcool et du commerce à grande échelle de la fourrure. Du choc de la rencontre de ces deux civilisations aux valeurs diamétralement différentes naîtra un nouveau groupe ethnique qui deviendra en quelque sorte l'incarnation d'un échec dont l'écho retentit encore jusqu'à nous aujourd'hui, les Métis.

Notes

1. Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, XV[e]-XVIII[e] siècle, tome 1, Paris, 1979, p. 147.
2. Samuel Eliot Morison, *The Oxford History of the American People*, New York, 1965, p. 3.
3. Eugène Pittard, *Les Races et l'Histoire*, Paris, 1953, p. 533.
4. Jacques Rousseau, *Les premiers Canadiens*, dans *Cahiers des Dix*, Montréal, 1960, p. 14.
5. C.W. Ceram, *The First American*, New York, 1971, p. 291.
6. Gustave Lanctot, *Histoire du Canada*, Tome 1, Montréal, 1959, p. 29.
7. Henri-V. Vallois, *Les races humaines*, Paris, 1948, p. 96.
8. R. Douville et J.-D. Casanova, *La vie quotidienne des Indiens du Canada à l'époque de la colonisation française*, Paris, 1967, p. 11.
9. Gustave Lanctot, *op. cit.*, p. 30.
10. Jacques Rousseau, *op. cit.*, p. 21.
11. Cité par Dom Benoit, *Vie de M[gr] Taché*, tome 1, Montréal, 1904, p. 43.
12. W.H. McNeill, *The Rise of the West*, New York, 1965, p. 26.
13. Dom Benoit, *op. cit.*, p. 77.
14. Rév. P. Jonquet, *op. cit.*, pp. 70-71.
15. Douville et Casanova, *op. cit.*, p. 115.
16. Cité par Nive Voisine, *Louis-François Laflèche*, tome 1, Saint-Hyacinthe, 1980, p. 44.
17. Rév. P. Jonquet, *op. cit.*, p. 195.
18. Jacques Rousseau, *op. cit.*, p. 22.
19. Jacques Rousseau et Georges W. Brown, *Les Indiens du Nord-Est de l'Amérique*, dans *Dictionnaire biographique du Canada*, tome 1, Québec, 1966, p. 9.
20. Douville et Casanova, *op. cit.*, p. 20.
21. Jacques Rousseau, *Ces gens qu'on dit sauvages*, dans *Cahiers des Dix*, Montréal, 1958, p. 54.
22. Jacques Rousseau, *op. cit.*, p. 18.
23. Jacques Rousseau et George W. Brown, *op. cit.*, p. 9.
24. Cité par Joseph Kinsey Howard, *Strange Empire*, New York, 1952, p. 14.
25. W.L. Morton, *The Kingdom of Canada*, Toronto, 1963, p. 12.
26. Gustave Lanctot, Thomas Aubert, dans *Dictionnaire biographique du Canada*, tome 1, Québec, 1966, p. 73.
27. Marcel Trudel, dans l'ouvrage collectif *Canada: unité et diversité*, Montréal, 1968, p. 16.
28. Claude de Bonnault, *Histoire du Canada français*, Paris, 1950, p. 194.
29. Cité par Guy Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France (1713-1744)*, Montréal, 1944, p. 61.
30. *Ibid.*, p. 62.

II

LES MÉTIS

Les Territoires du Nord-Ouest et la Terre de Rupert formaient jadis, en raison de leur immensité, un véritable empire mais n'étaient peuplés que d'une cinquantaine de milliers d'habitants. Leur superficie équivalait à peu près à celle de l'Europe et si les historiens parlent souvent des « Territoires du Nord-Ouest » ou de « Terre de Rupert », ils n'en précisent pas toutefois les limites géographiques. Lors d'un débat aux Communes canadiennes, en 1905, le premier ministre d'alors, Sir Wilfrid Laurier, définit ainsi les deux termes: « La Terre de Rupert est tout le territoire arrosé par les eaux qui se déversent dans la baie d'Hudson. Qu'est-ce que le Nord-Ouest? C'est tout le territoire qui n'est pas compris dans la Terre-Rupert[1]. »

Dès 1690, l'explorateur et marin Henry Kelsey se rendit auprès de quelques tribus indiennes de l'Ouest dans le but de nouer des relations commerciales dans le domaine de la fourrure. Si l'on en croit son journal, il a atteint le pays des Assiniboines et des Cris dans la région sud-est de ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan. L'année suivante, au cours d'un voyage, Kelsey « donne les descriptions du bison et de l'ours grizzly. Il se trouve ainsi le premier Blanc à donner ces précisions sur l'Ouest canadien[2]. »

Vingt ans plus tôt était fondée la Compagnie de la baie

d'Hudson qui dominerait un jour cette immense région, s'y livrant au commerce de la fourrure et devenant ainsi une sérieuse rivale de la Nouvelle-France dans le commerce des pelleteries sur lequel reposait la plus grosse partie de l'activité économique du continent. C'est grâce à l'initiative de deux Canadiens, Médard Chouart des Groseilliers et son beau-frère, Pierre-Esprit Radisson, et à la bêtise d'un gouverneur français que cette compagnie britannique vit le jour.

« Des indications dignes de foi permettent d'affirmer que le voyage dans l'Ouest des deux beaux-frères sauva la colonie de la ruine économique, et même en préserva probablement l'existence, mais le gouverneur d'Argenson saisit les pelleteries des explorateurs, leur imposa une amende et, selon Radisson, jeta Des Groseilliers en prison, apparemment parce qu'il était parti sans sa permission. Ce traitement souleva la fureur des deux hommes qui résolurent, pour exécuter leurs projets de traite et d'exploration, de faire appel aux ennemis et aux rivaux de la Nouvelle-France[3]... »

Le 2 mai 1670, la Compagnie de la baie d'Hudson recevait sa charte et le cousin du roi d'Angleterre, le prince Rupert, en l'honneur de qui la Terre de Rupert porte son nom, en devint le premier gouverneur. La fondation de cette compagnie menaçait de « vider facilement, au profit des comptoirs anglais, les riches régions qui alimentaient les comptoirs du Saint-Laurent. Pour parer à ce désastre économique, il fallait s'attacher les indigènes de ces contrées pour qu'ils continuent, en dépit des routes plus difficiles, à venir traiter aux comptoirs français[4]. »

De nombreux explorateurs français ont donc pris la route de l'Ouest, dont le plus important fut Pierre Gaultier de Varennes, sieur de La Vérendrye, qui s'était distingué en Nouvelle-Angleterre, à Terre-Neuve et jusque sur les champs de bataille d'Europe. Si le commerce des fourrures avec les Indiens retenait son attention, une autre préoccupation l'obsédait: c'était la recherche de la mer de l'Ouest, le Pacifique. Verrazzano, Cartier, Champlain et leurs successeurs avaient eux aussi été fortement désireux d'atteindre cette vaste étendue d'eau salée.

Dès 1721, La Vérendrye construit le premier des huit postes qu'il devait établir au Manitoba actuel au cours de ses quatre voyages dans cette région. « Les postes qu'il avait établis

à l'ouest du lac Supérieur avaient démontré éloquemment leur importance en 1735 en fournissant, conjointement avec le fort Beauharnois, pour 100 000 livres pesant de peau de castor, soit plus que la moitié de la production totale de cette année-là[5]. »

La Vérendrye ne se borna pas au commerce de la fourrure. Il ramena aussi quantité d'esclaves. Dans son mémoire au ministre français Maurepas, en 1744, il affirme que la colonie a tiré des bénéfices de son expédition à un triple point de vue. « Au surplus, écrivait-il, ne compte-t-on pour rien le grand nombre de gens à qui cette entreprise fait gagner la vie, les esclaves que cela procure au pays et toutes les pelleteries dont les Anglois proffitoient cy devant. » Cette déclaration fournit un indice de l'ampleur de la traite d'esclaves qui se pratiquait. La plupart des historiens, pour des motifs faciles à comprendre, ont préféré passer sous silence cet aspect de la carrière de l'explorateur[6]. »

Un de ses biographes estime que l'oeuvre de La Vérendrye fut nettement positive. « Sans doute, l'explorateur n'est pas parvenu à atteindre la véritable « mer de l'Ouest », le Pacifique, premier but envisagé, mais il a indiqué la vraie route pour y parvenir et il en a parcouru la plus grande partie... Il a conquis par ses procédés les nations sauvages qu'il a rencontrées et s'en est fait des amis et des collaborateurs.

« Grâce à lui, les fourrures ont recommencé à affluer vers Montréal et Québec, revivifiant le commerce de la colonie. Il a jeté les bases d'un empire dont la superficie dépassait de plusieurs fois celle de la France qui n'a pas pu ou su le conserver. Est-ce sa faute? Enfin, il a trouvé sans le savoir un des principaux greniers du monde et il a ouvert d'immenses territoires où devait se déverser plus tard le trop-plein de la population de l'Europe.

« Si donc La Vérendrye ne fut pas un surhomme ni un génie transcendant, il faut reconnaître qu'il a dépassé de loin par ses qualités la moyenne de ses compatriotes et que son oeuvre est immense[7]. »

Avec le début de la guerre de la conquête, les Canadiens qui se trouvent dans l'Ouest rentrent en Nouvelle-France pour combattre les Anglais. Mais peu après la capitulation de Montréal, en 1760, le commerce de la fourrure reprend. Cette fois, les

marchands canadiens et anglais, de concert, se lancent à l'assaut de l'Ouest pour se livrer au négoce des pelleteries avec les indigènes. La concurrence entre groupes adverses est trop dure et des rivalités d'intérêts amènent des affrontements. Le sang coule. Pour éliminer un concurrent trop gênant, on n'hésite pas à avoir recours à l'assassinat.

Au cours de l'hiver 1783-1784, huit sociétés fusionnent sous le nom de *North West Company*. « La compagnie du Nord-Ouest ne sollicite aucun enregistrement, aucune charte. L'accord est conclu pour un an, mais il est renouvelable[8]. » Cette fondation survient à un moment fatidique car « 1783 fut probablement l'année la plus importante de toute l'histoire de l'État commercial du Nord[9]. »

La rivalité reprend, mais cette fois entre la Compagnie de la baie d'Hudson et celle du Nord-Ouest. En l'espace de dix ans, des postes de traite essaiment sur cet immense territoire, du lac Supérieur au lac Athabaska et de la baie d'Hudson aux Rocheuses. On estime que les deux compagnies, vers 1800, avaient à leur service de 1 500 à 2 000 employés blancs qui occupaient un poste permanent dans le Nord-Ouest. En général, les employés de la Compagnie de la baie d'Hudson étaient originaires d'Écosse ou des Orcades et ceux de la Compagnie du Nord-Ouest étaient Écossais ou Canadiens français[10].

Avec l'arrivée des Blancs dans l'Ouest canadien, un nouveau groupe ethnique apparaîtra, les Métis. Ce phénomène était inévitable puisque ces hommes, qui étaient sans compagne, ne tardèrent pas à s'unir aux femmes indigènes.

C'est Samuel de Champlain, fondateur de Québec, qui avait pris l'initiative de cette fusion des races. N'avait-il pas dit aux Algonquins: « Nos garçons se marieront avec vos filles et nous ne ferons qu'un peuple[11]. » Le missionnaire jésuite Charlevoix parle « de la passion des Canadiens pour les 'sauvagesses'[12]. » Le roi de France, Louis XIV, ardent partisan du croisement des races, encourage les mariages mixtes.

« Alors qu'il a si peu d'argent pour les plus pressants besoins de la Nouvelle-France, il n'hésite pas à faire un fonds de trois mille livres pour distribuer aux sauvagesses qui sortent des Ursulines et qui se marient avec des Français. Le malheur est que le fonds demeure sans emploi. Les élèves des Ursulines et

de mademoiselle Bourgeois sont comme leurs aînées! Elles ne veulent pas des Français. Le roi s'obstine, maintient le crédit. En 1684, devant les réclamations du gouverneur et de l'intendant, il se décide à l'affecter aux mariages entre Français. Pourtant il fait encore cette réserve à M. de la Barre: « Observez que s'il y avait des sauvagesses en état d'être mariées avec des Français, comme il est fort important de les y accoutumer, je veux que vous les préfériez aux Françaises [13]. »

En Nouvelle-France, le métissage ne semble pas avoir donné les résultats désirés. « Les alliances, légitimes ou non, ont été assez nombreuses pour que, déçues de la mauvaise qualité des enfants, les autorités s'efforcent de les restreindre en les interdisant [14]. »

Dans l'ouest du continent, par contre, les Blancs pratiquent la polygamie sur une assez grande échelle et la fusion des races se fait presque sans difficulté. Le gouverneur Philippe de Rigaud de Vaudreuil, « qui est pourtant résolu à prévenir l'union d'« un mauvais sang avec un bon », ne paraît pas avoir songé à étendre ses volontés à ces régions, déjà trop lointaines pour subir les effets de sa législation, et la lecture des registres de baptême de Michilimackinac atteste l'échec des limitations que les missionnaires avaient tenté d'imposer à la libre fréquentation des races [15]. »

Le Canadien, qui connaissait assez bien les Indiens puisqu'il les avait fréquentés dans la vallée du Saint-Laurent où il avait souvent vécu avec eux sous la tente, jouissait d'un incontestable avantage sur les Anglo-Saxons ou les Hollandais qui leur manifestaient, pour la plupart, un mépris et une arrogance non déguisés. Le Canadien, mieux adapté au mode de vie des autochtones, et par là, généralement plus respectueux, était habituellement bien accueilli par les Indiens qui parfois en arrivaient même à le considérer comme un frère de sang.

Il suscitait l'admiration de l'Indien en raison de son habileté à manoeuvrer le canot. En effet, le maniement de cette frêle embarcation n'avait plus de secrets pour lui et il la dirigeait à vive allure sans la briser sur les rochers à fleur d'eau. Il lui arrivait parfois de devoir plonger jusqu'à la ceinture pour empêcher son embarcation d'être emportée par un courant trop

rapide, périlleuse manoeuvre dans laquelle bien des compatriotes avaient péri, emportés par les flots tumultueux.

Souvent, pour se rendre à destination, il fallait recourir au portage et les Canadiens manifestaient à cette exténuante tâche beaucoup plus d'endurance que les Indiens, s'attirant ainsi leur estime et leur respect.

Le Canadien ne se laissait pas décourager par les températures les plus extrêmes, se contentant comme l'Indien d'abris de fortune et quand le gibier manquait, il le remplaçait par le cheval ou le chien, dont la chair, à l'égal de celle du porc, faisait aussi bien ses délices que celui de l'Indien. Les hommes de la Compagnie de la baie d'Hudson s'étonnaient d'ailleurs de la facilité avec laquelle le Canadien s'adaptait à la vie dans la nature.

Bien doué pour les langues, il apprenait assez facilement les idiomes indigènes et, naturellement, la connaissance d'une langue commune engendrait une familiarité qui se traduisait en d'importants gains commerciaux. Inconsciemment, l'Indien subissait l'ascendant du Canadien; à ses yeux, il n'existait pas de différences profondes qui les séparaient puisque le Blanc qui le côtoyait parlait la même langue que lui, se nourrissait des mêmes mets et vivait de la même manière, fumant sans la moindre hésitation le calumet qu'on se passait de bouche en bouche, assis autour du feu.

L'attitude du Canadien contrastait violemment avec celle de l'Anglo-Saxon qui, lui, gardait ses distances. Mais l'Indien, indépendant par tempérament, préférait la familiarité du Canadien à la retenue de l'Anglo-Saxon et les dirigeants de la Compagnie de la baie d'Hudson reconnaissaient que le comportement du Canadien était un atout maître pour leur entreprise.

Ce rapprochement entre le Blanc et l'Indien suscite des unions, matrimoniales ou libres, que l'Indienne accepte souvent avec empressement puisqu'il s'agit pour elle d'une promotion sociale qui lui permettra d'accéder à un statut privilégié.

Si le Blanc se comportait, la plupart du temps, conformément à sa culture et à son éducation, il n'en reste pas moins que de nombreux Canadiens adoptaient les us et coutumes des Indiens en soumettant leur femme aux dures tâches qui leur étaient traditionnellement dévolues dans la société indienne.

Dans le Nord-Ouest, des unions avec des Indiennes âgées de dix à quatorze ans étaient chose courante et un explorateur a même signalé un cas extrême de mariage impliquant une fillette de huit ans. Pour contracter un mariage, il suffisait d'obtenir l'assentiment des parents en leur offrant quelques présents, l'alcool, entre autres, était grandement apprécié. Le marché se concluait sans plus de formalités et le consentement de la fillette ou de la jeune fille se révélait de peu d'importance puisqu'on estimait qu'en raison de son jeune âge, elle n'était pas en mesure de se prononcer.

Les parents ne donnaient pas toujours leurs filles en mariage pour des objets de médiocre valeur et il arrivait parfois qu'ils exigeassent gros prix, surtout lorsqu'ils constataient que le futur gendre était amoureux fou. Ils demandaient alors un présent de qualité, comme un ou même plusieurs chevaux et c'était à prendre ou à laisser.

Les Blancs ont surtout épousé des femmes cris. « Elles étaient... censées être les plus belles et les mieux disposées à s'unir aux Blancs[16].» Aussi, elles embrassaient plus facilement le christianisme que les femmes des autres tribus. Ces unions ont engendré de très beaux types physiques. « Les filles métisses étaient particulièrement séduisantes; les premiers voyageurs signalaient qu'elles étaient souvent d'une « beauté classique »[17] »

Mgr Taché a laissé une description assez intéressante du Métis ou « bois-brûlé », expression employée au commencement du XIXe siècle pour les désigner. « Les métis étaient une race de beaux hommes, grands, forts, bien faits; quoiqu'en général ils aient le teint basané, cependant un très grand nombre sont bien blancs et ne portent aucune trace de provenance sauvage. Les métis sont intrépides et infatigables voyageurs; ils étonnent par leur force et leur agilité dans les voyages d'hiver; ils courent habituellement et paraissent rarement en éprouver même de la fatigue. Les voyages d'été, en barge surtout, exigent un redoublement de vigueur qui ne leur fait point défaut.

« ... Les métis sont sensibles, hospitaliers, généreux jusqu'à la prodigalité, patients dans les épreuves. Leur défaut le plus saillant est la facilité à se laisser aller à l'entraînement du plaisir. D'une nature vive, ardente, enjouée, il leur faut des satisfactions, et si une jouissance se présente, tout est sacrifié pour se la

procurer. De là une perte considérable de temps, un oubli trop facile des devoirs les plus importants. De là une légèreté et une inconstance de caractère qui sembleraient l'indice naturel de vices plus considérables que ceux qui existent réellement. Cet amour du plaisir les conduit aussi trop souvent à l'ivrognerie[18]. »

Ce n'est qu'au milieu du XVIIIe siècle qu'on signale la présence de Métis autour des postes de la Compagnie de la baie d'Hudson. Nous sommes donc fort mal informés sur l'origine de la nationalité métisse. Les explorateurs français, tels que Dulhut, Jacques de Noyon, La Vérendrye et bien d'autres, n'ont été d'aucune assistance pour nous éclairer, la naissance de ce nouveau groupe ethnique ne semblant pas les avoir préoccupés. Il nous paraît cependant improbable qu'ils n'aient pas côtoyé quelques Métis lors de leurs explorations dans l'ouest du continent, au début du XVIIIe siècle.

Quoi qu'il en soit, les Canadiens n'ont pas été les seuls à contracter des unions libres ou conjugales avec des Indiennes, puisque des Écossais et des Anglais les ont imités. Au début, la Compagnie de la baie d'Hudson ne voyait pas d'un oeil favorable l'union de ses employés avec des Indiennes mais se voyant dans l'impossibilité d'empêcher le mouvement, elle s'y résigna pour ensuite se rendre compte que ces unions favorisaient les intérêts de la compagnie puisque le rapprochement avec les Indiens facilitait grandement les relations commerciales. La compagnie fit donc volte-face et encouragea les mariages mixtes.

Cependant, avant d'adopter cette politique libérale, elle fit des difficultés aux officiers de la compagnie qui se proposaient de rentrer en Grande-Bretagne avec leur femme et leurs enfants car ces familles n'étaient pas toujours heureuses en Angleterre où parfois elles n'arrivaient pas à s'adapter à la vie sédentaire de ce pays industrialisé. Par ailleurs, des officiers qui avaient abandonné leur famille pour rentrer au pays natal le regrettaient et la séparation leur devenant insupportable, ils demandaient la permission de revenir sur le territoire de la compagnie afin d'y vivre le reste de leurs jours avec leur famille métisse.

Les half-breeds, c'est-à-dire les Métis anglophones, terme que nous utiliserons désormais pour la clarté de l'exposé, afin

de ne pas les confondre avec les francophones, contrastaient avec les Métis. D'une manière générale, ils tenaient plus de leur père que de leur mère, tandis qu'on observait l'inverse chez les Métis. Les half-breeds étaient plus instruits que leurs compatriotes francophones, étant dans bien des cas les enfants d'officiers supérieurs de la Compagnie de la baie d'Hudson, ils avaient l'avantage, s'ils étaient bien doués, de faire des études en Angleterre ou en Écosse. Par contre, les enfants métis, qui étaient issus de parents occupant des postes subalternes, et partant plutôt pauvres, ne pouvaient donner à leur progéniture le même degré d'instruction.

L'intégration du Blanc à la société indigène comportait sans doute des avantages considérables mais aussi d'importants inconvénients. En épousant une Indienne, le Canadien s'assimilait, dans une certaine mesure, à la tribu, et s'il en tirait d'incontestables bénéfices économiques, ses relations commerciales s'en trouvant grandement facilitées, par contre, il devenait du même coup l'objet de l'hostilité des tribus qui étaient à couteaux tirés avec celle à laquelle il s'était identifié. Il participait donc aux guerres de sa tribu et il semble que beaucoup de Canadiens périrent au cours de ces conflits.

De cette intégration au milieu aborigène allait découler une autre conséquence qui ne se manifesterait que des décennies plus tard. Les enfants des Canadiens, ayant adoptés les coutumes et les moeurs d'une société archaïque, se verraient incapables de faire face à la révolution économique de l'Ouest et l'affrontement entre les Métis et les Blancs deviendrait inévitable.

Les half-breeds, en revanche, pourront plus facilement s'adapter à la culture des Blancs et par conséquent offriront une moins grande résistance aux bouleversements liés à la colonisation de l'Ouest. Insensiblement, les conflits de l'avenir commençaient déjà à se dessiner.

Au début du XIX[e] siècle s'effectua, dans la vallée de la Rivière-Rouge, la première tentative de colonisation agricole de l'Ouest. Un Écossais de religion anglicane, Lord Selkirk, est le protagoniste de ce mouvement. Philanthrope, il voit dans la mise en valeur de cette région la solution aux maux qui affligent les Écossais des *Highlands* de même que les Irlandais. Son

initiative, qui aura de grandes répercussions, inaugure, à un moment où on croyait cette région exclusivement vouée à l'économie nomade, l'ère de l'économie sédentaire dans l'Ouest du continent. Par son audace, Lord Selkirk fait aujourd'hui figure de précurseur et se classe parmi les principaux novateurs du bouleversement économique qui se produira quelques années plus tard dans l'Ouest canadien.

Important actionnaire de la Compagnie de la baie d'Hudson, il se fit octroyer un domaine de cent seize mille milles carrés pour établir une colonie agricole. Lord Selkirk devenait ainsi le propriétaire d'« une des régions les plus fertiles du continent nord-américain qui renfermaient des territoires qui font partie aujourd'hui du Manitoba, du Dakota Nord et du Montana[19]. »

La Compagnie de la baie d'Hudson espérait retirer de cette concession d'importants avantages économiques. Elle comptait, par exemple, puiser dans la colonie une partie de son personnel mais elle espérait surtout que la colonie lui fournirait les denrées alimentaires qu'elle devait jusqu'alors importer à grands frais d'Angleterre ou de la vallée du Saint-Laurent. Il ne semble pas toutefois que la Compagnie de la baie d'Hudson ait perçu les dangers que comportaient ces initiatives et estimés à leurs justes mesures les risques d'affrontements avec sa rivale, la Compagnie du Nord-Ouest.

En effet, la Compagnie du Nord-Ouest perdrait à coup sûr une partie de sa clientèle indienne de la Rivière-Rouge ainsi que des quantités importantes de viande de bison qui, au lieu de pourvoir aux besoins alimentaires des employés de la compagnie montréalaise, seraient absorbées par la colonie. La situation était d'autant plus grave que les affaires de la Compagnie du Nord-Ouest diminuaient, en raison de sa trop grande expansion et de sa mauvaise gestion. Il n'est donc pas surprenant que dès les premiers jours de la colonie, la Compagnie du Nord-Ouest se soit mise en devoir de la détruire.

À la fin d'août 1812, les premiers colons s'établirent au confluent de la Rivière-Rouge et de l'Assiniboine. Cette année vit donc « le commencement systématique de la colonie agricole de la vallée de la Rivière-Rouge[20]. » La population de la région se composait d'Indiens, de Métis, de half-breeds écossais

et de Canadiens, pratiquant une économie nomade, se livrant surtout à la chasse au bison.

« Pour réaliser leur programme de destruction, les North-Westers ne pouvaient compter sur les Indiens. Ils savaient les difficultés qu'il y aurait à les embrigader en une armée cohérente. D'ailleurs, la colonie promettait de devenir rapidement pour les indigènes de la Rivière-Rouge une source de bénéfices commerciaux. Elle leur offrait la perspective d'une protection efficace contre les incursions des Sioux du territoire américain, leurs ennemis invétérés. Aussi devaient-ils se confiner dans une attitude de neutralité bienveillante à l'égard des colons.

« Renonçant à les utiliser, les North-Westers jetèrent leur dévolu sur le groupe des métis franco-indiens, plus nombreux que leurs congénères d'ascendance écossaise... Les métis étaient... particulièrement désignés pour entreprendre contre la colonie d'Assiniboia l'action que méditait la compagnie du Nord-Ouest. Sans doute, ils avaient bien accueilli l'arrivée des colons. Plusieurs les avaient assistés dans les moments difficiles et les avaient généreusement ravitaillés. Mais les North-Westers connaissaient leur versatilité. Dénués de formation morale précise, élevés à mi-distance des deux sociétés auxquelles ils devaient leurs origines, dépourvus par suite de culture définie, les métis étaient incapables de résister aux intrigues d'une compagnie qui, à leurs yeux, faisait encore figure de puissance dominante, qui savait recourir à la menace ou à l'intimidation, et dont le personnel supérieur, nanti lui-même de familles métisses, savait leur tenir le langage approprié et leur inspirer confiance.

« Insensiblement, les North-Westers les habituèrent à l'idée de la destruction de la colonie. Ils y parvinrent en exploitant les fautes commises par le gouverneur Macdonell et en éveillant parmi les métis la conviction qu'ils formaient une « nation » indépendante, dont le mode de vie ne pouvait se concilier avec les conceptions introduites par les colons de Lord Selkirk[21]. »

En janvier 1814, le gouverneur de la colonie, Miles Macdonell, qui avait été nommé par Lord Selkirk, apprend que ses adversaires poussent les Métis à pratiquer une chasse intensive du bison dans le but de créer une rareté du gibier dans la région

et de réduire ainsi les colons à la famine. En représailles, Macdonell interdit l'exportation du gibier et des légumes au-delà des limites de l'Assiniboia et, pour prévenir des infractions à ses ordres, il fait procéder à des opérations policières qui visent évidemment la Compagnie du Nord-Ouest. Les Métis, qui ne comprennent pas ce stratagème, commencent à s'inquiéter.

« Elles impliquaient en effet l'avènement d'une autorité nouvelle, représentée par des hommes qui ne s'identifiaient pas à leur groupe comme le personnel de la compagnie canadienne, et dont les volontés compromettaient peut-être la liberté sans limite et l'économie de leur existence antérieure. Un conflit parut imminent...

« Leurs appréhensions prirent corps définitivement lorsque Macdonell, en juillet 1814, donnant dans un piège que les North-Westers avaient imaginé pour lui aliéner les Métis, interdit de poursuivre désormais les bisons à cheval. Sa proclamation démontrait aux Métis qu'ils n'étaient plus maîtres d'organiser leur existence à leur gré. Au régime de liberté dont ils avaient joui sous la domination de la Compagnie du Nord-Ouest, ils opposèrent la perspective de leur prochain asservissement. D'autant plus que les North-Westers s'appliquèrent aussitôt à leur démontrer que leur expulsion du territoire d'Assiniboia suivrait à brève échéance la confiscation de leurs terres: ce serait, leur disaient-ils, une politique de spoliation, car ils étaient, par droit de naissance, les maîtres incontestables de la région. Séduits par cet argument, les métis se considèrent dès lors comme les membres d'une nation libre, autorisés à proclamer ses droits de propriété souverains sur le sol d'Assiniboia[22]. »

En dressant les Métis contre les colons blancs de l'Assiniboia, les dirigeants de la Compagnie du Nord-Ouest jetaient les bases du nationalisme métis. Les Métis, presque tous illettrés, acquerront rapidement la conviction que le dessein du Blanc est de les dépouiller de leurs terres et de les priver de leurs libertés. Et on retrouve cette conviction dans la chanson de leur poète « national », Pierre Falcon, quand il écrit, dans l'un de ses couplets, que les Blancs ne sont venus que « pour piller leur pays ».

La Compagnie du Nord-Ouest était déterminée, coûte que coûte, à supprimer la colonie afin que les habitants de la région

reviennent à l'économie nomade. Elle incita même un de ses employés, Cuthbert Grant, half-breed écossais, à organiser une force métisse et, en juin 1816, un affrontement se produisit entre les Métis et les colons, dirigés par le nouveau gouverneur, Robert Semple. Vingt-deux colons, dont Semple, perdirent la vie tandis que Grant n'eut qu'un mort. Quatre ans après l'arrivée des premiers colons, le massacre de Seven Oaks, ou de la Grenouillère, pour employer l'expression des Métis, mettait virtuellement fin à la tentative d'établissement d'une économie sédentaire dans l'Ouest.

En 1820, Lord Selkirk, épuisé et malade, mourait à Pau, en France, où il s'était retiré. Sa mort supprimait le principal obstacle à la réconciliation des deux compagnies rivales qui fusionnèrent en 1821. Cette union eut pour conséquence la fin de l'économie sédentaire dans la vallée de la Rivière-Rouge. Les deux compagnies jugèrent en effet que la colonisation et le commerce de la fourrure étaient incompatibles si on voulait que ce dernier continue à prospérer. Dès 1836, le territoire de l'Assiniboia passa de nouveau sous la direction de la Compagnie de la baie d'Hudson. Les Métis, d'ailleurs, sinon quelques-uns, ne furent jamais attirés par la culture de la terre.

« Les Métis sont nomades. Ils n'ont pas de goût pour la culture du sol ou de l'élevage du bétail. Retourner des mottes de terre ou tondre de stupides moutons ne les tente absolument pas. C'est par dérision qu'ils appellent les colons des jardiniers et Miles Macdonell « le chef des jardiniers ». Mais parlez-leur de la chasse au bison, des grandes expéditions de chasse, effectuées sous les ordres d'un chef, suivant une technique et des règlements non écrits qui font partie de la « loi de la prairie »[23]. »

Lord Selkirk, quelques années avant sa mort, avait demandé à l'évêque de Québec, Joseph-Octave Plessis, de lui envoyer des prêtres afin de fonder une mission dans sa colonie. « Lord Selkirk qui, bien que protestant, se faisait une haute idée de l'influence civilisatrice de la religion catholique[24]. » Des raisons politiques ne sont pas étrangères à la demande de Lord Selkirk qui n'ignorait pas que l'Église catholique constituait une force stabilisatrice considérable dont l'action pourrait contribuer à apaiser les Métis et à instaurer enfin la paix dans sa colonie.

Mgr Plessis se rendit à sa requête et à celle des catholiques de la colonie en désignant deux jeunes prêtres pour cette aventure, Joseph-Norbert Provencher (qui deviendra le premier évêque de Saint-Boniface), et Sévère Dumoulin. Pour franchir les 2200 kilomètres qui les séparaient de leur destination, les deux missionnaires, qui étaient partis de Lachine en canot, mirent près de soixante jours.

Vers le milieu du XIXe siècle, la durée d'un voyage dans l'Ouest qui ne s'effectuait évidemment qu'en été, était de deux mois environ. « On se rendait dans l'Ouest par eau. Non point en vaisseau, car il n'y a pas d'océan entre Montréal et Saint-Boniface, mais en canot, sur les fleuves, les rivières et les lacs qui se suivent presque sans interruption entre ces deux points.

« ... il fallait passer une rivière dans une autre, distante de la première; ou bien il fallait franchir une chute ou un rapide que le canot ne pouvait monter ou descendre: chaque fois, il fallait faire portage: ce n'était plus le canot qui portait les voyageurs et les bagages; c'était les voyageurs qui portaient le canot et les bagages. Ailleurs les rapides étaient moins violents; le canot pouvait les franchir, mais à condition d'être allégé. Les voyageurs descendaient à terre; on déchargeait les bagages en tout ou en partie et on les portait. C'était ce qu'on appelait un demi-portage. Entre Montréal et Saint-Boniface, il y avait 72 portages et presque autant de demi-portages.

« La journée se passait ordinairement en canot, la nuit sur terre. Le matin quand le temps était favorable, le guide donnait de bonne heure le signal du réveil; au bout d'un quart d'heure, tous étaient dans le canot et les avirons jouaient. Vers huit heures, le canot faisait halte, on descendait à terre et on déjeunait. On se rembarquait ensuite jusque un peu après midi. On débarquait alors de nouveau pour dîner, puis on remontait une troisième fois en canot. Le soir, il fallait quelquefois prolonger la marche pour trouver un lieu favorable au campement de la nuit. Enfin, à une heure plus ou moins avancée, les rames s'arrêtaient de nouveau, tous débarquaient, élevaient la tente, allaient à la chasse ou préparaient le repas. Quand les apprêts du festin étaient terminés, on se réunissait autour de la marmite, et

on faisait honneur au cuisinier et à la cuisine, car le rude métier de rameurs et le grand air des rivières, des lacs et des forêts stimulaient l'appétit plus efficacement que les apéritifs des pharmacies.

« ... Les passagers passaient la nuit sous la tente, quelquefois sur les rochers nus; les hommes de l'équipage renversaient le canot sur la terre et se couchaient dessus, précaution qu'ils prenaient pour que le vent ne leur enlevât pas à leur insu leur nécessaire véhicule. Tous dormaient d'un sommeil profond jusqu'à ce que la voix du guide vînt convoquer tout le monde à de nouveaux labeurs. Les journées étaient loin d'être uniformes: le mauvais temps, le vent contraire prolongeaient quelquefois les haltes pendant des journées entières; des maladies, des avaries faites à l'embarcation, des accidents divers imposaient des campements imprévus et quelquefois prolongés.

« La Compagnie de la Baie d'Hudson avait établi depuis longtemps un service régulier de canots entre la capitale commerciale du Canada et les immenses territoires qu'elle exploitait à l'ouest du lac Supérieur. Deux fois par année, les lettres, les journaux même et les voyageurs se rendaient du Bas-Canada dans les Pays d'en haut par la voie des canots[25]. »

C'est par cet épuisant moyen de locomotion que d'autres missionnaires, à la suite des abbés Provencher et Dumoulin, se rendirent à la Rivière-Rouge. L'Église joua, dans cette partie du continent, un rôle civilisateur et sans aller jusqu'à condamner l'existence de chasseur des Métis, elle tenta, vainement toutefois, de faire d'eux des agriculteurs sédentaires. Il est fort plausible que l'Église, dès le début du XIX[e] siècle, se soit rendue compte que le nomadisme était appelé à disparaître et qu'il fallait, afin d'assurer leur survivance, préparer les Métis à un nouveau mode de vie.

Les missionnaires assistèrent aux expéditions de chasse des Métis qui se déroulaient deux fois l'an, à l'été et à l'automne. « La Grande Chasse qui avait lieu durant l'été était l'événement le plus important dans la vie des Métis. Des centaines de personnes y prenaient part. Elle exigeait une organisation soignée, même militaire, dans ses règlements, son déploiement et son progrès. Avant le départ, les chasseurs élisaient le conseil qui dirigerait la chasse, élaborerait les plans et prendrait les déci-

sions nécessaires. Une discipline sévère était de rigueur pour assurer la sécurité de tous les participants...

« Le Métis était un cavalier intrépide, un chasseur infatigable et un tireur d'élite. Il avait lui-même dompté son cheval pour qu'il obéisse à son moindre commandement. Pendant la chasse, qui se faisait en un tourbillon de mouvements et de poussière, le cavalier dépendait de sa monture pour le tirer de danger.

« Une fois le signal de la chasse donné par le maître, les cavaliers en groupe de dix, sous l'ordre d'un capitaine, se dirigeaient vers le troupeau, attendant cette fois le commandement de leur capitaine pour s'aligner et affronter les bisons. Le Métis gardait la poudre à fusil dans une corne et il se remplissait la bouche de balles. Quand le bison voyait s'approcher le chasseur, il rebroussait chemin pour lui échapper. À ce moment, le Métis choisissait sa victime... Il tirait et le bison tombait. Le Métis ratait rarement son tir.

« Une fois la journée finie, le chasseur rentrait au camp où l'attendaient sa femme et ses enfants. C'est alors que leur rôle dans la chasse commençait. Femmes et filles se rendaient dans la prairie en charrette. Elles retrouvaient les bisons abattus par le mari ou le père et elles dépeçaient les bêtes. Pendant ce temps, les enfants, qui étaient souvent nus, s'amusaient, paraît-il, en glissant sur les énormes côtes de la bête fraîchement dépecée.

« Le lendemain, on coupait la viande en lisières qu'on faisait sécher au soleil. Une fois séchée, la viande était émiettée et placée dans un sac, fait d'une partie de la peau de bison. On vidait de la graisse fondue sur la viande émiettée et on mélangeait cette pâte. La confection de 45 kilos de pemmican était terminée. Quant à la fourrure du bison, il ne restait qu'à la transformer en couverture, appelée robe, qui se vendait tout aussi bien aux comptoirs de la Hudson's Bay Company que le pemmican...

« Si la chasse avait été un succès, la monnaie sonnait dans les goussets des chasseurs. Seule, la chasse avec son pemmican et ses robes, rapportait de l'argent. Tous les autres travaux et produits de la colonie d'Assiniboia se payaient en marchandises plutôt qu'en espèces sonnantes...

« Les Indiens confectionnaient le pemmican depuis des milliers d'années, mais ils n'avaient pas l'habitude de le faire en quantité suffisante pour répondre aux demandes des traiteurs et des voyageurs. Ce sont les Métis qui ont relevé le défi et ont organisé l'exploitation industrielle du pemmican. Ainsi ils ont découvert leur raison d'être dans l'économie des Pays d'en haut[26]. »

Un historien a qualifié de « massacre [27] », la chasse entreprise par les Métis à l'été et l'automne de chaque année. On estime que les chasseurs abattaient à chaque expédition autant que 2500 bisons [28].

Notes

1. Cité par Lionel Groulx, *L'enseignement français au Canada*, tome 2, Montréal, 1935, p. 73.
2. K.G. Davies, Henry Kelsey, dans *Dictionnaire biographique du Canada*, tome 2, Québec, 1969, p. 322.
3. Grace Lee Nute, Médard Chouart des Groseilliers, *op. cit.*, tome I, Québec, 1966, p. 231.
4. Marcel Trudel, dans l'ouvrage collectif *Canada: unité et diversité*, Montréal, 1968, p. 39.
5. Yves F. Zoltvany, Pierre Gaultier de Varennes de la Vérendrye, dans *Dictionnaire biographique du Canada*, tome 3, Québec, 1974, p. 270.
6. *Ibid.*, p. 270.
7. Antoine Champagne, *Les La Vérendrye et le poste de l'Ouest*, Québec, 1968, pp. 475, 476.
8. Robert Rumilly, *La compagnie du Nord-Ouest*, tome 1, Montréal, 1980, p. 93.
9. Donald Creighton, *The Empire of the St. Lawrence*, Toronto, 1956, p. 87.
10. George F.G. Stanley, *The Birth of Western Canada*, Toronto, 1966, p. 5.
11. Cité par Lionel Groulx, *La naissance d'une race*, Montréal, 1938, p. 25.
12. Cité par Marcel Trudel, *Introduction à la Nouvelle-France*, Montréal, 1968, p. 147.
13. Emile Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France*, Trois-Rivières, 1970, p. 263.
14. Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 147.
15. Marcel Giraud, *Le Métis Canadien*, Paris, 1945, p. 330.
16. Grant MacEwan, *Metis Makers of History*, Saskatoon, 1981, p. 4.
17. Joseph Kinsey Howard, *The Strange Empire*, New York, 1952, p. 39.
18. Cité par Dom Benoit, *Vie de Mgr Taché*, tome 1, Montréal, 1904, pp. 38-40.
19. E.E. Rich, *The History of the Hudson's Bay Company*, tome 2, Londres, 1959, p. 301.
20. W.L. Morton, *Manitoba. A History*, Toronto, 1967, p. 46.
21. Marcel Giraud, Lord Selkirk, dans *Les techniciens de la colonisation*, Paris, 1947, pp. 167-168.
22. *Ibid.*, p. 168.
23. Robert Rumilly, *op. cit.*, tome 2, p. 65.
24. Aegidius Fauteux, *Trois siècles de missions canadiennes*, dans les *Cahiers des Dix*, Montréal, 1941, p. 37.
25. Dom Benoit, *op. cit.*, pp. 57-58.
26. Lionel Dorge, *Le Manitoba, reflets d'un passé*, Saint-Boniface, 1976, pp. 72-73.
27. Auguste-Henri de Trémaudan, *Histoire de la nation métisse dans l'Ouest canadien*, Montréal, 1936, p. 64.
28. Arthur S. Morton, *A History of the Canadian West to 1870-71*, Londres, 1939, p. 805.

III

LE FILS DU « MEUNIER DE LA SEINE »

C'est dans la colonie de la Rivière-Rouge (aujourd'hui au Manitoba) que vit le jour, le 22 octobre 1844, Louis Riel, l'un des personnages les plus controversés de l'histoire canadienne. Il est né dans la matinée et fut baptisé dans l'après-midi, à la cathédrale de Saint-Boniface, par Mgr Joseph-Norbert Provencher, premier évêque de cette région. Comme son père, on l'a prénommé Louis.

On ignore toujours le lieu exact où naquit Louis Riel. Certains historiens ont affirmé, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il était né à Saint-Boniface. Bien d'autres n'osent les suivre sur ce terrain. Les registres d'état civil (naissances et mariages) ont disparu dans l'incendie de la cathédrale de Saint-Boniface, le 14 décembre 1860, ce qui explique l'hésitation de certains auteurs à se montrer catégoriques. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il naquit dans la colonie d'Assiniboia. Il est aussi certain qu'il avait un huitième de sang indien. Sur ce point, l'accord règne entre historiens.

La mère de l'enfant, Julie Lagimodière, était également originaire de l'Ouest. Elle était la fille de Marie-Anne Gaboury et de Jean-Baptiste Lagimodière, tous deux de Maskinongé, au

Bas-Canada, qui s'étaient mariés dans leur village natal, en 1807. Jean-Baptiste, qui avait passé plusieurs années dans l'Ouest en qualité de voyageur, décida, quelques mois après son mariage, de reprendre le chemin de cette région qui l'avait toujours fasciné.

Il avait toujours préféré la vie libre de la prairie à la vie sédentaire d'une exploitation agricole du Québec. Le couple s'était installé à plusieurs endroits avant de s'établir à la Rivière-Rouge où Marie-Anne Gaboury donna naissance, en 1819, à son sixième enfant, Julie, la mère du chef métis des années 1870-1885. Julie s'adapta assez facilement dans ce milieu métis. Ne parlant que le français, elle y apprit le cris[1]. Elle a vécu dans une atmosphère de foi et de simplicité d'âme et dès sa plus tendre enfance, elle montra un goût marqué pour la prière. Elle tenait ses inclinations religieuses de sa mère. Sa foi intense étonna Mgr Provencher qui espérait qu'elle se vouerait à la vie religieuse.

À l'été de 1843, Louis Riel, le père du futur chef métis, revint du Bas-Canada et s'établit à la Rivière-Rouge sur un lot voisin de la famille Lagimodière. Il tomba amoureux de Julie et offrit de l'épouser, mais celle-ci refusa. Les parents de la jeune fille étaient favorables au mariage, mais elle inclinait vers la vie religieuse. Tiraillée entre ces deux tendances, elle hésitait. Un événement mit fin à ses hésitations: au cours d'une vision, elle eut la certitude que la voix de Dieu s'était fait entendre. Le 21 janvier 1844, dans la cathédrale de Saint-Boniface, Mgr Provencher bénissait le mariage de Julie Lagimodière et de Louis Riel.

Soulignons qu'à l'époque, il était assez rare qu'une Canadienne s'unisse à un Métis, à moins que ce dernier ait une assez bonne formation, ce qui était le cas de Louis Riel. Les cas inverses étaient, par contre, très fréquents, les Blancs ayant cessé d'épouser des Indiennes s'unissaient désormais à des femmes métisses.

Le mari de Julie était né, en juillet 1817, à l'Île-à-la-Crosse (aujourd'hui en Saskatchewan). Il était le fils aîné de Jean-Baptiste Riel, dit l'Irlande, car selon une tradition il avait du sang irlandais, et de Marguerite Boucher, métisse franco-chipewyan. En 1822, Jean-Baptiste Riel et sa femme se fixent au Bas-Canada. Le 23 septembre, leur fils Louis fut baptisé

à Berthierville, soit plus de cinq ans après sa naissance. L'enfant fréquenta l'école locale et apprit le métier de cardeur de laine.

En 1838, âgé alors de vingt et un ans, il retourna dans l'Ouest pour y travailler pour le compte de la Compagnie de la baie d'Hudson. « Cette date, ainsi que l'apparition chez les Métis, d'un drapeau appelé « l'étendard de Papineau » — mentionnée par Alexander Ross, dans *The Red River Settlement* — nous amènent à nous demander si Louis Riel, père, n'avait pas pris part à la rébellion de 1837[2]. »

En 1842, il revint au Bas-Canada et entra au noviciat des oblats de Marie-Immaculée, à Saint-Hilaire, non loin de Montréal. N'ayant pas la vocation religieuse et cédant sans doute à l'appel de la prairie, il réintégra l'Ouest et s'établit à la Rivière-Rouge où il fit la connaissance de sa femme, Julie Lagimodière, qui lui donna onze enfants, dont Louis était l'aîné. Il exploita sur son lot un moulin à blé, d'où son surnom de « meunier de la Seine ». Rappelons incidemment que la Seine est un affluent de la rivière Rouge.

En 1844, année de la naissance du chef métis Louis Riel, l'agitation règne en maître dans l'Assiniboia et dans tout le territoire soumis à la Compagnie de la baie d'Hudson, où se trouvaient des Métis et des half-breeds. Les Métis, dont le mécontentement était parfois encouragé par des Blancs désireux de susciter des difficultés à la compagnie britannique, étaient les plus violents.

Les Métis, qui étaient la majorité, se plaignaient qu'ils n'étaient pas représentés au conseil d'Assiniboia, gouvernement de la colonie de la Rivière-Rouge. Cette exclusion se justifiait en raison de leur faible degré d'instruction. Ils n'étaient pas en mesure à cause de leur absence presque totale de formation d'être bien utiles au conseil. Par contre, l'élément canadien-français reçut une représentation équitable en la personne de M^gr^ Provencher et de l'abbé Georges-Antoine Belcourt. Pour atténuer l'effet pénible et humiliant que comportait l'absence de sang-mêlé francophones, le conseil invita, en 1839, Cuthbert Grant, half-breed écossais en excellentes relations avec les Métis, à y faire partie. Cet expédient ne satisfaisait qu'une partie

des Métis. Les plus excessifs s'estimèrent victimes de discrimination.

En 1839 également, le gouverneur de la colonie, George Simpson, posa un geste très maladroit en désignant Adam Thom à la fonction de premier magistrat et de conseiller juridique de la compagnie. Cet avocat compétent et cultivé était d'une arrogance qui le rendait maître dans l'art de se faire des ennemis.

D'origine écossaise, il s'était fixé à Montréal, en 1832, et avait été admis au barreau du Bas-Canada. En 1837, rédacteur au *Montreal Herald*, il avait combattu les partisans de Louis-Joseph Papineau et critiqué les Canadiens français en termes sanglants. Lord Durham l'avait pris à son service et il aurait collaboré à la rédaction de son Rapport[3].

Avant le départ d'Adam Thom pour l'Ouest, sa réputation de francophobe et de fanatique l'y avait précédé et son arrivée dans la colonie d'Assiniboia suscita l'hostilité des Métis. Ils lui reprochaient notamment son ignorance de la langue française.

Pour ces gens simples et sans instruction, cette nomination représentait un complot. De fil en aiguille, ils en arrivèrent à la conclusion que le but de sa désignation était de compliquer l'interprétation des lois afin de les duper. Son protestantisme aggravait la méfiance de cette population fondamentalement catholique. Pour faire crouler ce mur de méfiance, il eût fallu un homme souple et habile, deux qualités essentielles que ne possédait pas Adam Thom.

Il n'avait que mépris pour l'élément francophone et il ne dissimulait pas ses préjugés. À ses yeux, la masse francophone ne disposait que d'un centième de « l'intelligence et des capacités du groupe anglo-saxon[4]. » Il se fit des ennemis au sein de toute la population par ses paroles déplacées et son attitude tranchante. Bien des protestants le prirent également en grippe, réduisant ainsi à presque rien son appui populaire.

Un haut fonctionnaire de la Compagnie de la baie d'Hudson estimait, en 1850, que les neuf dixièmes des colons détestaient Adam Thom. Le gouverneur Simpson était sur la corde raide. La haine dont Adam Thom était l'objet rejaillissait sur la compagnie qui l'avait désigné. Il fallut que Simpson lui fasse part à maintes reprises de ses appréhensions et l'engage à faire

preuve de plus de souplesse. Ce fut peine perdue. Un jour, la population, furieuse, menaça de le noyer: ses jours étaient comptés.

Le grief le plus important que les Métis formulaient à l'endroit de la Compagnie de la baie d'Hudson avait trait à son monopole. Elle ne leur permettait pas de vendre à des étrangers les pelleteries et, évidemment, c'était elle qui fixait les tarifs. Les chasseurs ne recevaient qu'une faible rétribution qui était, toutefois, plus élevée que celle que recevaient les Indiens.

« Par exemple, une peau qu'on payait vingt shillings à un Blanc ou à un Métis, on ne la payait qu'un shilling à un Indien. Ceci amena naturellement les Indiens à faire leurs échanges par l'entremise de leurs cousins métis, ce qu'apprenant la compagnie toute puissante fit publier un ordre défendant, sous peine de prison, d'échanger des fourrures avec les Indiens[5]. »

Mais la compagnie, qui n'avait en fait de police que des effectifs squelettiques, ne pouvait réprimer les infractions. Parfois, elle fit des perquisitions et des saisies de pelleteries au domicile des Métis. Ces mesures coercitives n'avaient pour objectif que de les intimider. On ne pouvait en effet aller trop loin sans risquer de provoquer la colère des Métis qui étaient nombreux. Aussi des magistrats refusaient-ils d'entamer des poursuites contre les délinquants de crainte d'engendrer la révolte. Adam Thom lui-même, dont la fonction était de protéger les intérêts de la Compagnie de la baie d'Hudson déconseilla à maintes reprises d'avoir recours aux perquisitions et aux saisies. Mais la compagnie ne pouvait renoncer à ses privilèges sans risquer de péricliter. Elle était donc devant une situation sans issue. La ruine la menaçait.

C'est d'ailleurs ce qui va se produire. À partir des débuts du XIX^e siècle, la compagnie s'engage lentement dans la voie de la désintégration. C'est la colonie de l'Assiniboia qui sera à la pointe du combat en vue de supprimer son monopole. Bien des Blancs s'associèrent aux Métis, unanimes, à entreprendre la destruction de la Compagnie de la baie d'Hudson.

Les Américains avaient établi des postes le long de la frontière, non loin de Pembina, au Dakota du Nord, qui n'est aujourd'hui qu'un village, mais qui était à l'époque un centre de commerce important. Le traiteur Norman Wolfred Kittson,

originaire de Chambly, au Bas-Canada, avait établi un poste à Pembina, en 1844[6]. Grâce à la collaboration de nombreux Métis, il fit affluer vers le territoire américain des quantités énormes de pelleteries, privant ainsi la Compagnie de la baie d'Hudson de stocks de fourrure qu'elle était en droit de réclamer comme sa propriété.

La contrebande se faisait sur une grande échelle. Les chasseurs étaient d'autant plus attirés vers les postes au sud du 49^e parallèle — frontière internationale qui avait été fixée, en 1818, depuis le lac des Bois jusqu'aux Rocheuses — qu'ils recevaient pour leurs marchandises un prix plus élevé que ne leur offrait la compagnie britannique. Par exemple, pour une peau de castor, les Américains offraient le double[7].

Pour les habitants de la colonie de la Rivière-Rouge, il était avantageux de s'approvisionner aux États-Unis. Par exemple, les magasins de Saint-Paul, au Minnesota, offraient un choix de marchandises et de produits beaucoup plus varié et à des prix parfois moins élevés que ceux des magasins de la Compagnie de la baie d'Hudson. Ainsi, la compagnie ne pouvait concurrencer avec les Américains pour le whisky et le sucre, car elle devait importer ces produits d'Europe. Les Américains détruisaient graduellement la domination économique de la Compagnie de la baie d'Hudson.

Les Métis, qui trouvaient avantageux la vente de leurs pelleteries aux États-Unis et les achats qu'ils y faisaient, voulaient que ce régime continue. Ils se rebellèrent contre la Compagnie de la baie d'Hudson qui voulait les contraindre à leur vendre leurs pelleteries et à faire leurs achats dans les établissements de la compagnie. James Sinclair, un half-breed, et Andrew McDermott, un Irlandais, qui étaient à couteaux tirés avec la compagnie en raison de leur opposition commerciale, encouragèrent les Métis à la résistance.

Ils avaient d'autant plus d'emprise qu'ils engageaient à leur service de nombreux sang-mêlé. Ils affichaient toujours une grande sympathie pour leur cause, ce qui coïncidait parfaitement avec leurs intérêts. En bons démagogues, ils exploitèrent les mêmes thèmes que ceux utilisés par la Compagnie du Nord-Ouest afin de les soulever contre les Blancs.

Ils leur répétaient qu'en vertu de leur naissance, ils avaient

le droit de chasser où ils voulaient et de vendre leurs pelleteries au plus offrant. Ils les comparaient à une race opprimée, les prévenant que s'ils ne résistaient pas aux entraves des Blancs, ils seraient éventuellement dépouillés de leurs droits. Cette semence tombait en bonne terre. Ces gens peu instruits, sinon illettrés, qui s'étaient toujours crus les victimes des Blancs, buvaient ces propos comme paroles d'évangile. Il ne pouvait en être autrement, car on leur avait dit si souvent que les Blancs ne travaillaient que pour leur malheur.

Les Américains eurent recours aux mêmes arguments pour les dresser contre la société britannique. Ils stimulèrent également le nationalisme des Métis, « race opprimée ». Conscients de leur force numérique, les Métis se rendirent compte qu'ils pouvaient menacer le gouvernement de l'Assiniboia si on s'opposait à leurs revendications.

Ils entravèrent parfois l'administration de la justice. Sous la menace, ils forcèrent le tribunal à rendre un jugement favorable quand un de leurs compatriotes se trouva au banc des accusés. Il était difficile pour un magistrat d'imposer une peine à un Métis, qu'elle soit justifiée ou non, car cette décision risquait d'être interprétée par les sang-mêlé comme un affront à leur « nation ». Les autorités de la Compagnie de la baie d'Hudson étaient contraintes de faire preuve d'une grande souplesse avant d'intenter des poursuites contre un Métis ou bien de procéder à son arrestation.

En août 1845, les Métis présentent une pétition au gouverneur de l'Assiniboia. Ils affirment que leur naissance leur donne le droit de chasser les animaux à fourrure où ils veulent et de les vendre à ceux qui offrent les tarifs les plus élevés. Ils demandent aussi si les Métis ont des droits ou des privilèges au-dessus des colons européens, en matière de chasse et de traite.

Les Métis « mettaient ainsi en question toute la souveraineté économique et politique de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Pour la première fois depuis les événements de 1815-1816, ils posaient sur une base nationale leurs prétentions au libre exercice de la traite des fourrures. Le gouverneur Christie ne pouvait admettre la discrimination qu'ils suggéraient entre leur groupe racial et les autres éléments de la population : c'eût été reconnaître aux métis une indépendance qui eût consacré la

ruine de l'autorité de la Compagnie. Aussi répliqua-t-il que, les métis étant admis, en Écosse ou en Angleterre, en leur qualité de sujets britanniques, aux mêmes droits que la population de ces pays, il y aurait injustice à les placer à la Rivière-Rouge sur un plan supérieur aux immigrants d'origine européenne[8]. »

N'étant pas satisfaits de la réponse du gouverneur, les Métis et les half-breeds adressèrent une pétition au gouvernement britannique, en 1846. C'est un half-breed, fils d'un officier de la compagnie britannique, qui pratiquait le droit à Londres, qui se fit le porte-parole des pétitionnaires. Alexander Kennedy Isbister, né à Cumberland House (aujourd'hui en Saskatchewan), en 1822, avait commencé ses études à la Rivière-Rouge et les avait poursuivies aux universités d'Aberdeen et d'Edimbourg. Il n'a jamais renié ses origines et s'est toujours fait le défenseur de ses compatriotes.

Le secrétaire aux Colonies, Lord Grey, demanda au gouverneur général du Canada, Lord Elgin, son opinion sur l'administration de la Compagnie de la baie d'Hudson. Lord Elgin lui fit savoir que les résultats de son enquête étaient favorables à la compagnie. Le colonel Crofton, qui avait séjourné à la Rivière-Rouge, fit également l'éloge de la compagnie. Lord Grey informa donc Isbister qu'aucune mesure ne serait soumise au Parlement britannique. Malgré l'échec de la pétition, les sang-mêlé ne se tinrent pas pour battus. Ils décidèrent de continuer la lutte. Quant à la compagnie, elle était prête à faire un exemple pour conserver son monopole.

Trois ans plus tard les Métis auront gain de cause. Les habitants de la Rivière-Rouge mettront alors fin, non sans menaces de violence, au monopole de la compagnie.

Un jeune Métis, Guillaume Sayer, est arrêté pour commerce illégal de la fourrure : les Métis s'agitent et sont bien déterminés à se porter à la défense de leur compatriote. Le procès est fixé au 17 mai 1849.

En apprenant la date du procès, une délégation de Métis se rend à Pembina pour solliciter les conseils de l'abbé Georges-Antoine Belcourt. Ce dernier est un ardent partisan des revendications métisses et un adversaire du monopole de la baie d'Hudson. Se solidarisant avec l'inculpé, le missionnaire engage la délégation à résister aux autorités de la Rivière-Rouge. Dans

une lettre à un des leaders du mouvement, Louis Riel (père), il l'exhorte à la révolte. Le 13 mai, à l'issue de la messe, cette lettre est lue devant la cathédrale de Saint-Boniface. Belcourt affirme que « chacun devrait se présenter en armes ».

À l'ouverture de la cour, deux cents Métis armés sont sur les lieux, prêts à imposer leur volonté. Adam Thom préside les débats. Il déclare qu'en vertu de sa charte, la Compagnie de la baie d'Hudson a le monopole du commerce de la fourrure. Il précise que tant qu'une loi du Parlement ne l'aura pas modifiée, personne n'a le droit de la violer.

James Sinclair répond au magistrat que bien des grands hommes, dans les deux chambres du Parlement, ont mis en doute la validité de la charte. Comme il n'y a pas d'avocats dans la colonie, Adam Thom propose à Sinclair de se faire le défenseur de Sayer. L'accusé est reconnu coupable par le jury, mais avec recommandation à la clémence du tribunal. Le magistrat se borne à réprimander Sayer sans lui imposer de peine.

En principe, le monopole de la baie d'Hudson est maintenu, mais personne n'y croit. Pour les Métis, l'absence d'imposition de peine a une signification évidente: la compagnie avait capitulé et le monopole de la baie d'Hudson avait vécu. La libération de Sayer fut saluée par des cris de triomphe: « Le commerce est libre! le commerce est libre! Vive la liberté! »

Le commerce entre la colonie de la Rivière-Rouge et les postes du Dakota du Nord et du Minnesota se poursuivit et même s'accrut avec les années. Il est incontestable que le héros de la journée historique du 17 mai fut le half-breed James Sinclair. L'abbé Belcourt et Louis Riel (père) ont eux aussi joué un rôle considérable dans cet événement. Victorieux, les Métis ne se reposent pas sur leurs lauriers.

Ils exigent la tête d'Adam Thom, et ils l'auront. D'ailleurs la compagnie n'a guère prisé l'attitude du magistrat au cours du procès Sayer. Par son comportement, n'avait-il pas désavoué la compagnie qui l'avait engagé pour servir ses intérêts? Sans l'ombre d'un doute, mais pouvait-il faire autrement quand 200 Métis bien armés étaient prêts à lui dicter sa conduite et qu'il n'avait aucune police pour assurer la liberté du tribunal?

Il a néanmoins fait preuve de courage, car un de ses adjoints, effrayé par la présence des hommes en armes et leur

attitude menaçante, s'est discrètement faufilé dans la foule, a sauté sur son cheval et s'est enfui. Par contre, Adam Thom a conservé son calme, a présidé dignement aux débats et a rendu justice en sauvegardant les apparences de la loi et de l'ordre.

Les Métis continuent leur agitation et ils exigent la présence d'un magistrat qui parle les deux langues. Une pétition en ce sens est présentée au gouverneur de la Terre de Rupert, Sir George Simpson. Elle porte dix signatures, dont celle de Louis Riel. Simpson a recours à un expédient. Il prie Adam Thom de s'abstenir de siéger pendant quelque temps, espérant que les esprits s'apaiseront et que le magistrat pourra reprendre ses fonctions sans susciter d'agitation.

Quand Adam Thom reprend son poste, les protestations se font de nouveau entendre. Riel et ses partisans réclament encore une fois un magistrat bilingue. Les esprits s'échauffent. Les plus modérés se disent à bout de patience. M^gr^ Provencher, voyant grandir l'agitation, craint une révolte. Les pressions exercées par Louis Riel sont couronnées de succès. Adam Thom est relevé de ses fonctions et réduit au poste subalterne de greffier à la cour de l'Assiniboia, sans modification de salaire.

« Pendant ses heures de loisir à la Rivière-Rouge, Thom avait écrit *The Claims to the Oregon Territory considered (1844)*, un texte où il réfutait d'une manière détaillée les prétentions des Américains à la mainmise sur la côte ouest, et... un traité sur la Bible dans lequel il donnait libre cours à ses talents pour la littérature et la critique. De plus, à titre de greffier de la cour, il collabore avec John Bunn et Louis-François Laflèche (futur évêque des Trois-Rivières) à la rédaction d'un rapport qui réclamait la mise à jour du système juridique de la colonie[9]. »

En 1854, Adam Thom quitte la colonie. Il meurt à Londres en 1890 à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Thom avait été remplacé à Rivière-Rouge par le magistrat F.G. Johnson, qui parlait couramment le français et l'anglais. C'était un autre succès pour Louis Riel et les Métis. Avec le départ d'Adam Thom et la nomination d'un magistrat bilingue, la tension s'apaisa quelque peu dans la colonie de l'Assiniboia.

Mais les Métis avaient une autre revendication. Ils déplo-

raient leur absence totale au conseil de la colonie. Pour Mgr Provencher, c'était un de leurs principaux griefs, mais l'évêque de Saint-Boniface reconnaissait que cette exclusion s'expliquait en grande partie. Il n'était pas facile de trouver dans leurs rangs des hommes assez instruits pour remplir la fonction de conseiller. Pour apaiser la population, le gouverneur Simpson demanda à Mgr Provencher de choisir six représentants canadiens et métis que le conseil de l'Assiniboia accepterait comme conseillers. La liste que lui fournit le prélat ne créa pas une forte impression sur le gouverneur. Il écrivit qu'à l'exception du « prêtre Laflèche, ils sont illettrés et ignorants ».

Cette attitude nous donne sans doute l'explication de la lenteur des nominations au conseil. Par contre, la désignation de l'abbé Laflèche fut acceptée avec empressement. Le missionnaire siégea à côté de son supérieur hiérarchique. Trois ans plus tard, en 1853, François Bruneau, que Mgr Provencher destinait à la prêtrise, fit partie du conseil. Ce n'est qu'en 1857 que cette affaire fut réglée. Grâce au magistrat Johnson, qui avait accédé au poste de gouverneur de la colonie, des Métis entrèrent au conseil.

Louis Riel n'était pas du nombre. Certes la Compagnie de la baie d'Hudson avait d'excellentes raisons de ne pas proposer sa candidature. Il avait combattu le monopole de la compagnie, joué un rôle dominant lors du procès de Guillaume Sayer et réclamé la destitution d'Adam Thom. Mais Mgr Provencher également ne l'avait pas recommandé. Comment expliquer l'attitude de l'évêque de Saint-Boniface? Faute de documents, nous en sommes réduits aux conjectures. Il n'est pas impossible que le prélat ait ignoré son nom pour ne pas offusquer les dirigeants de la compagnie en leur soumettant une candidature qu'ils auraient sans doute jugée inacceptable.

Les Métis avaient eu gain de cause sur presque toute la ligne. Dépourvue de force militaire et même policière, la Compagnie de la baie d'Hudson était contrainte de céder quand les sang-mêlé menaçaient. Ils avaient contribué à affaiblir la compagnie britannique, ce qui serait à leur détriment, et le gouverneur Simpson, en 1856, prévoyait la ruine et l'effondrement prochain de cette grande entreprise.

« Or, au moment où il formulait ces prédictions, une autre

agitation se répandait dans la colonie d'Assiniboia, plus vigoureuse que l'agitation des années précédentes, moins intimement rattachée à la vie intérieure de la colonie, mais complément logique du travail de désagrégation qui s'y était déjà opéré, puisqu'elle visait à substituer à l'autorité d'une puissance désormais condamnée celle d'un gouvernement nouveau. À l'effondrement de cette puissance, le groupe métis, dominé par son ambition d'indépendance nationale, trop souvent guidé par des étrangers qui sacrifiaient, sans le vouloir peut-être, son avenir à leurs intérêts personnels, avait contribué dans une large mesure.

« Mais trop peu clairvoyant et trop faiblement instruit pour prévoir les conséquences d'une hostilité que le présent justifiait, il avait sapé la seule puissance qui lui permet de satisfaire ses tendances et de poursuivre ses habitudes de vie, et il avait préparé l'avènement d'une domination qui ne transigeait pas avec le mode d'existence anachronique où il s'était fixé. On le vit alors, à mesure que de nouvelles tendances se précisaient autour de lui et qu'une société différente se constituait dans la colonie, se départir graduellement de l'hostilité qu'il avait longtemps témoignée à la Compagnie de la Baie d'Hudson, et se rapprocher, mais trop tard et sans succès, de l'organisme qu'il avait combattu[10]. »

Après le redressement des injustices dont ses compatriotes se prétendaient les victimes, Louis Riel revint à ses activités en tant que « meunier de la Seine », surnom par lequel le désignait la population anglaise. Il se lança dans diverses entreprises, dont une de textile, qui n'eut guère de succès. Il semble, cependant, avoir été assez ingénieux. « La meilleure preuve de son industrie se trouve dans le fait qu'il avait eu assez de persévérance pour creuser un canal de quatre pieds de large et douze milles de long pour amener l'eau à son moulin[11]. »

En mars 1857, Riel acceptait de présider une assemblée favorable à l'annexion de l'Ouest au Canada. Nous n'avons aucune indication qu'il ait pris lui-même la parole à cette réunion. Il mourut, le 21 janvier 1864, à l'âge de quarante-six ans. « Si Riel, père, n'avait pas réussi comme homme d'affaires, il avait établi une tradition de meneur d'hommes que son fils devait suivre et qui allait modifier l'histoire du Nord-Ouest[12]. »

Le jeune Louis Riel, aîné de la famille, a toujours été le

préféré de sa mère. Il a passé les premières années de son enfance à la Rivière-Rouge, non loin de Saint-Boniface, où il a vécu dans une ambiance très religieuse, qui explique son catholicisme ardent. Sa foi lui a été communiquée par sa mère qui lui a appris, dès qu'il a commencé à parler, à prononcer les noms de Jésus, Marie et Joseph. Tous les soirs, avant de se mettre au lit, il récitait ses prières.

À l'âge de sept ans, ses parents l'envoyèrent à Saint-Boniface, chez les Soeurs Grises qui enseignaient aux jeunes filles. Il n'y avait pas encore d'établissement scolaire pour les garçons. Les Soeurs Grises étaient établies à la Rivière-Rouge depuis juin 1844, soit quelques mois avant la naissance de Louis. La population métisse les avait accueillies avec le même enthousiasme que lors de l'arrivée des premiers missionnaires, en 1818. Ces religieuses s'empressèrent de se consacrer à l'enseignement des jeunes filles.

Mgr Taché, qui avait succédé à Mgr Provencher, à la mort de ce dernier en 1853, se préoccupa du sort des garçons. Il incita quelques frères des écoles chrétiennes du Canada à venir s'installer dans son diocèse. La première école pour garçons s'ouvrit au presbytère de l'évêché dans une pièce si étroite que l'enseignant, dit-on, était contraint de rester debout pendant les cours. Le jeune Louis quitta les Soeurs Grises et poursuivit ses études sous la direction des frères.

En mars 1857, le garçon alors âgé de douze ans fit sa première communion. À cette époque, les enfants n'étaient admis à s'approcher de la sainte table que vers l'âge de douze ans, souvent après leur confirmation. Les progrès du jeune Riel dans ses études et sa piété fervente attirèrent l'attention du prélat qui surveillait de près l'école des garçons. Mgr Taché était à la recherche de nouvelles recrues pour oeuvrer dans son diocèse. Il voulait surtout que des Métis se destinent au sacerdoce afin qu'il ne soit plus dans l'obligation de réclamer des prêtres du Canada.

Il avait pris ses dispositions avec quelques collèges classiques de la vallée du Saint-Laurent pour qu'ils acceptent de jeunes Métis qui lui semblaient d'excellents candidats à la prêtrise. Il fixa son choix sur Louis Riel, Louis Schmidt et Daniel McDougall. Le 1er juin 1858, les trois aspirants, réunis à Saint-

Boniface, reçurent la bénédiction de leur évêque, et firent leurs adieux à leurs parents et à leurs amis.

Louis Riel ne prit congé que de sa mère et de sa soeur Sara, avec laquelle il s'entendait très bien et qui deviendra religieuse chez les Soeurs Grises, son père ayant été obligé de s'absenter pour affaires, à Montréal. La séparation fut d'autant plus pénible qu'on savait qu'elle s'étendrait sur quelques années. En raison de la distance, Louis ne pourrait revenir au milieu des siens durant les vacances d'été. Julie, qui était très croyante, espérait sans doute que son fils, à son retour dans la colonie de l'Assiniboia, serait prêtre. Cet espoir atténua probablement son chagrin de voir partir son garçon qui entreprenait, pour la première fois, un voyage dans un pays lointain.

Louis n'avait pas encore quatorze ans. La première étape du trajet se fit en charrette. Pour franchir la distance de la Rivière-Rouge à Saint-Paul, au Minnesota, il fallut vingt-deux jours. On faisait de vingt-quatre à trente-deux kilomètres par jour. Sur les rives du Mississipi, Louis rencontra son père qui revenait de Montréal et rentrait à la colonie. Ce serait la dernière fois qu'ils se voyaient. Louis et ses compagnons, accompagnés de soeur Valade, de la communauté des Soeurs Grises de Saint-Boniface, firent le reste du voyage par train. Ils visitèrent Chicago et Detroit avant de fouler le sol canadien. À Hamilton, les trois garçons « mangèrent des oranges pour la première fois de leur vie[13] ». Le 5 juillet, après un voyage fatigant de cinq semaines, le groupe arriva à Montréal, la grande ville. Quel contraste avec l'Ouest!

Peu après son arrivée, Riel apprend qu'il fera ses humanités au collège de Montréal, l'établissement d'enseignement le plus ancien de l'île de Montréal, fondé par les messieurs de Saint-Sulpice près d'un siècle plus tôt. Le cours classique avait une durée de huit ans, comme dans les autres collèges du Bas-Canada. L'adolescent était assuré d'y recevoir un enseignement presque complet et une éducation certainement plus soignée que dans son milieu.

On ne possède pas beaucoup de renseignements sur son séjour au collège. Il ne semble pas qu'à cause de ses origines, il ait été la victime des moqueries de ses compagnons. Encore tout jeune, loin de sa famille, arraché à son pays, il y a tout lieu de

croire qu'il se soit tout de même assez bien adapté. Quant au climat, presque analogue à celui de l'Ouest, cela ne lui a causé aucun inconvénient.

En 1870, au moment où Louis Riel tenait la vedette dans l'Ouest, un de ses condisciples chez les messieurs de Saint-Sulpice, Eustache Prud'Homme, a communiqué à un journal montréalais ses impressions sur le chef métis. « L'entrée au collège de Louis Riel... fut tout un événement pour les élèves. Un jeune homme, venant de si loin, qui connaissait le pemmican, le tomahawk, qui avait vu flotter les chevelures sur les épaules des Sioux, des Pieds-noirs ou des autres guerriers appartenant aux tribus sauvages de ces vastes contrées; un jeune homme qui avait peut-être failli se faire scalper, il y avait là plus qu'il n'en fallait pour piquer la curiosité de ses compagnons, petits espiègles de douze à quinze ans. Dans les heures de récréations, quand l'effervescence des jeux et la dissipation s'étaient un peu calmées, on se groupait autour de lui, et les jeunes figures traduisaient l'expression de tous les sentiments que le narrateur voulait leur donner par les phases de son récit.

« Il leur racontait quelque histoire comique sur les us et coutumes de son pays ou quelque aventure terrible dont il n'était jamais la victime. C'étaient des scènes déchirantes d'incendie dans les prairies de l'Ouest, d'enfants broyés ou emportés par des chevaux sauvages, de chasseurs intrépides qui sautaient d'un seul bond, une grande rivière *(sic)*, pour couper court aux poursuites acharnées des animaux féroces.

« Durant tout le cours de ses études, Riel sut se concilier l'estime et l'amitié de ses compagnons; et il était certainement l'un des meilleurs talents de sa classe; les prix qu'il a remportés en font foi.

« Le jeune Métis était d'une nature fière, mais noble et généreuse. Il maniait habilement l'ironie et malheur à qui le provoquait à dessein; la riposte était une morsure qui allait à la moelle des os. Généralement en conversation, il en imposait par sa gaieté grave et digne. Il connaissait à merveille l'art de charmer par sa faconde intarissable.

« ... Mais ce que le public ignore, c'est qu'il est un excellent poète... Nous l'avions surnommé le Victor Hugo de la classe[14]... »

Riel a été un assez bon élève et ses notes en font foi. Il ne semble pas avoir causé de sérieux ennuis à ses professeurs. D'ailleurs il n'y a aucun indice qu'il ait gardé un mauvais souvenir de ses années de collège. Il avait cependant un défaut évident: le jeune Louis s'emportait assez facilement. Par exemple, il ne pouvait subir la contradiction: il suffisait de prendre le contrepied de ses opinions pour l'irriter et il était tellement convaincu de la justesse de ses jugements qu'il ne pouvait comprendre que ses confrères de classe les contestent. Il y avait chez lui une grande absence de modestie qui l'empêchait d'admettre qu'il avait tort.

En février 1864 le jeune Louis Riel apprend la mort de son père, survenue le mois précédent à la Rivière-Rouge. Cette nouvelle le terrasse et son chagrin est si profond que son directeur spirituel l'engage à ne pas écrire à sa mère avant d'avoir pu maîtriser sa douleur. Ce n'est qu'à la fin de février qu'il écrit à sa mère et lui fait part de l'affliction que lui a causée le décès de son « cher papa ». Il a fallu plusieurs semaines avant qu'il se remette de ce choc brutal.

Les règlements du collège qu'il avait acceptés de bon gré lui pèsent désormais. Le régime de l'internat lui paraît insupportable. Il demande la permission de devenir externe et de résider chez les Soeurs Grises. L'autorisation lui est accordée, non sans hésitation, par le directeur de l'établissement. Les religieuses se plaignent bientôt auprès du directeur du collège que l'adolescent ne se conforme pas aux règlements de la communauté et qu'il découche parfois. Il s'absente des cours de temps à autre et même quelques jours de suite.

On le prévient que cette situation ne peut durer. Il prend l'engagement de ne plus récidiver, mais ne tient pas ses promesses. Les messieurs de Saint-Sulpice décident d'avoir recours aux grands moyens. On l'informe le 8 mars 1865 que sa présence au collège n'est plus désirée. Il doit donc quitter le collège avant la fin de ses études classiques.

Il alla habiter chez sa tante, M^me^ John Lee, la soeur de son père, qui avait épousé un Canadien d'origine irlandaise. L'adolescent commença à s'intéresser à la politique, question qui était peu abordée au collège où la lecture des journaux n'était pas autorisée. Nous savons qu'il tenta d'obtenir une entrevue avec

Sir George Étienne Cartier, alors à l'apogée de la gloire. Nous ignorons cependant si l'homme politique consentit à rencontrer Louis Riel. Ce dernier se souvenait de Sir George qui avait visité son *alma mater*, en juin 1860. L'auteur du chant: « Ô Canada, mon pays, mes amours » (écrit avant la rébellion de 1837), avait parlé de leur avenir aux élèves du collège de Montréal.

Peu après avoir quitté le collège, Riel se trouva un emploi au bureau de Rodolphe Laflamme, avocat de Montréal, appelé à jouer un rôle assez important dans la politique canadienne. Laflamme était un nationaliste, anticlérical et adversaire de la Confédération. Après l'établissement de la Confédération, il occupera les fonctions de ministre du Revenu dans le gouvernement Mackenzie, puis de ministre de la Justice. Après la défaite des libéraux et sa défaite personnelle dans la circonscription de Jacques-Cartier, aux élections générales de 1878, il abandonnera la politique.

Laflamme avait été un des fondateurs de l'Institut canadien de Montréal, en 1844, dont il fut le président en 1852. L'Institut aura souvent maille à partir avec l'évêque de Montréal, Mgr Ignace Bourget, qui finira par triompher, mais dans l'affaire Guibord, c'est l'Institut qui aura gain de cause. Laflamme et Joseph Doutre qui jusqu'à sa mort refusera de « pardonner au clergé le mal qu'il nous a fait », intentent des poursuites contre la fabrique de l'église Notre-Dame qui refuse d'inhumer Joseph Guibord dans le cimetière catholique de la Côte-des-Neiges, où la famille du défunt a un terrain. L'affaire va jusque devant le Conseil privé de Londres qui oblige, en 1875, la fabrique à laisser inhumer dans le cimetière catholique Guibord, mort sous le coup de l'excommunication. Menacée de saisie, la fabrique a dû verser « la somme de $6.044.00 pour couvrir les frais des procès au Canada et en Angleterre[15] ».

Riel a travaillé un an environ au bureau de Laflamme qui fut « une des lumières du barreau[16] ». Il est certain que l'anticléricalisme de Laflamme n'a exercé aucune influence sur le jeune homme, dont les convictions religieuses étaient trop profondes. Par contre il est très vraisemblable que le nationalisme de l'avocat montréalais ait agi sur l'esprit de son employé. Il est

aussi probable que la politique l'ait intéressé davantage au contact de ce grand avocat.

Après avoir passé plus d'une année à Montréal, Louis décida de rentrer dans son pays. Une déception sentimentale expliquerait son départ. Il était amoureux d'une jeune fille, Marie-Julie Guernon, voisine de la famille Lee où il demeurait. Le 12 juillet 1866, les deux jeunes gens signèrent un contrat de mariage devant le notaire A.C. Décary, à Montréal. Les bans furent ensuite publiés à l'église du Saint-Enfant-Jésus du Mile-End. Les parents de Marie, qui n'étaient pas au courant des intentions de leur fille, firent objection dès que la proclamation solennelle du futur mariage fut annoncée. Ils s'opposèrent catégoriquement à l'union de leur fille avec un Métis. Cette opposition amena la rupture.

Louis quitta alors Montréal pour l'Ouest. Selon Louis Schmidt, qui l'avait accompagné de la Rivière-Rouge vers l'Est, en 1858, Riel se fixa d'abord à Chicago où il fit la connaissance du poète Louis Fréchette et écrivit des vers dans le style de Lamartine. Cette assertion n'est confirmée par aucun autre témoignage, mais nous savons qu'à cette époque, il y avait un groupe de Canadiens français qui vivaient à Chicago, et que Fréchette était du nombre. Riel travailla dans cette grande ville américaine comme journalier et, par la suite, à Saint-Paul, au Minnesota, avant de rentrer à Saint-Boniface, le 28 juillet 1868.

Après cette longue séparation de dix ans, il fut bien heureux de revoir les membres de sa famille. Parti du foyer à l'âge de quatorze ans, il en avait maintenant vingt-quatre et Mgr Taché, qui le destinait au sacerdoce, fut sans doute déçu mais le jeune homme avait tout de même acquis une formation supérieure, et de loin, à celle de la plupart de ses contemporains et presque unique pour un Métis.

Cela, compte tenu des années troubles qui s'annonçaient, le désignait fort naturellement à devenir sinon le leader, du moins le porte-parole des Métis.

Notes

1. Joseph Kinsey Howard, *Strange Empire*, New York, 1952, p. 64.
2. W.L. Morton, Louis Riel, dans *Dictionnaire biographique du Canada*, tome IX, Québec, 1977, p. 732.
3. Arthur S. Morton, *A History of the Canadian West to 1870-71*, Londres, 1939, p. 807.
4. Marcel Giraud, *Le Métis Canadien*, Paris, 1945, p. 906.
5. Autuste-Henri de Trémaudan, *Histoire de la nation métisse dans l'Ouest canadien*, Montréal, 1935, p. 125.
6. Arthur S. Morton, *op. cit.*, pp. 806-807.
7. Joseph Kinsey Howard, *op. cit.*, p. 58.
8. Marcel Giraud, *op. cit.*, p. 916.
9. Kathryn M. Bindon, Adam Thom, dans *Dictionnaire biographique du Canada*, tome XI, Québec, 1982, p. 970.
10. Marcel Giraud, *op. cit.*, p. 944.
11. A.G. Morice, *Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest*, Montréal, 1908, p. 247.
12. W.L. Morton, *op. cit.*, p. 732.
13. Hartwell Bowsfield, *Louis Riel, le patriote rebelle*, Montréal, 1973, p. 27.
14. *L'Opinion Publique*, 19 février 1870. Cité par P. de M., *L'oeuvre véridique de Louis Riel*, Montréal, 1934, pp. 50-52.
15. Théophile Hudon, *L'Institut canadien de Montréal et l'Affaire Guibord*, Montréal, 1938, p. 136.
16. L. Le Jeune, *Dictionnaire général du Canada*, tome I, Ottawa, 1931, p. 832.

IV

UN MOUVEMENT IRRÉVERSIBLE

Au XIX[e] siècle, l'expansion américaine vers l'Ouest s'intensifia. Afin d'éviter que ce mouvement ne s'étende vers le Nord, Londres et Washington conclurent une série d'accords, de 1818 à 1846, qui fixèrent au quarante-neuvième parallèle la frontière entre les États-Unis et l'Amérique du Nord britannique.

En 1867, le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick s'unissaient et formaient le Dominion du Canada. Une des causes fondamentales de la Confédération fut sans conteste la crainte des visées annexionnistes du puissant voisin, les États-Unis. « Sans cette union, devenue nécessaire au lendemain de la guerre de Sécession, les colonies britanniques, dispersées de l'Atlantique au Pacifique, n'eussent pas résisté à la menace latente d'absorption d'un puissant voisin[1]. »

Le jour où la reine Victoria signait l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le 29 mars 1867, le secrétaire d'État américain, William Seward, et le ministre russe à Washington, Stoeckl, négociaient l'achat de l'Alaska par les États-Unis. À trois heures, le lendemain matin, la Russie cédait l'Alaska pour la somme de 7 200 000 $. Ces deux événements presque simultanés étaient sans doute une coïncidence mais Alexander Galt,

qui deviendra ministre des Finances dans le premier gouvernement Macdonald, y vit une menace et déclara que l'achat de « l'Alaska est la réponse américaine à la Confédération[2]. »

À Washington, le sénateur Charles Sumner, favorable à la ratification du traité, laissait entendre que « l'Amérique du Nord britannique suivrait l'Alaska dans le giron de l'Union américaine[3]. » Des membres de la Chambre des représentants affirmaient « qu'avec l'Alaska au nord et les États-Unis au sud, la Colombie-Britannique (et avec elle le Canada) serait serrée dans un étau et contrainte de s'unir à l'Amérique[4]. » Certains historiens canadiens ont affirmé que Washington s'était porté acquéreur de l'Alaska purement et simplement dans le but d'annexer la côte occidentale de l'Amérique du Nord afin d'écraser dans l'oeuf la Confédération. Cette hypothèse n'est confirmée par aucune preuve.

Les Canadiens avaient de sérieuses raisons de se méfier des visées des États-Unis. Depuis les environs de 1840, le nationalisme américain avait pris une forme expansionniste et agressive. Au nom de la doctrine de la *Manifest Destiny*, bien des leaders américains soutenaient que les États-Unis avaient la mission d'étendre leur domination à toute l'Amérique du Nord.

L'affaire de l'Oregon avait clairement montré que si les Canadiens n'occupaient pas les territoires de l'Ouest, ils risquaient de tomber aux mains des Américains. Au début du XIX[e] siècle, l'Oregon comprenait ce qui est aujourd'hui environ la moitié de la Colombie-Britannique, les États de Washington, d'Oregon et d'Idaho ainsi que des fractions importantes des États du Montana et du Wyoming[5]. Ce territoire était administré en commun par les États-Unis et la Grande-Bretagne. Les colons américains avaient commencé à s'y établir. Bientôt, ils exigeaient que Washington annexe l'Oregon en entier. L'Angleterre, de son côté, invoquait ses droits et réclamait une partie du sol.

En 1844, le président Polk accéda à la Maison-Blanche. La campagne électorale avait porté sur le slogan: « 54°40 ou la guerre ». Après la consultation populaire, il fut évident que ni les Américains ni les Britanniques ne désiraient la guerre. En 1846, les deux gouvernements en arrivaient à un compromis,

fixant la frontière au 49[e] parallèle. Le différend était terminé, mais l'alerte avait été chaude.

Après l'établissement de la Confédération, le 1[er] juillet 1867, et la formation du premier cabinet Macdonald, le ministre des Colonies, à Londres, engagea vivement le gouvernement du Dominion à ouvrir des négociations avec la Compagnie de la baie d'Hudson pour l'annexion des territoires de l'Ouest[6]. En raison de ses faibles ressources financières, le gouvernement d'Ottawa n'était pas en mesure, à ce moment-là, de prendre des initiatives en ce sens, même si les États-Unis constituaient une menace pour l'Ouest.

« Le sol, le climat et les conditions socio-économiques des deux côtés du 49[e] parallèle étaient tellement identiques que la faible frontière politique semblait une risée[7]. » Dans l'Est les partisans de l'annexion étaient à Washington. Ils étaient peu nombreux, mais ils s'agitaient beaucoup. Le leader du mouvement était le sénateur Alexander Ramsey du Minnesota, qui désirait l'annexion de la colonie de la Rivière-Rouge. Celle-ci constituait en effet une importante source d'activité commerciale pour son État. Il avait l'appui des sénateurs Zachariah Chandler et Jacob M. Howard du Michigan, porte-parole des marchands de Detroit qui voyaient dans l'annexion de l'Ouest britannique la possibilité d'accroître le commerce et de développer grandement leur puissance économique.

Mais le Minnesota était sans doute le plus ardent partisan de l'annexion. Il proposait que la Grande-Bretagne cède aux États-Unis le Nord-Ouest, à titre d'indemnité, pour l'affaire de l'*Alabama*. Washington réclamait de Londres des réparations pour les dommages que ce navire sudiste, construit dans les chantiers navals britanniques, avait infligé aux États du Nord, au cours de la guerre de Sécession.

La législature du Minnesota adopta même une résolution, réclamant l'annexion du Nord-Ouest aux États-Unis et déplorant la décision du Canada de vouloir prendre possession de ces territoires sans en consulter les habitants. Après l'adoption du texte, le 6 mars 1868, le sénateur Ramsey fut chargé d'en communiquer le contenu à la commission sénatoriale des Affaires étrangères, mais cette dernière ne prit aucune initiative.

La population du Minnesota s'accrut assez rapidement.

Elle passa de « 6077 en 1850 à 157037 en 1857[8]. » Le commerce entre Saint-Paul et la colonie de la Rivière-Rouge était assez important pour l'époque. « En 1870, la valeur totale du commerce régional, comprenant les marchandises soumises aux droits de douane ou non, excédait probablement $1,000,000[9]. »

Les partisans de l'annexion avaient aussi d'actifs adeptes à Pembina, au Dakota du Nord. Plusieurs d'entre eux visitaient la Rivière-Rouge et entretenaient des contacts avec les Métis dans l'espoir de les associer à leur projet. Leurs succès furent cependant assez médiocres. Malgré leur force militaire et leur marine, dont la puissance créait un malaise dans les milieux britanniques, les États-Unis, sous la présidence de Grant, « n'ont jamais envisagé la possibilité de faire la guerre pour conquérir l'Amérique du Nord britannique[10]. »

Bien des Américains étaient établis à la Rivière-Rouge et se faisaient les zélés propagandistes de l'annexion aux États-Unis. Leur nombre s'accroissait. Certains se livraient à la culture de la terre tandis que la plupart se consacraient au commerce de la fourrure ou autres activités similaires. Un Germano-Américain, George Emmerling, qui s'était fixé dans la colonie de l'Assiniboia aux environs de 1860, exploitait le principal hôtel de l'endroit. Le bar était le lieu de ralliement des Américains, qui méprisaient la Compagnie de la baie d'Hudson, et espéraient voir le jour où ce territoire britannique passerait sous la domination de la grande république voisine.

Trois autres Américains s'agitaient assez fébrilement. Il s'agissait du « général » Oscar Malmros, consul à Winnipeg; W.F.B. O'Donoghue, mystérieux aventurier, qui épousera ouvertement la cause de Louis Riel, et Enos Stutsman. O'Donoghue naquit en Irlande et émigra aux États-Unis où il se fit naturaliser. Irréductible ennemi de la Grande-Bretagne en raison de son ascendance irlandaise, il se manifesta brusquement à la Rivière-Rouge peu avant la rébellion des Métis. Toujours en haine de l'Angleterre, il se fit un ardent annexionniste et tenta de convaincre les Métis de le suivre dans cette voie. Les plus lucides ne tardèrent pas à comprendre qu'il servait la cause de ses compatriotes avant la leur.

Enos Stutsman, lui, était un curieux personnage. En effet, malgré la privation de ses membres inférieurs, il était né sans

jambes, il se déplaçait à cheval avec assez de facilité et entreprenait parfois de longues courses. Devenu enseignant assez jeune, il étudia le droit et fut admis au barreau. Politiquement actif pour le parti démocrate, il obtint le poste d'agent des douanes à Pembina, dans le Dakota du Nord, où il se lia d'amitié avec les Métis. Il fit de nombreux voyages à la Rivière-Rouge pour propager l'évangile de l'annexion.

Un autre mouvement encore plus puissant se dessinait, mais cette fois en faveur de l'annexion au Canada. Les partisans de la fusion étaient originaires du Haut-Canada. À partir de 1859, ils publièrent un journal, *The Nor'Wester*, qui propagea leurs idées et mena une lutte féroce à la Compagnie de la baie d'Hudson qui constituait le seul obstacle majeur à la réalisation de leur projet.

Dès 1864, le journal passa aux mains de John Christian Schultz, qui en garda la direction jusqu'en 1868. Schultz était originaire de Amherstburg, dans le Haut-Canada. Après avoir terminé ses études en médecine, il s'établit à la Rivière-Rouge en 1860, non pas dans l'intention de pratiquer sa profession, mais plutôt de se lancer en affaires. Il exploita une pharmacie et se fit par la suite agent immobilier et commerçant de fourrure. Schultz, un impressionnant colosse de près de deux mètres, à la voix puissante, en imposait.

Il était sans conteste le chef du parti canadien, c'est-à-dire des immigrants du Haut-Canada qui voulaient unir l'Ouest au Canada. Schultz cependant n'avait aucun charme. Arrogant et dénué de scrupules, il ne tarda pas à se rendre impopulaire, même au sein de la communauté half-breed écossaise ou anglaise. Quant aux Métis, ils nourrissaient à son endroit une vive antipathie. Bien qu'il parlât assez bien le français, il ne manqua jamais une occasion de manifester son mépris pour les Métis aussi bien dans son comportement que dans son journal.

Dans l'Ouest, les abonnés du journal étaient assez peu nombreux mais « ce fut son tirage dans l'Est qui rendit le *Nor'Wester* si important[11] ». Le *Globe* de Toronto, le plus important journal du Haut-Canada, publiait fréquemment des extraits du *Nor'Wester*[12]. Il n'était donc pas surprenant que les anglophones du Haut et du Bas-Canada manifestassent un intérêt pour l'Ouest.

George Brown, dans le *Globe*, et William McDougall dont le *North American* fusionna avec le *Globe*, étaient à l'avant-garde du mouvement annexionniste. George Brown cherchait à détruire l'équilibre entre le Haut et le Bas-Canada afin de sortir de l'impasse politique au Parlement. Il préconisait le « Rep by Pop », c'est-à-dire la représentation selon la population. Depuis 1851, le recensement avait révélé, pour la première fois, « une marge à l'avantage des anglophones: 60000 sur une population de deux millions[13]. » Et les deux sections du Canada avaient le même nombre de députés.

Brown avait l'assurance que, si sa proposition était acceptée, « elle donnerait au Haut-Canada une position prédominante et lui permettrait d'imposer sa volonté au Bas-Canada francophone. Ceci, évidemment, serait doublement assuré si l'Ouest était annexé au Canada et peuplé d'immigrants, car ce ne serait qu'une expansion du Haut-Canada anglo-saxon[14]. »

Le mouvement prit rapidement de l'ampleur dans le Haut-Canada. Les nombreuses assemblées en faveur de l'annexion sensibilisèrent la population. La crainte que ces vastes territoires ne tombent aux mains des États-Unis et les risques qui en découleraient pour les deux Canadas, suscitèrent des réactions favorables à l'union avec l'Ouest. Les milieux financiers du Haut-Canada comprirent que la mise en valeur des territoires du Nord-Ouest ouvrirait d'immenses perspectives économiques.

Le mouvement devenait presque irrésistible et les hommes politiques devraient tôt ou tard en tenir compte. George Brown, qui était au nombre des Pères de la Confédération, se fit auprès de ses collègues le plus ardent partisan de l'annexion. D'ailleurs l'Acte de l'Amérique britannique du Nord prévoyait, à l'article 146, l'entrée éventuelle de « la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest, ou l'une ou l'autre de ces possessions dans l'union... »

En 1868, le premier ministre du Canada, Sir John A. Macdonald, décida d'entamer des pourparlers avec les autorités impériales en vue d'unir au Dominion les territoires de l'Ouest. Il n'ignorait pas les risques auxquels il s'exposait en s'engageant dans cette entreprise. L'expansion américaine avait provoqué des affrontements avec les Indiens. Il savait sans doute que le

même phénomène s'était produit en Nouvelle-Zélande et en Afrique australe avec les autochtones. Le nationalisme métis, que les Blancs avaient suscité, se heurterait à l'expansionnisme canadien. Le décalage chronologique entre les deux groupes ethniques, que divisaient en plus la langue et la religion, laissait prévoir des affrontements importants aux esprits tant soit peu perspicaces. Au XIX[e] siècle, on était moins tolérant qu'aujourd'hui, au plan religieux, ethnique ou racial.

Les pressions démographiques se faisaient sentir, notamment à la Rivière-Rouge, où la population totale s'élevait à quelque 10000 habitants. Le Minnesota devenait un des États unis en 1858. Sa population continuait à s'accroître à un rythme effarant: le recensement de 1860 avait dénombré 172000 habitants, celui de 1870, 440000[15]. « Macdonald aurait été prêt à se désintéresser du Nord-Ouest, si les Américains en faisaient autant. Mais il était évident que les Américains ne le feraient pas[16]. »

En janvier 1870, la menace semble se préciser pour Macdonald. Il écrit que « les États-Unis sont résolus à faire tout ce qu'ils peuvent, sauf la guerre, pour acquérir les territoires de l'Ouest[17]. » Trop d'éléments convergent pour que le Canada puisse se soustraire à l'annexion de l'Ouest. Le mouvement était irréversible.

Le premier ministre désigne George Étienne Cartier et William McDougall pour représenter le gouvernement d'Ottawa à Londres. Le gouverneur général du Canada, Lord Monck, désapprouve le choix de Cartier. Il a la conviction que le ministre canadien-français est opposé à l'annexion de l'Ouest. Ses soupçons sont apparemment justifiés. En 1860, alors qu'il était premier ministre, Cartier aurait, dans un entretien avec le futur secrétaire des Colonies, Sir Edward Bulwer Lytton, manifesté son objection à l'annexion de l'Ouest au Canada. Il lui avait dit qu'en tant que chef de son parti dans le Bas-Canada, il ferait une opposition déterminée à toute suggestion en ce sens[18].

« Mais Macdonald convainquit Monck qu'il se trompait sur la position de Cartier[19]. » Le vice-roi s'inclina. Cartier et McDougall s'embarquèrent pour Londres où ils arrivèrent le 12 octobre pour négocier avec les autorités impériales et avec les représentants de la Compagnie de la baie d'Hudson « un des

plus importants transferts de souveraineté territoriale de l'histoire[20] ». Sa superficie était supérieure de plus de sept fois à celle des quatre provinces qui constituaient le Canada[21]. Soulignons que le Québec et l'Ontario, notamment, étaient alors d'une étendue de beaucoup inférieure aux deux provinces d'aujourd'hui.

Quelle serait l'attitude des Métis face au mouvement annexionniste? Normalement ils auraient dû faire alliance avec les adeptes du parti canadien qui combattaient la Compagnie de la baie d'Hudson et se souvenir du vieil adage selon lequel les ennemis de nos ennemis sont nos amis. Les gens de l'Ontario, qui seront les premiers à vouloir sacrifier les droits des sang-mêlé, faisaient miroiter à leurs yeux les avantages de l'annexion. Ils faisaient valoir qu'étant les premiers occupants du sol, leurs droits de propriété seraient respectés. Ils abusaient de leur ignorance pour les rallier à leur cause.

Les Métis, qui naguère avaient fait grande confiance à ceux qui les montaient contre la compagnie britannique, firent, cette fois, preuve d'une plus grande prudence. L'explication de leur comportement nous paraît assez simple. Il n'y a aucun doute que la grande influence du clergé en soit la raison. Sur l'union avec le Canada, le clergé catholique était presque aux antipodes du clergé protestant. Ce dernier s'était prononcé dès le début pour le rattachement tandis que le clergé catholique manifestait une grande réserve sans toutefois pouvoir s'y opposer carrément, puisqu'il n'était pas en mesure d'enrayer cet irréversible mouvement.

Le clergé avait plusieurs raisons de craindre l'annexion de l'Ouest au Canada. Celle-ci risquait de réduire son influence, car, avec la venue des immigrants de l'Ontario, l'élément anglo-saxon et protestant supplanterait l'élément catholique et français, le ravalant à un rang subalterne. Mgr Taché écrivit à Sir George Étienne Cartier, au début d'octobre 1869: « J'ai toujours redouté l'entrée du Nord-Ouest dans la Confédération, car j'ai toujours cru que l'élément français catholique serait sacrifié[22]... »

Dans la colonie de l'Assiniboia, les francophones et les anglophones entretenaient d'assez bonnes relations. L'arrivée des gens de l'Ontario, dont certains nourrissaient des préjugés

ethniques et religieux, ne risquait-elle pas de détruire cette harmonie? L'attitude de certains membres du parti canadien tendait à confirmer cette hypothèse. La rivalité qui opposait le Québec et l'Ontario s'étendrait à l'Ouest où elle atteindrait un plus grand degré d'âpreté, car des éléments hétérogènes s'y mêleraient.

Mgr Taché, qui a succédé à Mgr Provencher en 1854, profita de la première occasion pour se porter à la défense de la Compagnie de la baie d'Hudson. Sous le régime de cette société paternaliste, le clergé avait toute liberté d'action. Le prélat était en très bons termes avec William Mactavish, gouverneur de la compagnie et gouverneur de l'Assiniboia. Ce dernier avait épousé une Métisse catholique pratiquante, Mary Sarah McDermott. Elle était la fille d'Andrew McDermott, né en Irlande, qui, à sa mort en octobre 1881, passait pour l'homme le plus riche du Manitoba, et d'une Indienne. Les enfants Mactavish fréquentaient l'école catholique, même si le gouverneur était protestant.

Mgr Taché se prononça nettement pour le Conseil d'Assiniboia, qui n'était pas électif. Il en fournissait les raisons et elles étaient valables. « Notre population, disait-il, n'a pas d'éducation politique suffisante pour se gouverner seule, elle nourrit envers les officiers de la Compagnie et les membres du Conseil d'Assiniboia des sentiments de gratitude, de respect et d'affection, et les ressources du pays ne sauraient suffire à défrayer les dépenses d'une administration plus compliquée[23]. »

L'arrivée des immigrants de l'Ontario inquiétait Mgr Taché à cause de leur « influence démoralisatrice ». Et il savait que les premières victimes seraient les Métis. Les boissons enivrantes commençaient à circuler un peu plus librement et la Compagnie de la baie d'Hudson, qui avait fait de grands efforts pour limiter ce fléau, constituait, pour l'instant, un rempart contre ce débordement.

Quant à l'appréhension de voir les Métis dépouillés de leurs terres, elle était plus que justifiée. Les événements lui donneront raison. Bien des Blancs s'emparaient des terres des sang-mêlé, en échange de boissons enivrantes ou de sommes d'argent peu importantes, après les avoir enivrés. La colonisation de la Rivière-Rouge se faisait aux dépens des Métis. Pour

contrebalancer cette poussée colonisatrice, Mgr Vital Grandin avait proposé la venue de Canadiens français du Bas-Canada.

Dès 1866, avant qu'il soit question du rattachement de l'Ouest au Canada, il écrivait: « Que je voudrais voir de bonnes familles canadiennes se fixer ici (Saint-Boniface)... (Elles) nous dédommageraient de ces paresseux qui abandonnent leurs terres aux Anglais pour aller vivre en sauvages dans la prairie[24]. »

La vie mi-nomade, mi-sédentaire des Métis était praticable sous le gouvernement de la Compagnie de la baie d'Hudson mais elle ne le serait plus avec l'avènement d'une société de type exclusivement sédentaire. N'étant pas préparés à ce bouleversement, les Métis ne pourraient s'y adapter et feraient face au cruel choix de vivre en parias ou, afin de conserver leur mode de vie, de s'installer ailleurs, jusqu'à ce que la civilisation blanche ne les y rejoigne de nouveau... En ce sens, les craintes du clergé catholique de voir l'Ouest passer sous la domination du Canada étaient fondées.

L'attitude de Mgr Taché, qui était originaire du Québec, était presque conforme à celle de ses compatriotes. Sachant que le rattachement de l'Ouest au Dominion avantagerait notamment l'Ontario, les Canadiens français étaient plutôt opposés à cette mesure.

Par contre, les half-breeds, qui subissaient également l'influence de leur clergé, étaient sympathiques à l'immigration ontarienne. Les plus instruits d'entre eux avaient pris la tête du mouvement et réclamaient l'union de l'Ouest avec le Dominion. La communauté de langue et de religion les rapprochait des Ontariens, qui ne semblaient nullement les menacer. Les Écossais, qui étaient beaucoup plus attachés à leurs terres que les Métis, ne craignaient pas la spoliation. Dans le passé, les deux groupes de sang-mêlé avaient collaboré étroitement parce qu'ils avaient des intérêts communs. Désormais ils divergeaient. D'ailleurs il n'y avait jamais eu de véritable solidarité nationale entre les Métis et les half-breeds.

Notes

1. André Siegfried, *Le Canada, puissance internationale*, Paris, 1956, p. 35.
2. P.B. Waite, *The Life and Times of Confederation (1864-1867)*, Toronto, 1967, p. 306.
3. Julius W. Pratt, *A History of United States Foreign Policy*, Englewood Cliffs, N.J., 1955, p. 327.
4. Thomas A. Bailey, *A Diplomatic History of the American People*, New York, 1946, p. 402.
5. *Ibid.*, p. 228.
6. E.E. Rich, *The History of the Hudson's Bay Company*, tome 2, Londres, 1959, p. 876.
7. Donald F. Warner, *Drang Nach Norden: The United States and the Riel Rebellion*, dans *The Mississippi Valley Historical Review*, mars 1953, p. 693.
8. *Concise Dictionary of American History*, New York, 1962, p. 615.
9. Alvin C. Gluek, Jr., *The Riel Rebellion and Canadian-American Relations*, dans *Canadian Historical Review*, septembre 1955, p. 200.
10. *Ibid.*, p. 220.
11. E.E. Rich, *op. cit.*, p. 875.
12. J.M.S. Careless, *Brown of the Globe*, tome 2, Toronto, 1963, p. 7.
13. Georges Langlois, *Histoire de la population canadienne-française*, Montréal, 1934, pp. 140-141.
14. Arthur S. Morton, *A History of the Canadian West to 1870-71*, Londres, 1939, p. 837.
15. P.B. Waite, *Macdonald, His Life and World*, Toronto, 1975, p. 78.
16. *Ibid.*, p. 78.
17. Alvin C. Gluek, Jr., *op. cit.*, p. 211.
18. J.M.S. Careless, *op. cit.*, p. 8.
19. W.L. Morton, *The Critical Years (1857-1873)*, Toronto, 1977, p. 233.
20. Morris Zaslov, *The Opening of the Canadian North (1870-1914)*, Toronto, 1971, p. 1.
21. George R. Parkin, *Sir John A. Macdonald*, Toronto, 1908, p. 156.
22. Dom Benoit, *Vie de Mgr Taché*, tome 2, Montréal, 1904, p. 17.
23. Marcel Giraud, *Le Métis Canadien*, Paris, 1945, p. 956.
24. *Ibid.*, p. 957.

V

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

En 1868, la colonie de la Rivière-Rouge fut gravement touchée par la famine, provoquée par la nature capricieuse. Des nuées de sauterelles s'étaient abattues sur les champs, causant d'immenses dégâts et contraignant les bisons et les lapins à quitter la région. Les rivières devinrent moins poissonneuses. Ce fut donc un désastre.

Un témoin oculaire nous en parle: « Durant l'été de 1867, les nuées de sauterelles, qui s'abattirent sur la vallée de la Rivière-Rouge, y détruisirent la plus grande partie de la moisson, mais là ne se borna pas le dommage qu'elles causèrent. Après avoir gâté le peu qui restait de légumes, dans les jardins, et d'herbes dans les prairies, elles déposèrent dans la terre, des oeufs qui, le printemps suivant, devaient faire éclore des myriades de ces voraces insectes.

« Au printemps de 1868, les sauterelles, sorties de terre, étaient en si grande quantité qu'elles couvraient littéralement tout le sol; dans toute la vallée de la Rivière-Rouge, il ne restait plus aucun vestige de végétation ni d'aucune plante; les champs restèrent aussi nus que si le feu eut ravagé tout le pays. À la fin d'août, il n'y avait pas, dans toute la colonie, de quoi nourrir

vingt personnes. Il faut avoir été témoin de ce fléau dévastateur pour s'en faire une idée [1]. »

Des invasions de sauterelles avaient déjà causé des dégâts dans le passé, mais elles n'avaient pas atteint, semble-t-il, l'ampleur de celles des années 1867-1868. Des contemporains ont raconté que des familles avaient même mangé leurs chevaux tant ils étaient tiraillés par la faim.

Cette catastrophe économique engendra un mouvement de sympathie. Des dons furent recueillis aux États-Unis, au Québec et même en Grande-Bretagne, afin de venir en aide aux victimes. « Pour le moment, ce fut la Compagnie de la Baie d'Hudson, cette Compagnie si vilipendée... qui fournit le plus généreusement et le plus promptement. À elle seule, elle donna gratuitement, sans rien exiger en retour, plus que tous les autres ensemble, puisqu'elle paya comptant la somme de six mille louis sterling, comme l'affirme Alexandre Begg, dans son ouvrage intitulé: *Red River Troubles* [2]. »

L'Ontario s'était engagé à verser un montant en espèces, mais un témoin a noté dans le registre des délibérations du conseil de l'Assiniboia: « Cet argent ne fut jamais reçu [3]. »

Cette famine amena la première prise de contact officieuse avec le Dominion depuis 1857. Pendant plusieurs années, les gouvernements qui s'étaient succédé avaient songé à construire une route dont le tracé avait été préparé en 1859 par l'ingénieur S.J. Dawson, reliant le lac des Bois à la Rivière-Rouge. Pour atténuer la gravité du malaise qui sévissait dans la colonie, le gouvernement d'Ottawa décida d'entreprendre les travaux de la route Dawson. Cette mesure avait, au moins en partie, un but humanitaire. Elle fournirait du travail aux hommes de la région, ce qui leur permettrait d'acheter des denrées alimentaires et des graines de semence.

Le ministre des Travaux publics, William McDougall, un des principaux artisans de l'annexion de l'Ouest, confia la direction des travaux à John A. Snow qui, à l'automne de 1868, arriva à la Rivière-Rouge avec un groupe d'Ontariens.

Avant de dépêcher des hommes dans la colonie, le ministre n'eut même pas le souci de solliciter l'autorisation de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui, légalement, était encore propriétaire du sol, l'accord sur le transfert de souveraineté

n'étant pas conclu. La compagnie protesta sans toutefois s'opposer à la poursuite des travaux.

Snow engagea une quarantaine d'hommes. Dans les mois qui suivirent, les travailleurs, qui recevaient mensuellement vingt dollars, firent la grève pour obtenir une hausse mensuelle de cinq dollars. L'arrêt de travail ne dura qu'un jour et demi, mais les ouvriers exigèrent d'être payés pour cette période de temps. Sur le refus de Snow d'obtempérer à leur demande, ils le traînèrent jusqu'à la Seine où Thomas Scott menaça de le jeter dans la rivière.

Snow céda, mais dans la soirée il porta plainte contre quatre de ses agresseurs. Deux furent déclarés coupables, dont Scott, et condamnés à l'amende. Louis Riel affirmera en 1874 que Scott « avait mis un pistolet sur la tête de Snow au cours de l'incident de la Seine et que celui-ci n'avait eu la vie sauve que grâce à l'intervention de quelques Métis [4]. »

Les Ontariens, qui faisaient partie du groupe de Snow, se lièrent rapidement d'amitié avec le parti canadien du docteur Schultz. Ce rapprochement était bien naturel, les deux groupes étant originaires de la même province. Il provoqua cependant un grave malaise dans la colonie. « Ils se brouillèrent avec les métis... et leur donnèrent la ferme impression qu'il était peu probable que le gouvernement canadien accorde des titres aux terres qu'ils occupaient [5]. »

Charles Mair, trésorier de Snow, se rendit lui aussi impopulaire par son manque de tact. Il écrivit des lettres, dont certaines furent publiées dans le *Globe* de Toronto, dans lesquelles il exprimait des commentaires défavorables aux sang-mêlé. Mair, qui était poète, avait atteint une certaine notoriété en Ontario et il était un ami de William McDougall. Par sa maladresse, il jeta le discrédit sur tous les Ontariens. Les Métis, qui ne prisaient guère le parti canadien, devinrent encore plus méfiants envers les éléments de ce groupe.

Le Nouveau Monde, journal de Montréal, publia le 3 février 1869, une lettre ouverte venant de la Rivière-Rouge. Elle était signée: « L.R. » Bien des historiens sont convaincus que l'auteur du texte qui répondait à celui de Charles Mair, était le jeune Louis Riel.

« Un mois à peine après son arrivée dans ce pays, écrit

L.R., M. Mair a voulu en faire le tableau et celui de ses habitants. Il y a réussi à peu près comme ce navigateur qui passant à une lieue des côtes, écrivait à son journal: *les habitants de ce pays nous ont paru assez traitables.*

« Le climat de la Rivière-Rouge, dit M. Mair, dans sa lettre, est des plus agréables. Au 19 novembre il n'y a pas trois degrés de froid... Il ne sait pas que très souvent les glaces sont prises à la Toussaint; que nous avons des tempêtes de neige, même au milieu d'octobre; que l'année dernière, durant le mois de janvier, le thermomètre a marqué continuellement de moins 25 à moins 40 degrés centigrades et que très souvent nous avons des froids de 40 degrés. Cette année, la Providence qui nous avait déjà bien éprouvés, a voulu nous épargner le froid, mais il ne faut pas dire pour cela que nous vivons sous la zone torride.

« Le pays, ajoute-t-il, est d'une richesse inconcevable: ceux qui veulent cultiver sont tous riches; les Métis seuls sont dans la misère.

« Eh! bien, je suis métis moi et je dis qu'il n'y a rien de plus faux que ces paroles. Je connais presque tous les noms de ceux qui reçoivent des secours cet hiver, et je puis vous assurer qu'il y en a de toutes les couleurs. Il y a des métis qui n'implorent pas la charité, comme il y a des Anglais, des Allemands et des Écossais, qui la reçoivent chaque semaine[6]. »

Pendant l'hiver de 1868-1869, Cartier et McDougall poursuivaient à Londres, les négociations pour l'acquisition des territoires de l'Ouest. En mars, l'accord était conclu. Le transfert de souveraineté était fixé au 1er décembre suivant mais le Canada devait verser à la Compagnie de la Baie d'Hudson, par l'intermédiaire des autorités impériales, la somme de 300000 livres sterling. Dès le mois de mai, la nouvelle se répandit à la Rivière-Rouge qu'Ottawa annexerait éventuellement l'Ouest, l'accord ayant été signé dans la capitale britannique.

Elle accrut l'incertitude dans la colonie, plus particulièrement dans la communauté métisse. Les rumeurs allaient bon train, ce qui ne fit qu'aggraver la situation. Bien des contemporains ont compris l'erreur colossale des autorités, entre autres, le gouverneur William Mactavish, l'évêque de Saint-Boniface, Mgr Taché, et l'évêque anglican de la Terre de Rupert, Robert Machray. Il eût fallu qu'une mission impériale fît connaître au

gouvernement de l'Assiniboia et au peuple, les intentions du gouvernement canadien après l'acquisition de l'Ouest, afin de les rassurer et de prévenir des affrontements. Une mission impériale s'imposait d'autant plus qu'elle aurait été la seule à avoir une crédibilité suffisante auprès du peuple.

Il y a tout lieu de croire que si on avait eu recours à cette élémentaire prudence, on aurait peut-être prévenu la résistance métisse. Il ne semble pas que quiconque en autorité ait eu l'idée de proposer une telle mission.

L'initiative des Métis de s'opposer à l'annexion au Canada, avant d'être consultés, fut provoquée avant tout par la crainte de perdre leurs terres. En effet, la très grande majorité des sang-mêlé (dans une proportion de 19/20) ne possédaient aucun titre légal de propriété[7]. La Compagnie de la baie d'Hudson avait, depuis longtemps, tenté de remédier à cette situation, mais en vain.

« Toute tentative de la Compagnie pour mettre fin à la confusion qui existait dans le régime de la propriété, aux abus qu'entraînait la négligence de beaucoup de métis, était interprétée par ces derniers comme une atteinte à leur souveraineté. C'est ainsi qu'en 1835, lorsque G. Simpson (le gouverneur), à la demande même des métis, entreprit de régulariser le système des concessions de terre, il ne réussit qu'à augmenter leur ressentiment et à fortifier leur volonté d'opposition. Déjà, en 1830, la question avait irrité les colons et provoqué des troubles. Elle se posa avec plus d'acuité en 1835.

« Cette année-là, Simpson voulut interdire la pratique du « squatting », qui consistait à s'établir sur une terre vacante pour en être reconnu le propriétaire, ainsi que l'usage, trop répandu parmi les métis, de céder la terre ainsi occupée pour en prendre une autre et recommencer librement le même procédé. Toute prise de possession d'un lot de terre, tout transfert de propriété devait, pour être valable, être officiellement approuvé par la Compagnie[8]. »

Une autre préoccupation hantait les Métis. Ils craignaient qu'en passant sous la domination du Canada, ils auraient moins de droits que sous le régime de la baie d'Hudson. Ils voulaient, en somme, s'assurer qu'au sein de la Confédération, ils jouiraient des mêmes droits que les Canadiens français du Québec.

Ces aspirations étaient légitimes. Les contacts qu'ils avaient eus avec les Ontariens leur avaient laissé de mauvais souvenirs.

À la Rivière-Rouge, la perspective d'une invasion anglo-protestante de l'Ontario soulevait de vives inquiétudes. Le clergé contribuait à entretenir ces craintes. Il était évident qu'avec l'arrivée en masse d'Ontariens, les Métis seraient relégués au second plan.

Pour contrebalancer la pénétration ontarienne, il eût fallu une pénétration canadienne-française, mais « géographiquement et psychologiquement, l'expansion canadienne-française vers le Nord-Ouest ne pouvait se comparer à celle du Haut-Canada. Il n'y avait pas non plus au sein du clergé ou des intellectuels du Canada français un groupe nationaliste expansionniste comparable à celui qui s'était formé à Ottawa et à la Rivière-Rouge, le groupe de nationalistes haut-canadiens connu sous le nom de Canada d'abord[9]. »

En juillet 1869, l'agitation commence à s'organiser. Un Métis, William Dease, membre du conseil de l'Assiniboia, convoque ses compatriotes à une assemblée à Fort Garry. Les Métis réclament alors le partage, entre les Indiens et les sang-mêlé du Nord-Ouest, des 300 000 livres sterling que le Canada doit verser à la Compagnie de la baie d'Hudson. Pour justifier leur revendication, ils s'affirment les propriétaires légitimes du sol. Dease aurait déclaré que si on ne faisait pas droit à la demande, le peuple n'aurait d'autre choix que de se faire justice lui-même et de prendre possession des biens de la Compagnie de la baie d'Hudson.

John Bruce, un autre Métis, aurait désapprouvé l'attitude de Dease et aurait reçu bien des appuis. Cette assemblée s'est révélée un échec. Selon une version, elle aurait été inspirée par John C. Schultz, leader du parti canadien. Cette interprétation est plausible: Dease, même s'il était Métis, était soupçonné par ses compatriotes d'être à la solde du docteur Schultz. En faisant miroiter aux yeux des Métis la perspective de recueillir une partie de la somme versée par le Canada à la compagnie, il les dissuadait du même coup de s'opposer à l'annexion de l'Ouest au Dominion, car sans annexion, il n'y avait aucun espoir d'obtenir de l'argent.

S'il y a eu piège, la plupart des Métis n'y sont pas tombés,

car l'agitation a continué afin d'obtenir des garanties avant que l'Ouest ne s'unisse au Canada. En juin, l'évêque de Saint-Boniface avait quitté la Rivière-Rouge pour Rome, afin d'assister au Concile convoqué par Pie IX. Avant son départ, toutefois, il fit savoir au gouverneur Mactavish qu'il ferait halte à Ottawa pour informer les autorités de la situation.

Selon Mgr Taché, le gouverneur lui dit : « Monseigneur, je souhaite votre succès, mais je crains fort que vous perdiez votre temps et votre peine. J'arrive justement d'Ottawa, et quoique j'aie résidé quarante ans dans le pays et que j'en aie été quinze ans le gouverneur, je n'ai pu faire accepter aucun de mes avis par le gouvernement canadien. »

Il ajouta : « Ces messieurs pensent connaître le pays bien mieux que nous. Cependant, que vous réussissiez ou non, vous aurez travaillé consciencieusement, et vous aurez la satisfaction de savoir que vous avez fait votre devoir [10]. »

Dans la capitale canadienne, le prélat rencontra Sir George Étienne Cartier et le mit au courant de ses appréhensions. L'homme politique lui dit « qu'il était à ce sujet beaucoup mieux renseigné que je pouvais l'être et qu'il n'avait pas besoin d'autres informations [11]. » Peu après Mgr Taché s'embarqua à destination de la Ville éternelle.

Peu après le départ du prélat, de nouveaux arpenteurs arrivèrent à la Rivière-Rouge. Le ministre William McDougall avait confié la direction des travaux au colonel John S. Dennis. Les instructions données aux arpenteurs risquaient d'irriter les Métis qui se méfiaient déjà de tous les hommes qui venaient du Canada, en particulier de l'Ontario. Bien que les dirigeants de la Compagnie de la baie d'Hudson, à Londres, aient autorisé les travaux, le gouverneur de la colonie, William Mactavish, considérait cette « décision peu judicieuse [12] ». Il déplorait aussi qu'on se soit lancé dans cette entreprise avant qu'ait eu lieu le transfert de souveraineté.

Le gouvernement commit une erreur encore bien plus grave. « Les équipes de Dennis devaient tirer les lignes de méridien et poser les bases des futurs arpentages sur le principe américain de superficies carrées de 640 acres, avec espace réservé pour les routes autour des quatre côtés. La Compagnie de la Baie d'Hudson avait divisé ses terres d'après le système en

usage au Bas-Canada, en traçant de longues bandes étroites, en bordure d'un fleuve ou d'une rivière. Les arpenteurs canadiens taillaient partout des carrés uniformes, sans prendre soin d'expliquer qu'on n'avait pas l'intention de déranger ceux déjà en possession de maisons et de fermes.

« Aussi les Métis français étaient-ils justifiés de croire qu'ils allaient être dépossédés au profit des nouveaux arrivants [13]. » Le 21 et le 28 août, le directeur des travaux fit connaître au gouvernement d'Ottawa « qu'il y avait beaucoup d'irritation parmi la population native de la colonie à cause des arpentages [14] »... Mais le colonel Dennis reçut instruction du Conseil privé de continuer « à arpenter d'après le plan adopté [15]. »

Le 29 août, le directeur du collège de Saint-Boniface, l'abbé Georges Dugas, écrit à Mgr Taché pour le mettre au courant de la situation à la Rivière-Rouge. Si on en juge par le ton de sa missive, la température montait dans la colonie. « Je vous ai déjà annoncé l'arrivée de cet arpenteur qui se dit envoyé par le gouvernement pour mesurer les terres... Son plan a mis le pays en feu. Lundi dernier, il a annoncé qu'il allait commencer ses opérations à la Pointe de Chêne au lieu de commencer au Fort Garry comme il l'avait dit tout d'abord. Aussitôt que la nouvelle a été connue les gens de la Pointe de Chêne (sont) tous venus l'avertir de ne pas mettre le pied de ce côté-là s'il tenait à garder sa tête sur ses épaules.

« Tout cela devient très sérieux. Un rien peut aujourd'hui faire éclater des troubles, qui auront les plus funestes conséquences. Le gouvernement Canadien en laissant agir ainsi le Haut-Canada se ferme toute voie aux accommodements, et peut dire adieu à la Confédération d'ici à longtemps. On est tout étonné ici de voir le peu d'intérêt que semble porter le Bas-Canada à la colonie de la Rivière Rouge [16]. »

Au cours du mois de septembre, le bruit court à la Rivière-Rouge que William McDougall serait nommé lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest. À la fin du mois, le choix était fait. McDougall n'entrerait en fonction, toutefois, qu'au 1er décembre, date fixée pour le transfert de souveraineté. La nouvelle fut mal accueillie dans la colonie où les Métis étaient mal disposés envers l'ancien ministre des Travaux publics, responsable des arpentages dans la région.

La plupart des historiens anglophones ont exprimé l'opinion que dans les circonstances ce fut un choix malheureux. L'un d'eux a écrit, sans doute avec raison, que ce fut « le dernier homme qu'on aurait dû envoyer pour diriger le pays [17]. »

Dans une région où régnait une situation explosive, il fallait un diplomate, un homme de tact, deux qualités que McDougall, hélas, ne possédait pas. On lui reconnaissait volontiers certaines qualités, dont la compétence et sa connaissance des problèmes de l'Ouest (n'avait-il pas, avec Cartier, négocié l'entrée de l'Ouest dans la Confédération?), mais cet homme de haute stature, parfois arrogant, sec et ombrageux, ne conviendrait pas comme premier lieutenant-gouverneur.

Les qualités de McDougall expliquent sans doute le choix de John A. Macdonald, mais d'autres raisons éclairent également la décision du premier ministre. McDougall ne s'entendait pas très bien avec ses collègues et ses relations avec le premier ministre étaient parfois tendues, ce qui compliquait la vie du cabinet. Le chef du gouvernement avait là une belle occasion de se défaire d'un compagnon gênant. Ce qu'il fit d'ailleurs.

La démission de McDougall fut un soulagement au sein du gouvernement et elle permit à Macdonald de procéder à un remaniement ministériel qui s'imposait depuis quelque temps. Le premier ministre du Canada était libéré de certains problèmes mais certains autres surviendraient à la suite de cette nomination qui accentuera la résistance métisse.

Mgr Taché avait déjà suggéré au gouvernement de nommer à cette fonction le gouverneur Mactavish. Le biographe du prélat a noté que « si le Gouverneur de la colonie d'Assiniboia, respecté et aimé de tous pendant sa longue administration, avait été pris pour le Gouverneur de la nouvelle province, la colonie de la Rivière-Rouge serait devenue province de la Puissance sans trouble ni secousse [18]. »

Cette hypothèse est intéressante et grandement plausible. Le gouverneur aurait eu l'appui du clergé qui joua un rôle considérable dans la communauté métisse et Mactavish entretenait des relations cordiales avec Mgr Taché. On peut toutefois se demander si le gouverneur, qui mourut le 23 juillet 1870, aurait eu le temps de résoudre tous les problèmes avant son décès?

Quoi qu'il en soit, le 28 septembre 1869, ignorant qu'il ne

se rendrait jamais à destination, McDougall quittait Ottawa pour la Rivière-Rouge. Il était accompagné de sa femme, fille de Charles Tupper, un des Pères de la Confédération et futur premier ministre du Canada, du capitaine D.R. Cameron et d'un seul Canadien français, Norbert Provencher, ancien rédacteur en chef au journal conservateur *La Minerve*, de Montréal. À la Rivière-Rouge, personne ne connaissait Provencher. Il n'avait qu'un titre de notoriété: il était le neveu du premier évêque de Saint-Boniface.

L'équipage du lieutenant-gouverneur désigné comportait une soixantaine de charrettes qui contenaient ses bagages ainsi que trois cents fusils. À la colonie de la Rivière-Rouge, la nouvelle de la présence de ces armes n'aida en rien à calmer les appréhensions des Métis.

Ceux-ci vivaient dans l'inquiétude et le gouvernement d'Ottawa en portait une part de responsabilité, laissant courir la rumeur selon laquelle le Nord-Ouest deviendrait une chasse gardée de l'Ontario et non du Dominion. Par son erreur, il poussait les sang-mêlé à s'ancrer davantage dans la voie de la résistance.

Un ministre du cabinet Macdonald eut assez de sens politique pour dissiper cette impression. Il s'agissait de Joseph Howe qui était à la veille d'accéder à l'importante fonction de secrétaire d'État aux affaires provinciales et dont le Nord-Ouest ferait partie de ses attributions. Howe, qui s'était opposé à l'entrée de la Nouvelle-Écosse dans la Confédération, s'était rallié après la formation du Dominion. Sollicité par Macdonald, il avait accepté d'entrer au gouvernement.

Au début d'octobre, il effectue une visite officieuse à la Rivière-Rouge afin de se rendre compte sur place de la situation. C'était un esprit ouvert qui voulait que l'union de l'Ouest avec le Canada se fit sans incident. Dans la colonie, il refusa l'hospitalité du docteur Schultz. Il refusa également de prendre la parole à une réunion organisée par le parti canadien, sachant sans doute que ce groupe était impopulaire non seulement auprès des Métis, mais aussi auprès de bien des half-breeds.

Il s'entretint avec le père Jean-Marie Lestanc, O.M.I., administrateur du diocèse de Saint-Boniface en l'absence de Mgr Taché, et le pria de conseiller la modération aux Métis. Par

l'intermédiaire du religieux, il tenta de prendre contact avec Louis Riel, mais celui-ci, pour des raisons qu'on ignore, refusa de le rencontrer[19]. Dans des conversations avec des Métis, Howe leur donna l'assurance qu'ils jouiraient rapidement de droits politiques dès que l'union avec le Canada serait effectuée.

Plus tard, McDougall accusera Howe d'avoir été l'instigateur, sinon le principal instigateur des troubles de la Rivière-Rouge. C'est un jugement excessif inspiré bien plus par la déception que par l'objectivité. Il semble que dans des conversations, Howe aurait conseillé aux Métis d'imiter les Néo-Écossais qui, l'année précédente, avaient obtenu du Dominion, à la suite de négociations, de « meilleures conditions » pour rester dans la Confédération. Ces suggestions ne constituaient certes pas un appel à la rébellion. Bien au contraire, elles montraient que Joseph Howe possédait le sens de la justice et désirait que les Métis fussent traités avec autant de générosité que ses compatriotes de la Nouvelle-Écosse.

Howe laissa la colonie pour regagner Ottawa le 16 octobre. Il rencontra McDougall dans les plaines du Minnesota mais en raison d'une pluie torrentielle, l'entretien entre les deux hommes ne fut que de courte durée. De Saint-Paul, il écrivit une lettre à McDougall pour lui donner ses impressions de son séjour dans la colonie. Son appréciation était très juste. Il prévint le lieutenant-gouverneur désigné de la possibilité d'affrontements et du risque de s'identifier avec le docteur Schultz et du groupe connu sous le nom de parti canadien. On ne sait, toutefois, si cette lettre a atteint son destinataire.

À la Rivière-Rouge, un jeune homme commençait à s'imposer. C'était le fils de celui qui, vingt ans auparavant, avait lutté pour la liberté du commerce dans le Nord-Ouest. Le jeune Louis Riel n'avait que vingt-cinq ans, mais il était un des Métis les plus instruits de la colonie. Les Métis n'avaient donné à la colonie aucun médecin, avocat ou prêtre, les trois jeunes gens que Mgr Taché avait envoyés étudier au Québec, Louis Riel, Louis Schmidt et Daniel McDougall, n'ayant pas embrassé de profession.

Il n'est donc pas surprenant que Louis, doté d'un certain bagage intellectuel et auréolé du prestige de son père, ait fait

bonne impression sur les Métis. Sa piété fut également un autre atout auprès de son peuple qui était profondément religieux. Comme de plus il était éloquent et doué de charisme, les Métis ne tardèrent pas à voir en lui le vrai leader qui les guiderait dans ces moments difficiles où leur avenir se jouerait.

Un contemporain, Louis Schmidt, nous a laissé de Riel cette description: « Riel était né orateur. Son caractère le prédisposait à cela. D'une nature enthousiaste et un peu exaltée, ses discours faisaient une grande impression sur les foules. Et puis, la cause qu'il avait à défendre — cause noble et juste comme il en fut rarement — était déjà par elle-même un stimulant naturel à l'enthousiasme. Aussi il n'est pas étonnant de voir l'effet qu'il faisait sur ces natures simples et honnêtes comme l'étaient les Métis, lorsqu'il leur démontrait leurs droits les plus sacrés foulés aux pieds par l'envahissement de leur pays par le Canada[20]. »

Son meilleur biographe anglophone a écrit pour sa part: « Riel avait un caractère très complexe. C'était un personnage déroutant: il était fier, facilement irritable, un peu pharisaïque, sans humour, et boudeur[21]. »

Louis Riel et John Bruce, qui était très peu instruit, commencèrent à organiser la résistance. Ils se réunissaient de temps à autre avec d'autres Métis au presbytère de l'église Saint-Norbert, qui deviendra le quartier général des Métis. Le curé, l'abbé Noël-Joseph Ritchot, était le conseiller de Riel. Il fut très probablement le prêtre le plus engagé dans le mouvement. C'était un homme qui n'aimait pas se mettre de l'avant. Il préférait travailler dans l'ombre. Il fut en d'autres termes l'éminence grise de Riel.

L'abbé Ritchot était né à l'Assomption au Québec, le 25 décembre 1825. Il fréquenta l'école élémentaire et se livra à l'agriculture sur la ferme paternelle. Ce n'est qu'à l'âge de vingt ans qu'il commençait ses études au collège de l'Assomption. Il fallait sans doute un certain courage pour entreprendre des études à un moment où habituellement on les termine. Il a dû s'asseoir à côté de garçons qui avaient la moitié de son âge. Malgré cette humiliation, il persista et à l'âge de trente ans, il était ordonné prêtre.

Il fit du ministère en qualité de vicaire à Berthierville,

mais en 1861 l'évêque de Montréal, Mgr Ignace Bourget, le chargea de fonder, dans les Laurentides, une paroisse qui deviendra Sainte-Agathe-des-Monts. L'année suivante, l'abbé Ritchot arriva à la Rivière-Rouge où Mgr Taché le nomma aussitôt curé de la paroisse Saint-Norbert, cure qu'il occupera jusqu'à sa mort en 1905.

Son biographe le décrit avec une grande précision : « Figure patriarcale, l'oeil perçant qui s'attachait à son interlocuteur comme pour y surprendre le fond de sa pensée, front large respirant l'austérité, lèvres épaisses que voilait à demi une longue barbe de Capucin, buste fort, torse vigoureux, tel était au physique M. Ritchot.

« Il était doué d'un grand sens pratique. Son esprit de discernement étonnait ceux qui venaient le consulter sur des problèmes ardus ou des questions hérissées de difficultés.

« Il avait la parole lente et nette des hommes réfléchis et résolus. Son jugement n'était jamais en défaut. Il avait le talent d'induire ses visiteurs à causer longuement et à épuiser le sujet qui les amenait à lui, avant d'exprimer son opinion. Puis pressé de questions, il consentait enfin à rompre le silence. Il s'attachait à une phrase — phrase lapidaire qui formulait sa pensée. Cette pensée devenue sa chair, il la triturait en tous sens, étudiant ses à-côtés, attaquant corps à corps les objections soulevées et parfois flânant autour du sujet. À un moment donné il semblait s'engager à fond dans des considérations qui trahissaient en apparence sa pensée, mais soudain il revenait sur ses pas. Le sphynx n'avait pas encore dit son dernier mot. Et voilà qu'à la grande surprise de ses interlocuteurs, il se jetait avec le même entrain dans la thèse contraire.

« Mais en fin, de guerre lasse, lui disait-on, quelle est votre opinion? Que suggérez-vous de faire? — Je ne sais rien, moi, pauvre curé de campagne, répliquait-il. Ce n'est pas en chassant le buffalo que j'ai étudié ces questions-là. Tout de même il me semble...

« Dans quelques paroles courtes et limpides, il jetait sur le sujet un flot de lumière qui dissipait tous les nuages. La solution était tellement sûre et évidente qu'on se demandait comment on n'y avait pas pensé avant lui. C'était un intellectuel aux idées originales, pleines de saillies et d'à-propos, dont la

conversation était un charme, un ascète qui nourrissait son esprit dans l'étude presque quotidienne des Saints Pères. La Cité de Dieu de saint Augustin était son livre de chevet [22]. »

À l'automne de 1869, les opérations d'arpentage se poursuivaient à la Rivière-Rouge. Les Métis trouvaient que les Canadiens allaient un peu loin. Le 11 octobre, des arpenteurs se mirent en devoir de délimiter le terrain sur la ferme d'un Canadien français de Saint-Vital, André Nault, qui était considéré par les sang-mêlé comme un des leurs. Les Métis, sous la direction de Louis Riel, signifièrent aux arpenteurs l'ordre de se retirer.

Les Canadiens firent la sourde oreille. Ils continuèrent à mesurer le terrain et à enfoncer des piquets. « Exaspérés, les Métis entreprirent de mettre fin à ce manège. Au signal de Riel, un d'entre eux, Jean-Baptiste Ritchot, connu familièrement sous le nom de Janvier Ritchot, un de ces colosses dont la race métisse compte de nombreux types, mit son pied sur la chaîne, marquant par là que cette manoeuvre avait assez duré. Ses compagnons aussitôt l'imitèrent et bientôt tout travail fut interrompu...

« Les arpenteurs eurent beau représenter qu'ils obéissaient à des ordres supérieurs, cette fois les Métis et leur jeune chef ne voulurent rien écouter : force fut aux intrus de ramasser leurs chaînes, outils et autres articles, et de déguerpir [23]. »

Les Métis n'avaient pas agi seulement sous l'impulsion du moment. Leur action avait été réfléchie et ils n'attendaient qu'une occasion pour faire savoir aux Canadiens qu'ils ne toléreraient plus cette violation manifeste de ce qu'ils considéraient comme leurs droits. Riel avait conservé son sang-froid et comme à son habitude, il s'était montré très poli envers les arpenteurs. C'était la première phase de la résistance métisse.

Le colonel Dennis, à qui on avait confié la charge des travaux, alla porter plainte au gouverneur William Mactavish qui convoqua Louis Riel à son bureau. Le jeune leader répondit à l'invitation.

— Je suppose que vous savez pourquoi je vous ai fait venir.

— Pourquoi m'avez-vous fait venir?

— Le colonel Dennis, le chef des arpenteurs du Canada,

est venu voir mon gérant ce matin. Il a déposé une plainte à votre sujet... question d'obstruction au travail de ses hommes. Est-ce vrai?

— Les hommes du colonel Dennis étaient sur la terre de mon cousin. Je leur ai dit de s'en aller. Puisque vous ne protégez pas vos gens contre ces abus, mes amis et moi nous avons décidé que nous avons le droit de nous protéger nous-mêmes.

— Vos amis et vous? Je suppose que l'abbé Ritchot est un de ceux-là. À propos de lui, j'entends dire qu'il y a beaucoup d'activité au presbytère de Saint-Norbert de ce temps-ci.

— L'abbé Ritchot est un bon curé, monsieur, répondit Riel sèchement. Contrairement à d'autres, il s'occupe de ses gens. Mais ce n'est pas lui qui m'a dit d'arrêter les arpenteurs, si c'est ce que vous pensez.

— Monsieur Riel, tout ce que je désire, c'est de ne pas vous voir marcher sur les traces de votre père. Vous devez le savoir, il a causé beaucoup de difficultés à la compagnie dans son temps.

— Mon père et ses amis ont brisé le monopole de la Compagnie. Ils ont donné à mes compatriotes le droit de faire affaires avec qui ils voulaient. Tout le monde ici en a profité. Mais je ne suis pas venu discuter ce que vous appelez les erreurs de mon père.

— Vous avez bien raison. Le passé est le passé, n'est-ce pas? Le fait est, et vous le savez comme moi, que les directeurs de la Compagnie ont jugé bon de céder... tous ses droits et titres dans le Nord-Ouest... Le colonel Dennis et son équipe sont simplement à faire un arpentage, en prévision du transfert. Je vous serais bien obligé si vous évitiez des troubles inutiles.

— ... Je ne cause pas de troubles inutiles, je vous assure. Parce que je tiens à ce que les droits de mes compatriotes soient sauvegardés... Voyez ce qui est arrivé aux métis, aux Indiens, aux États-Unis! Pouvez-vous garantir que la même chose ne nous arrivera pas quand les gens du Canada seront installés ici?

— Je ne peux rien garantir. Les temps changent, monsieur Riel. Je ne saurais pas vous dire pendant combien de temps je serai gouverneur. Tout s'arrange à Londres, et Londres n'informe même plus ses serviteurs fidèles. Ces gens du Canada, ce n'est pas moi qui les ai autorisés à venir ici avec leurs arpen-

teurs, pas plus que je ne les ai empêchés. L'affaire me dépasse complètement [24].

Aucune action en justice ne sera intentée contre le jeune leader. Pour Riel, le gouvernement d'Ottawa n'avait pas le droit de procéder à des opérations d'arpentage sans l'autorisation explicite de la population de la colonie. Jusqu'à la création de la province du Manitoba, il ne déviera pas d'un iota de cette position.

Le 16 octobre, les dirigeants métis se réunirent au presbytère de Saint-Norbert où ils fondèrent le Comité national des Métis de la Rivière-Rouge. Ils élirent comme président John Bruce et comme secrétaire Louis Riel. Il est évident que Bruce n'était qu'un personnage purement décoratif et que la réalité du pouvoir se trouvait entre les mains de Riel. Le but du Comité était d'unir tous les sang-mêlé de l'Assiniboia, francophones et anglophones, afin de faire savoir au Canada qu'il ne s'agissait pas d'une poignée de mécontents, mais de tous les habitants de la colonie. Ainsi les revendications du Comité auraient plus de chances d'être entendues.

La résistance était vraiment engagée. Pour l'abbé Ritchot, « si le gouvernement du Canada n'accordait pas certaines garanties précises, ses ouailles seraient submergées par une vague d'immigration protestante et anglo-protestante venue de l'Est. Il se ralliait donc à tout ce qu'avait fait Riel jusqu'alors[25]. »

Quant aux autres membres du clergé, qu'elle était leur attitude face à la résistance, même armée? Il est incontestable qu'ils approuvaient Riel.

Le clergé n'usa jamais de son influence en chaire ou dans des conversations privées afin de dissuader les Métis de recourir à la résistance, même armée. Quand les sang-mêlé s'opposeront à l'entrée dans la colonie du lieutenant-gouverneur désigné, William McDougall, le père Jean-Marie Lestang, administrateur du diocèse, prié d'intervenir, refusa de prendre position. Il affirma que le clergé n'avait pas à s'ingérer dans un domaine extérieur à ses attributions spirituelles.

Le père Lestang ne désavouera jamais l'abbé Ritchot et son association étroite avec les Métis armés. Il croyait, comme les autres prêtres et religieux, que la résistance était justifiée. Le 23 octobre, il écrira à son évêque, M^gr^ Taché: « Pour aller arrê-

ter le peuple, il faudrait savoir que son opposition au Canada est coupable devant Dieu ou désavantageuse au pays [26]. »

Le premier ministre du Canada, John A. Macdonald, était convaincu que le clergé de la Rivière-Rouge ne partageait pas les vues de son gouvernement. Il en fit part à un confident: « Malheureusement la majorité des prêtres... sont de la Vieille France et ne nous sont pas sympathiques [27]. » Cependant, les membres du clergé ne firent jamais de déclarations publiques pour préconiser la résistance. Les plus engagés se bornèrent à agir dans l'ombre.

Un historien anglophone estime qu'« une telle association du clergé et des Métis n'a rien de surprenant: un peuple entouré ou menacé par une culture étrangère trouve souvent dans son Église le principal soutien de ses traditions et de ses aspirations. Homme de grande capacité, Mgr Taché avait déjà fait savoir, dans des textes imprimés, ses opinions sur les Métis pour qui il avait de la sympathie; selon lui, ceux-ci faisaient partie intégrante de la colonie et se trouvaient maintenant en danger [28]. »

Entre-temps, la situation évoluait dans la colonie. Le 20 octobre, le Comité apprenait que se trouvaient plusieurs caisses d'armes dans les bagages de William McDougall. Le lendemain, Riel et ses conseillers rendaient visite aux abbés Ritchot et Dugas, à Saint-Norbert. À l'issue de l'entretien, il fut décidé de faire parvenir un message au lieutenant-gouverneur désigné, qui était sur le point d'arriver à Pembina, en territoire américain, non loin de la frontière.

La note se lisait comme suit:

Monsieur,

Le Comité national des Métis de la Rivière-Rouge intime à Monsieur W. McDougall l'ordre de ne pas entrer sur le Territoire du Nord-Ouest sans une permission spéciale de ce comité.

Par ordre du président John Bruce

Louis Riel, secrétaire.

Daté à Saint-Norbert, Rivière-Rouge, ce 21e jour d'octobre 1869.

Les Métis dressent une barrière au nord de la rivière Sale, plus précisément sur la route que devaient emprunter les gens qui se rendaient de Pembina à la Rivière-Rouge. Bien armés, ils

sont résolus à faire respecter la volonté du Comité, convaincus que leurs droits les plus sacrés sont en jeu.

« Les Métis, parmi lesquels les géants ne sont pas rares, sont de grands enfants spontanés et sympathiques, aux traits osseux, chevelus et barbus, larges d'épaules et minces de taille, prompts au rire et aux jeux de main. Il ne fait pas bon les fâcher, surtout après boire. Entraînés à la chasse au bison, ils sont virtuoses de l'équitation et tireurs d'élite.

« Inconstants comme de grands enfants, ils restent cependant intraitables sur le chapitre de leurs droits, et s'ils décident de maintenir ces droits menacés, rien ne les en fera dévier [29]. »

La décision de Riel d'interdire l'entrée de la colonie à McDougall suscita une violente secousse dans la colonie de l'Assiniboia. Les éléments les plus modérés prirent peur. Ils ne se proposaient pas de prendre les armes, redoutant les conséquences d'un tel geste. À leurs yeux, l'attitude du jeune leader, qui n'avait que vingt-cinq ans, était pratiquement assimilée à un acte de rébellion. Le dimanche suivant, à Saint-Norbert, la messe terminée, les conservateurs et les radicaux s'affrontent, obligeant ainsi l'abbé Ritchot à intervenir dans une querelle politique.

Tous les Métis étaient d'accord pour protester contre l'attitude du gouvernement canadien, mais ils différaient d'opinion quant aux moyens à prendre pour faire connaître leur désapprobation. Pour apaiser les conservateurs, Ritchot leur suggéra de rester neutres et les engagea fortement à ne pas s'opposer au Comité et à Riel. Quant à lui, il se déclara sympathique aux conservateurs et à la neutralité. Dans toute la crise, la plupart des conservateurs s'abstinrent de prendre position et assistèrent, en spectateurs, au succès de Riel.

Le conseil de l'Assiniboia, qui avait eu vent de l'initiative de Riel, le convoqua pour le 25 octobre. Comme le conseil n'avait à sa disposition qu'une force de police squelettique pour faire respecter son autorité, il ne pouvait qu'avoir recours à la persuasion pour convaincre le jeune leader de ne pas s'opposer à l'entrée de William McDougall dans la colonie.

Le conseil était encore le gouvernement légal de la Rivière-Rouge. Le gouverneur Mactavish, déjà gravement atteint par la maladie, n'assistait pas à la réunion. Les Métis membres du

conseil étaient absents, à l'exception de William Dease, qui n'avait aucune influence auprès de ses compatriotes. On le soupçonnait d'être de mèche avec le parti canadien du docteur Schultz.

Aux demandes d'explications qui lui furent faites, Louis Riel donna des réponses dignes et sans équivoque :

> «1- Que ses compatriotes se trouvaient très bien du gouvernement actuel et qu'ils n'en désiraient pas d'autres ;
> «2- Qu'ils n'admettaient pas que le Canada vînt leur imposer un nouveau gouvernement sans les consulter ;
> «3- Qu'ils étaient décidés à ne pas laisser entrer le gouverneur qu'on leur envoyait, quel que fût le pouvoir, en dehors de la Compagnie de la Baie d'Hudson ou de la Couronne, qui l'eût nommé, à moins qu'auparavant, on ne leur envoyât des délégués pour discuter les termes et les conditions de son admission ;
> «4- Que même si les Métis n'avaient qu'une instruction rudimentaire et n'étaient que des «demi-civilisés», ils se rendaient très bien compte que bientôt on les bannirait du pays qu'ils proclamaient leur appartenir en propre ;...
> «8- Qu'ils ne voulaient pas de lui (McDougall) et qu'ils étaient décidés à tout faire pour empêcher son entrée dans le pays[30].»

Les membres du conseil tentèrent de convaincre Riel qu'il s'engageait dans une voie dangereuse qui risquait d'avoir des «conséquences désastreuses» pour les sang-mêlé. Ce raisonnement n'eut aucune prise sur le chef métis qui resta inflexible.

Le 30 octobre, McDougall et son groupe arrivent au village-frontière de Pembina. Ils n'étaient qu'à cent douze kilomètres de Fort Garry. Ils traversèrent ensuite la frontière pour passer la nuit dans un poste de la Compagnie de la baie d'Hudson, à trois kilomètres des États-Unis. Le Métis Janvier Ritchot (qui n'a aucun lien de parenté avec l'abbé Ritchot), remit à McDougall la note du Comité national, signée par John Bruce, président, et Louis Riel, secrétaire, lui interdisant d'entrer dans le Territoire du Nord-Ouest «sans une permission spéciale de ce Comité».

Après avoir lu le document, le lieutenant-gouverneur désigné explosa de colère et injuria Janvier Ritchot. Il semble évident que McDougall ne s'attendait pas à un tel accueil. Il avait toutefois eu la prudence de laisser sa femme et quelques membres de son groupe de l'autre côté de la frontière, aux États-Unis.

Le lendemain Ambroise Lépine et des Métis armés s'amènent au poste de la baie d'Hudson. Ils autorisent McDougall à y passer la nuit, mais au matin, ils exigent, sous la menace des armes, qu'il retraverse la frontière. C'était une seconde humiliation pour le lieutenant-gouverneur qui avait tenté vainement d'impressionner les Métis en leur montrant le document de sa délégation de pouvoir.

McDougall avait chargé le capitaine Cameron et Norbert Provencher, son secrétaire, de se rendre à Fort Garry. Les deux hommes furent arrêtés à la barrière de Saint-Norbert. Cameron essaya d'en imposer aux Métis en leur criant sur un ton autoritaire d'abaisser la barrière. Il est très probable que les sang-mêlé, dont la plupart ne parlaient que le français, n'aient, de toute façon, rien compris aux exhortations du capitaine. Ils prirent les chevaux par la bride et reconduisirent, sous bonne garde, les deux émissaires à la frontière.

Quant à McDougall, il s'établit à Pembina, en attendant le 1er décembre, date qui avait été fixée pour le transfert de souveraineté du Nord-Ouest au Canada. Pour Riel, ce fut une réussite qui accrut son prestige auprès des siens.

Après ce succès, Riel décide de frapper un autre coup d'éclat. Le 2 novembre, avec ses partisans, il s'empare de Fort Garry qui «était le centre géographique et stratégique de la colonie de la Rivière-Rouge. Le groupe qui contrôlait Fort Garry contrôlait la colonie[31].» L'opération se fit sans effusion de sang. La Compagnie de la baie d'Hudson n'avait pas assez d'hommes pour empêcher les Métis de prendre possession du fort.

Le gouverneur Mactavish et son adjoint, William Cowan, auraient pu, pour les déloger, faire appel à certains éléments de la colonie, hostiles aux Métis, mais ils n'osèrent prendre ce risque par crainte de déclencher une guerre civile. Ils firent donc contre mauvaise fortune bon coeur.

Riel n'avait pris sa décision qu'au dernier moment. Ainsi, quand ses hommes entrèrent dans le fort, la nouvelle ne s'était pas encore répandue dans le colonie. Combien étaient-ils? Selon certains, ils étaient deux cents; selon d'autres, quatre cents.

Lorsque Cowan protesta contre l'initiative du leader métis, ce dernier lui répondit qu'il était venu pour «protéger le fort».

« Contre qui? demanda Cowan. Contre un danger, répliqua Riel, dont j'ai des raisons de croire qu'il est réel, mais que je ne peux expliquer pour le moment.» Il n'y a aucun doute qu'il s'est emparé de Fort Garry avant que le parti canadien ne l'occupe. Aucune preuve cependant n'a confirmé que les Canadiens avaient un plan analogue à celui de Riel.

Il est très possible que si Riel ne l'avait pas d'abord fait, les Canadiens, en raison de son importance stratégique, auraient éventuellement occupé Fort Garry. D'autre part, la logique de la résistance contraignait Riel à occuper le fort. Ce dernier était bien pourvu en pemmican et pouvait nourrir les Métis pendant tout l'hiver[32]. Comment le chef Métis aurait-il assuré la subsistance de quelque quatre cents hommes en armes, sans Fort Garry?

La capture de Fort Garry constituait une action illégale d'une nature encore plus grave que celle de l'établissement d'une barrière sur la route de Saint-Norbert. La première était un attentat à l'ordre public, mais la seconde était un défi lancé à l'autorité. Il faut reconnaître, toutefois, que Riel ne fit aucun geste pour renverser le conseil de l'Assiniboia, qui était le gouvernement de la colonie.

Maintenant qu'il est fermement établi à Fort Garry, Riel songe à unifier tous les éléments de l'Assiniboia. Une première tentative avait échoué, au début d'octobre précédent mais il croit que désormais la chose soit possible. S'il réussit dans sa tentative, il sera dans une position plus forte pour négocier les conditions du transfert de souveraineté, que ce soit avec William McDougall ou avec le gouvernement canadien.

Le 6 novembre, il émet une proclamation invitant la population anglophone à se choisir douze délégués, soit un représentant pour chacune des paroisses et deux pour le village de Winnipeg. Ces douze délégués et un nombre égal de francophones se rencontreront, à Fort Garry, le 16 novembre, pour étudier leurs problèmes et pour adopter des mesures dans l'intérêt des deux groupes linguistiques.

À priori la réaction fut peu sympathique. Les half-breeds et les colons de l'ancienne colonie de Lord Selkirk estimèrent que les Métis s'étaient engagés un peu loin et jugèrent injustifiée la capture de Fort Garry. Les half-breeds n'avaient jamais

manifesté l'intention de s'opposer par la force à l'action des Métis, pas plus qu'à faire cause commune avec eux. Après avoir pesé le pour et le contre, les anglophones décidèrent d'envoyer des délégués à la convention convoquée par Riel. Certains estimant qu'ils pourraient peut-être ramener les Métis sur le chemin de la légalité.

Le 16 novembre, les douze délégués de chaque groupe se réunissent à Fort Garry. Riel avait sans doute agi un peu vite en convoquant cette convention. Il n'était certainement pas prêt à rencontrer ses homologues de langue anglaise et aucun ordre du jour n'avait été prévu. Selon la version de Bruce et de Riel, « les représentants anglais sont salués à leur arrivée au Fort par douze salves de canon pour eux et douze pour les Français.

« Les Anglais se montrent mécontents de ces bruyantes et joyeuses démonstrations d'armes à feu. Ils protestent unanimement contre cette parade d'armes... Les français *(sic)* se montrent plus gais et leur expliquent qu'ils n'ont aucune intention hostile contre leurs compatriotes anglais[33]. »

Les anglophones réclament la nomination d'un autre président et d'un autre secrétaire pour cette réunion. Les francophones s'opposent à remplacer Bruce et Riel tant que les deux groupes ne se seront pas entendus sur les questions fondamentales. Deux hommes vont dominer les débats, Riel et James Ross.

Ross était un half-breed, fils d'Alexander Ross, ancien chef de poste de la Compagnie de la baie d'Hudson. Journaliste au *Nor'Wester* jusqu'à la fin de 1863, il s'était donc identifié avec le parti canadien. Il étudia le droit à Toronto et devint avocat. Bien que différant d'opinion avec Louis Riel, il préconisa l'union des francophones et des anglophones à la Rivière-Rouge afin d'éviter la guerre civile. En adoptant cette attitude, il était aux antipodes de celle du parti canadien. Ainsi ses anciens amis ne lui pardonneront jamais d'avoir pris cette position qu'ils considéraient comme une quasi-trahison. Représentant de la paroisse de Kildonan, il se fit l'adversaire de Riel à la première séance de la convention où, selon Bruce et Riel, le dialogue suivant s'échangea entre les deux hommes.

ROSS. — Quelle raison vous a portés à prendre le Fort?

RIEL. — Pour le conserver aux habitants de ce pays et que

« Contre qui? demanda Cowan. Contre un danger, répliqua Riel, dont j'ai des raisons de croire qu'il est réel, mais que je ne peux expliquer pour le moment.» Il n'y a aucun doute qu'il s'est emparé de Fort Garry avant que le parti canadien ne l'occupe. Aucune preuve cependant n'a confirmé que les Canadiens avaient un plan analogue à celui de Riel.

Il est très possible que si Riel ne l'avait pas d'abord fait, les Canadiens, en raison de son importance stratégique, auraient éventuellement occupé Fort Garry. D'autre part, la logique de la résistance contraignait Riel à occuper le fort. Ce dernier était bien pourvu en pemmican et pouvait nourrir les Métis pendant tout l'hiver[32]. Comment le chef Métis aurait-il assuré la subsistance de quelque quatre cents hommes en armes, sans Fort Garry?

La capture de Fort Garry constituait une action illégale d'une nature encore plus grave que celle de l'établissement d'une barrière sur la route de Saint-Norbert. La première était un attentat à l'ordre public, mais la seconde était un défi lancé à l'autorité. Il faut reconnaître, toutefois, que Riel ne fit aucun geste pour renverser le conseil de l'Assiniboia, qui était le gouvernement de la colonie.

Maintenant qu'il est fermement établi à Fort Garry, Riel songe à unifier tous les éléments de l'Assiniboia. Une première tentative avait échoué, au début d'octobre précédent mais il croit que désormais la chose soit possible. S'il réussit dans sa tentative, il sera dans une position plus forte pour négocier les conditions du transfert de souveraineté, que ce soit avec William McDougall ou avec le gouvernement canadien.

Le 6 novembre, il émet une proclamation invitant la population anglophone à se choisir douze délégués, soit un représentant pour chacune des paroisses et deux pour le village de Winnipeg. Ces douze délégués et un nombre égal de francophones se rencontreront, à Fort Garry, le 16 novembre, pour étudier leurs problèmes et pour adopter des mesures dans l'intérêt des deux groupes linguistiques.

À priori la réaction fut peu sympathique. Les half-breeds et les colons de l'ancienne colonie de Lord Selkirk estimèrent que les Métis s'étaient engagés un peu loin et jugèrent injustifiée la capture de Fort Garry. Les half-breeds n'avaient jamais

manifesté l'intention de s'opposer par la force à l'action des Métis, pas plus qu'à faire cause commune avec eux. Après avoir pesé le pour et le contre, les anglophones décidèrent d'envoyer des délégués à la convention convoquée par Riel. Certains estimant qu'ils pourraient peut-être ramener les Métis sur le chemin de la légalité.

Le 16 novembre, les douze délégués de chaque groupe se réunissent à Fort Garry. Riel avait sans doute agi un peu vite en convoquant cette convention. Il n'était certainement pas prêt à rencontrer ses homologues de langue anglaise et aucun ordre du jour n'avait été prévu. Selon la version de Bruce et de Riel, « les représentants anglais sont salués à leur arrivée au Fort par douze salves de canon pour eux et douze pour les Français.

« Les Anglais se montrent mécontents de ces bruyantes et joyeuses démonstrations d'armes à feu. Ils protestent unanimement contre cette parade d'armes... Les français *(sic)* se montrent plus gais et leur expliquent qu'ils n'ont aucune intention hostile contre leurs compatriotes anglais[33]. »

Les anglophones réclament la nomination d'un autre président et d'un autre secrétaire pour cette réunion. Les francophones s'opposent à remplacer Bruce et Riel tant que les deux groupes ne se seront pas entendus sur les questions fondamentales. Deux hommes vont dominer les débats, Riel et James Ross.

Ross était un half-breed, fils d'Alexander Ross, ancien chef de poste de la Compagnie de la baie d'Hudson. Journaliste au *Nor'Wester* jusqu'à la fin de 1863, il s'était donc identifié avec le parti canadien. Il étudia le droit à Toronto et devint avocat. Bien que différant d'opinion avec Louis Riel, il préconisa l'union des francophones et des anglophones à la Rivière-Rouge afin d'éviter la guerre civile. En adoptant cette attitude, il était aux antipodes de celle du parti canadien. Ainsi ses anciens amis ne lui pardonneront jamais d'avoir pris cette position qu'ils considéraient comme une quasi-trahison. Représentant de la paroisse de Kildonan, il se fit l'adversaire de Riel à la première séance de la convention où, selon Bruce et Riel, le dialogue suivant s'échangea entre les deux hommes.

Ross. — Quelle raison vous a portés à prendre le Fort?

Riel. — Pour le conserver aux habitants de ce pays et que

McDougall avec ses étrangers ne viennent pas s'y établir en maître absolu.

Ross. — Les moyens que vous avez pris afin d'arriver à votre but sont inconstitutionnels... La Reine autorise Monsieur McDougall comme il lui plaît... Tout sujet loyal n'a qu'à obéir.

Riel. — Que Mr. McDougall montre son autorisation! Nous n'avons jamais refusé d'obéir à la Reine d'Angleterre.

Ross. — Monsieur Mctavish est encore le représentant de la Reine. Vous occupez le Fort malgré lui.

Riel. — J'ignore si notre occupation du Fort lui est bien désagréable.

Ross (indigné). — Monsieur Mctavish est un digne représentant de la Reine.

Riel. — Nous le croyons encore[34].

Au cours du débat, on donna lecture d'une proclamation du gouverneur, William Mactavish, ordonnant aux Métis de déposer les armes et de rentrer dans leur foyer. Elle avait été rédigée à la demande de William McDougall. La lecture de ce document ne fit que rendre les discussions plus acerbes. Le principal porte-parole des anglophones croisa de nouveau le fer avec Louis Riel.

Ross. — Je suis convaincu que nos compatriotes français obéiront maintenant que la volonté du gouverneur est connue et qu'il ordonne en qualité de gouverneur de laisser le Fort. J'espère qu'ils vont le faire, pour avantage à eux-mêmes et pour la satisfaction de leurs parents et amis les Anglais de la colonie. — Il y a silence. — Ross se relève et dit qu'il attend avec confiance l'évacuation du Fort par les Français de la colonie.

Riel. — Pas encore.

Ross. — Vous ne pouvez plus protester ignorance.

Riel. — Une Protestation emphatique n'a pas encore effacé ce qu'il y a de juste dans nos prétentions.

Ross. — Vos actes sont maintenant des actes de rébellion.

Riel. — Si nous nous rebellons contre la compagnie qui nous vend et veut nous livrer et contre le Canada qui veut nous acheter, nous ne nous rebellons pas contre le gouvernement anglais, qui n'a pas encore donné son approbation pour le transfert définitif de ce pays. Eh! nous reconnaissons le gouvernement d'Assiniboia autant qu'il existe...

Ross. — Vous faites semblant de le reconnaître.

Riel, se tournant vers les Français. « Est-ce que nous faisons semblant de le reconnaître? Voyons, parlez. (Tous.) Non! non! « De plus nous sommes fidèles à notre patrie. Nous la protégerons contre les dangers qui la menacent. Nous voulons que le peuple de la R.R. soit un peuple libre. Aidons-nous les uns les autres. Nous sommes tous frères et des parents dit Monsieur Ross, et c'est vrai. Ne nous séparons pas. Voyez ce que dit Mons. McTavish: Il dit que de cette assemblée et des décisions de cette assemblée peut venir un bien incalculable. Unissons-nous. Le mal qu'il redoute n'aura pas lieu. Voyez comme il parle. Est-ce étonnant? Ses enfants sont des métis comme nous. (ajournement)[35]. »

Le lendemain, 17 novembre, les débats reprirent, mais n'aboutirent à aucun résultat. Il fut impossible de s'entendre sur une politique commune. Les travaux de la convention furent ajournés au 22 du même mois.

À l'ouverture de cette nouvelle séance, Ross et Riel s'affrontent de nouveau. Donald Gunn, homme de science et historien, originaire de l'Écosse, intervient dans le débat. Il estime qu'on a perdu assez de temps et qu'on ne parviendra à aucune entente. Il propose que les francophones déposent les armes afin que les deux sections de la colonie puissent parler sur un pied d'égalité. Il met l'accent sur la nécessité de laisser entrer McDougall « afin que nous puissions lui exposer nos griefs et avoir satisfaction ». Riel rejette les deux propositions.

Le lendemain, 23 novembre, Riel saisit les livres et l'argent du gouvernement de l'Assiniboia. Il prend aussi une autre décision, encore plus importante, soit celle de former un gouvernement provisoire qui succéderait au conseil de l'Assiniboia qui s'avère de plus en plus débile.

Qui a suggéré cette initiative au leader métis? Nous l'ignorons mais l'hypothèse qui nous paraît la plus vraisemblable voudrait que ce soit l'abbé Ritchot. À sa grande surprise, Riel constate une vive opposition au sein du comité national. L'idée est accueillie sans enthousiasme par ses partisans. La plupart voient dans cette action une quasi-rébellion contre la reine.

Non sans difficultés, Riel réussit à faire accepter son projet par ses partisans. À la réunion de la convention, il déclare, en

réponse à une question de James Ross: « Vous savez parfaitement ce que nous voulons. Nous voulons ce que chaque paroisse francophone veut. Et elle veut la formation d'un gouvernement provisoire pour notre protection et pour négocier avec le Canada. Nous vous invitons à vous associer à nous en toute sincérité. Le gouvernement sera constitué d'un nombre égal de francophones et d'anglophones. Et il n'aura qu'un caractère provisoire. »

Ross, aussi bien que les autres anglophones présents à la convention, fut pétrifié de surprise. Personne n'osa donner son adhésion à la suggestion de Riel. Les délégués de langue anglaise demandèrent, avant de se prononcer, de consulter leurs compatriotes. Le projet de Riel ne fut guère prisé dans les paroisses anglophones où on lui trouvait des allures de rébellion, d'illégalité. On ne peut guère s'en surprendre quand les partisans même de Riel avaient hésité avant de s'engager dans cette voie.

Pendant ce temps, afin de faire échec aux projets de Riel, les membres du parti canadien s'efforçaient de prévenir l'union des deux sections de la colonie. Ils avaient vainement tenté de convaincre les paroisses anglophones de ne pas répondre à l'invitation lancée par le chef métis, le 6 novembre précédent et ils s'étaient aussi chargés d'assurer une large diffusion à la proclamation du gouverneur Mactavish avant la séance de la convention du 17 novembre, toujours dans le but de provoquer la scission entre anglophones et francophones.

Le docteur Schultz s'évertua, par voie de pétitions, à faire perdre son siège (à la convention) à l'un des deux représentants du village de Winnipeg, Henry McKenney, son demi-frère, avec lequel il était à couteaux tirés. Schultz désirait le faire remplacer par un adepte du parti canadien et McKenney avait poursuivi Schultz en justice. D'ailleurs, en politique, ils étaient aux antipodes. Le premier était un partisan de l'annexion aux États-Unis tandis que le second préconisait l'union avec le Canada. Les efforts du médecin se soldèrent par un échec.

Les Canadiens de la colonie étaient en relations constantes avec William McDougall. Ils avaient réussi à tromper la vigilance des gardes métis qui surveillaient la frontière internationale. Le lieutenant-gouverneur désigné était un peu trop enclin

à ajouter foi aux propos des Canadiens qui ne le renseignaient pas avec exactitude sur la situation à la Rivière-Rouge.

Quoi qu'il en soit, McDougall prit une décision qui, politiquement, lui serait fatale. Quand à la fin de septembre, il avait quitté Ottawa pour gagner l'Ouest, on lui avait fait savoir que le transfert de souveraineté s'effectuerait le 1er décembre.

Depuis son départ, personne ne l'avait informé que la date avait été modifiée. Il croyait donc toujours que le transfert se ferait le 1er décembre. Avec son secrétaire, Norbert Provencher, il prépara deux proclamations et avec quelques-uns de ses partisans, il retraversa la frontière. Il annonça dans la première proclamation, au nom de la reine, que le transfert avait eu lieu et que lui, McDougall, était désormais lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. Dans la seconde il annonça son entrée en fonction et pria tous les fonctionnaires, à l'exception du gouverneur de l'Assiniboia, de rester à leur poste. Puis McDougall rentra à Pembina.

Deux copies des proclamations avaient été, à l'avance, envoyées à Winnipeg où les membres du parti canadien se chargèrent d'en faire la distribution, sans oublier les délégués anglophones à la convention.

Les deux proclamations de McDougall n'avaient aucune valeur juridique. Quand le premier ministre du Canada, John A. Macdonald, apprit, au mois de novembre, que le lieutenant-gouverneur avait été refoulé en territoire américain par les Métis, il se rendit compte de la gravité de la situation.

Le 26 novembre, il câbla à son représentant à Londres, Sir John Rose, et lui ordonna de ne pas verser les 300 000 livres pour l'achat des Territoires du Nord-Ouest. Ainsi le gouvernement d'Ottawa refusait de prendre possession du Territoire tant que la paix n'aurait pas été rétablie. Mais à la Rivière-Rouge, personne n'était au courant de ces événements.

Le 1er décembre était également la date fixée pour la reprise des travaux de la convention. Riel s'interrogea sur l'authenticité de la première proclamation de McDougall. Que le transfert de souveraineté ait eu lieu ou non, il était bien résolu à ne pas autoriser l'entrée dans la colonie du lieutenant-gouverneur qui confierait les postes importants à Schultz et à ses amis.

Ainsi les Métis n'obtiendraient aucune concession du gouvernement canadien. Il est très probable que Riel voyait juste.

Il était néanmoins disposé à faire d'autres tentatives pour s'assurer le soutien des anglophones. Dès l'ouverture des travaux de la convention, il dit à James Ross: « Si Monsieur McDougall est vraiment gouverneur aujourd'hui, la chance pour nous est plus belle que jamais. Il n'a plus qu'à nous prouver son désir de bien nous traiter. S'il nous garantit nos droits, je suis un de ceux qui iront à sa rencontre pour l'escorter jusqu'au siège du gouvernement. »

Quand Ross s'informa de la nature des revendications, Riel demanda un ajournement de deux heures pour préparer une « liste des droits ». Les Métis réclamaient notamment l'élection par le peuple de la Rivière-Rouge de leurs représentants à l'assemblée législative; l'affectation des revenus des terres de la couronne à la construction d'écoles, de routes, de ponts et d'autres travaux publics; l'obligation de reconnaître le français et l'anglais comme langues officielles à l'assemblée législative et devant les tribunaux. Il n'était pas question, cependant, d'écoles confessionnelles ou bilingues. D'une manière générale les anglophones ne furent pas opposés à ces demandes qui leur semblaient raisonnables.

Riel déclara que McDougall ne serait pas autorisé à fouler le sol de la colonie tant qu'il n'aura pas donné l'assurance que ces demandes seraient acceptées ou qu'à tout le moins, il promette d'obtenir l'adhésion d'Ottawa. C'est sur cet écueil que s'échoua la convention, les anglophones refusant d'envoyer des délégués en territoire américain comme l'exigeait Riel.

Avant que les anglophones ne rentrent chez eux, il leur dit: « Allez... retournez-vous en paisiblement sur vos fermes. Restez dans les bras de vos femmes. Donnez cet exemple à vos enfants. Mais regardez nous agir. Nous allons travailler et obtenir la garantie de nos droits et des vôtres. Vous viendrez à la fin les partager. »

La tournure des événements avait favorisé les desseins du docteur Schultz et du parti canadien: les francophones et les anglophones étaient maintenant divisés par suite de l'effondrement de la convention. Mais les ennemis de Riel n'avaient toutefois pas réussi à le renverser et il restait le chef incontesté des Métis.

Schultz et le parti canadien ne perdirent pas espoir. Ils comptaient sur le mandat que William McDougall venait de confier au colonel J.S. Dennis, le chargeant de lever une force armée pour désarmer les colons et maintenir l'ordre. Le lieutenant-gouverneur visait directement Riel. D'ailleurs, le 29 novembre, il avait fait savoir au secrétaire d'État pour les provinces, Joseph Howe, qu'il se proposait de mettre sur pied une force afin de « capturer Riel et ses collègues et de disperser ses simples partisans ».

Le colonel Dennis avait un sérieux handicap. Il n'était pas audacieux comme Schultz. Il n'attaquerait pas Fort Garry avant d'avoir à sa disposition assez d'hommes et de sérieuses raisons de croire qu'il pouvait réussir.

Il sonda « l'opinion pour voir s'il serait possible de lever un contingent, parmi les colons anglais et écossais, en vue d'une opposition armée contre les Métis français. Le résultat fut déconcertant. Nous n'avons été consultés d'aucune manière, lui répondit-on. Le Canada seul a réglé la nature du nouveau gouvernement. Nous sommes prêts à recevoir McDougall avec respect et à devenir de bons citoyens. Mais quand vous nous parlez d'un conflit avec l'élément français, auprès duquel nous avons vécu amicalement, nous sommes peu enclins à y entrer. C'est au Dominion à prendre la responsabilité d'établir ici ce que lui, et lui seul, a décidé[36]. »

Dès que Riel apprend que le colonel Dennis est en train de lever une force armée, il réagit énergiquement. Il ferme les bureaux du *Nor' Wester* et ses hommes s'emparent de toutes les armes et munitions qui se trouvent dans les magasins du village de Winnipeg. Comme il est convaincu que les Canadiens sont prêts à faire flèche de tout bois pour le renverser, il est disposé à les affronter, même avec les armes. Il ne déviera pas de cette position. Son audace accroît le nombre de ses partisans. Bien des Métis qui étaient restés neutres, se ralliant à lui.

Une autre occasion se présente à Riel de faire preuve de la même hardiesse. Le 24 novembre, des approvisionnements de porc, envoyés par le gouvernement canadien, arrivent à Winnipeg. Ils sont entreposés chez le docteur Schultz. Ces denrées

alimentaires sont destinées à nourrir les arpenteurs, mais elles peuvent aussi assurer la subsistance d'une force armée, comme le pemmican de Fort Garry permet à Riel de garder ses hommes sous les armes.

Une épreuve de force va donc s'engager entre Riel et Schultz. Ce dernier, qui n'a que mépris pour les Métis, ne veut pas que son adversaire s'empare du porc. Il sait que le chef des sang-mêlé aurait besoin de ces approvisionnements pour diversifier le menu de ses hommes. Il fait donc surveiller sa maison et l'entrepôt par quarante-huit Canadiens armés.

Pressé par son entourage, Riel, qui craint sans doute que le porc ne tombe entre les mains de Dennis, décide de frapper un grand coup. Il fait transporter de Fort Garry à Winnipeg, qui ne sont distants que d'un kilomètre et demi, deux canons. Les Métis cernent la maison de Schultz: ils sont prêts à engager le combat et les Canadiens le savent. Riel leur donne quinze minutes pour se rendre. Schultz et ses hommes capitulent et obtiennent l'assurance qu'ils auront la vie sauve, rien de plus. Les quarante-huit Canadiens sont conduits à Fort Garry où ils sont emprisonnés.

L'opération s'est effectuée sans effusion de sang et a créé un effet psychologique important dans les paroisses anglophones où elle gêne grandement la campagne de recrutement du colonel Dennis.

Le clergé protestant intervient pour désamorcer l'explosive situation. L'évêque Robert Machray, de l'Église d'Angleterre, ainsi que James Ross engagent Dennis à abandonner sa tentative de mettre sur pied une force armée. Dennis, dont l'appel aux recrues n'a pas été un grand succès, cède aux pressions. Il ordonne à tous ceux qui se sont associés à lui ou sur le point de le faire, de rentrer chez eux ou d'y rester.

Quant à McDougall, il attendit vainement à Pembina l'arrivée d'une délégation envoyée par Riel. Il écrit au chef métis, lui proposant de le rencontrer mais sa lettre reste sans réponse. Le 18 décembre, McDougall, ce « roi sans royaume », quitte les États-Unis pour rentrer à Ottawa. Dennis, las d'essuyer des déboires, fait de même.

Le 8 décembre, le lendemain de la capture de Schultz et des autres Canadiens, John Bruce et Louis Riel proclament

l'établissement d'un gouvernement provisoire au nom « du peuple de la Terre de Rupert et du Nord-Ouest ». Ils offrent au gouvernement d'Ottawa d'entamer des négociations « pour le bien et la prospérité du peuple ». Deux jours plus tard, le drapeau du gouvernement provisoire, un emblème blanc avec fleur de lys, est hissé à Fort Garry.

Le 27 décembre, John Bruce qui vers le milieu du mois avait été malade, abandonne la présidence qui échoit à Riel. Louis Schmidt devient secrétaire.

L'étoile de Riel est à son zénith. Il a manoeuvré habilement mais il nous paraît invraisemblable qu'un jeune homme de vingt-cinq ans ait été l'âme de toute cette agitation. Il est probable qu'il ait suivi les conseils de son entourage et plus particulièrement ceux de l'abbé Ritchot, ce sage alors dans la force de l'âge.

Notes

1. L'abbé G. Dugas, *Histoire véridique des faits qui ont préparé le mouvement des métis à la Rivière Rouge en 1869*, Montréal, 1905, pp. 15-16.
2. *Ibid.*, p. 17.
3. James A. Jackson, *History of Manitoba*, Toronto, 1970, p. 87.
4. Cité par Hartwell Bowsfield, *John Allan Snow*, dans *Dictionnaire biographique du Canada*, tome XI, Québec, 1982, p. 933.
5. E.E. Rich, *The History of the Hudson's Bay Company*, tome 2, Londres, 1959, p. 895.
6. Cité par W.L. Morton, *Alexander's Begg Red River Journal and other papers relative to the Red River Resistance of 1869-1870*, Toronto, 1956, pp. 567-568.
7. George F.G. Stanley, *The Birth of Western Canada*, Toronto, 1960, p. 14.
8. Marcel Giraud, *Le Métis Canadien*, Paris, 1945, pp. 902-903.
9. W.L. Morton, *The Critical Years (1857-1873)*, Toronto, 1964, p. 235.
10. *Rapport du Comité spécial sur les causes des troubles du Territoire du Nord-Ouest en 1869-1870*, Ottawa, 1874, p. 14.
11. *Ibid.*, p. 10.
12. Cité par George F.G. Stanley, *op. cit.*, p. 56.
13. Donatien Frémont, *Les secrétaires de Louis Riel*, Montréal, 1953, p. 26.
14. Dom Benoit, *Vie de M^gr Taché*, tome 2, Montréal, 1904, p. 13.
15. Donatien Frémont, *op. cit.*, p. 27.
16. Cité par W.L. Morton, *op. cit.*, p. 569.
17. Arthur S. Morton, *A History of the Canadian West to 1870-71*, Londres, 1939, p. 873.

18. Dom Benoît, *op. cit.*, p. 14.
19. Alastair Sweeny, George-Etienne Cartier, Toronto, 1976, p. 196.
20. Donatien Frémont, *op. cit.*, p. 34.
21. George F.G. Stanley, *Louis Riel, Revue d'Histoire de l'Amérique française*, juin 1964, p. 25.
22. L.A. Prud'homme, *Monseigneur Noël-Joseph Ritchot*, Winnipeg, 1928, pp. 1-2.
23. Auguste-Henri de Trémaudan, *Histoire de la nation métisse*, Montréal, 1936, pp. 167-168.
24. E.B. Osler, *Louis Riel, un homme à pendre*, Montréal, 1962, pp. 29-30.
25. *Ibid.*, p. 35.
26. Cité par W.L. Morton, *op. cit.*, p. 49.
27. *Ibid.*, p. 48.
28. Lewis H. Thomas, *Louis Riel*, dans *Dictionnaire biographique du Canada*, volume XI, Québec, 1982, p. 817.
29. Robert Rumilly, *Honoré Mercier et son temps*, tome I, Montréal, 1975, p. 63.
30. Auguste-Henri de Trémaudan, *op. cit.*, pp. 173-174.
31. George F.G. Stanley, *op. cit.*, p. 71.
32. E.E. Rich, *op. cit.*, p. 907.
33. Cité par W.L. Morton, p. 572.
34. *Ibid.*, pp. 572-573.
35. *Ibid.*, p. 573.
36. Donatien Frémont, *op. cit.*, p. 29.

VI

UNE ERREUR CAPITALE

Dès l'automne 1869, le premier ministre du Canada, Sir John A. Macdonald commence à se rendre compte que la situation est sérieuse à la Rivière-Rouge et qu'il faut prendre les moyens qui s'imposent pour y remédier. Le 20 novembre, il fait savoir à McDougall que Riel, qui paraît être l'âme de la résistance, pourrait être amené à des dispositions plus favorables si on lui proposait un poste dans « notre future police ».

Il est incontestable que le chef du gouvernement méjugeait le leader métis qui n'aurait certes pas renoncé à la résistance pour obtenir un poste dans la future police du Nord-Ouest. Par contre, Macdonald fait preuve d'une meilleure connaissance de la situation quand, le 8 décembre, dans une lettre à McDougall, il le prévient que des hommes comme Schultz, Mair, Dennis et Snow risquent de lui causer des ennuis par « leurs indiscrétions » et « leur agressivité ».

Deux solutions s'offraient au premier ministre. La première était de procéder à des préparatifs en vue d'une expédition militaire. Il fallait cependant ajourner ce projet car il était impossible, en hiver, d'acheminer des troupes vers la Rivière-Rouge, à moins de passer par le territoire américain. D'après ce que nous savons aujourd'hui, si une demande d'autorisation avait été faite à Washington, elle aurait certainement été refu-

sée et nous croyons qu'Ottawa, à l'époque, n'ignorait pas le refus probable de Washington.

Dans les circonstances, le premier ministre ne pouvait que se rabattre sur la seconde solution, c'est-à-dire une mission de paix. Il fixa son choix sur l'abbé Jean-Baptiste Thibault et le colonel Charles de Salaberry. À l'automne, il fit approcher l'abbé Thibault, qui avait été missionnaire pendant plus de trente-six ans dans l'Ouest, par son ministre des Travaux publics, Hector Langevin. Pour Macdonald, ce prêtre était un « vieux Canadien français intelligent » et un « vieux gentilhomme clairvoyant et aimable ». Il était convaincu que si cet homme n'obtenait pas de succès notables, au moins il ne commettrait pas de gaffes puisqu'il connaissait bien le pays. L'ancien missionnaire, qui vivait désormais au Québec, avait la réputation d'être un homme réservé et prudent.

Quant au colonel de Salaberry, il est probable qu'il avait été choisi sur la recommandation de Sir George Étienne Cartier. Il était le troisième fils du lieutenant-colonel Charles-Michel de Salaberry, héros de la bataille de Châteauguay. Il s'était rendu populaire dans l'Ouest lors d'une expédition d'exploration organisée par le gouvernement canadien en 1857-1858.

Salaberry et Thibault arrivent à Pembina, au Dakota du Nord, la veille de Noël. Ils avaient des copies de la proclamation du gouverneur général du Canada, Sir John Young, datée du 6 décembre précédent, promettant une amnistie à tous ceux qui déposeraient les armes et s'abstiendraient de toutes actions illégales. Les deux agents du gouvernement, n'étant munis d'aucun pouvoir de négocier, agirent en conciliateurs.

Un troisième émissaire fut aussi choisi en la personne de Donald A. Smith, principal représentant de la Compagnie de la baie d'Hudson au Canada. Macdonald avait pris contact avec George Stephen, de la Banque de Montréal, mais ce dernier refusa d'entreprendre une mission de médiation dans l'Ouest. C'est alors que Donald Smith accepta l'offre du chef du gouvernement qui avait été impressionné par cet homme dont le calme et la détermination lui semblaient de bon augure pour cette mission difficile.

Le colonel Wolseley avait exprimé le désir d'accompagner Smith, mais le premier ministre eut la sagesse de repousser cette

offre, estimant avec raison que la présence d'un militaire de haut rang comme Wolseley serait malséante dans une mission de paix. Il eut une formule assez heureuse pour justifier son refus. Smith, disait-il, serait considéré comme un homme « tenant d'une main un rameau d'olivier et de l'autre un revolver [1] ».

Smith « était au service de la Compagnie (de la baie d'Hudson) depuis plus de trente ans, mais il avait passé presque toute sa vie au Labrador, sans jamais aller dans l'Ouest. Venu au Canada à l'âge de dix-huit ans, il avait commencé à travailler pour la Compagnie au bas de l'échelle, à compter les peaux de rat musqué au comptoir de Lachine, près de Montréal. Plusieurs années plus tard, il était devenu le principal actionnaire de la Compagnie et, sous le nom de Lord Strathcona, il devait finir ses jours comme gouverneur de la Compagnie [2]. »

Les instructions de Smith, datées du 10 décembre, consistaient à s'enquérir des causes du mécontentement et de trouver une solution pacifique au transfert de souveraineté. Deux jours plus tard, Macdonald lui dit en confidence qu'il pourrait soudoyer les leaders de la résistance en leur offrant de l'argent ou des emplois.

Quant aux deux autres émissaires, ils suivaient les conseils de Provencher et de Cameron qui étaient restés aux États-Unis après la déconfiture et le départ de William McDougall pour Ottawa. Thibault prit la route de Saint-Boniface tandis que de Salaberry attendit à Pembina. Le jour de Noël, Riel apprit l'arrivée de Thibault dans la colonie et décida que les entretiens se dérouleraient au presbytère du curé Ritchot à Saint-Norbert. Thibault fit part à ses interlocuteurs de la mission dont il était chargé.

Riel accepta la requête du prêtre pour que de Salaberry vienne le rejoindre, mais ce dernier n'atteignit Fort Garry que le 5 janvier. Entre-temps Thibault se retira à l'évêché de Saint-Boniface où il fut étroitement surveillé. Le leader métis s'était emparé de ses papiers, dont ses instructions et les copies de la proclamation d'amnistie du gouverneur général du Canada.

Le 6 janvier, les deux émissaires du gouvernement d'Ottawa sont invités à prendre la parole devant le conseil du gouvernement provisoire. Riel se dit navré d'apprendre que Thibault

n'a aucun mandat pour négocier au nom du gouvernement canadien, mais qu'il est néanmoins disposé à l'écouter.

Thibault réplique qu'il est porteur de bonnes nouvelles. Selon lui, le gouvernement est désireux de respecter les personnes et leurs biens et il se propose de travailler à l'amélioration du pays. Si l'on en croit le consul américain à Winnipeg, Oscar Malmros, de Salaberry aurait tenté vainement de soudoyer Riel[3].

Le 7 janvier 1870 paraissait à la Rivière-Rouge le premier numéro du journal *The New Nation*, qui remplaçait le *Nor' Wester* dont la publication avait été interdite par Riel. Le rédacteur en chef était le major Henry Robinson, journaliste américain vivant à Winnipeg. Le nouveau journal se fit le porte-parole des partisans de l'annexion aux États-Unis.

Dans l'éditorial du premier numéro, Robinson laissa clairement entendre quelle serait l'orientation du *New Nation*. Il l'avait intitulé: « Annexation Our Manifest Destiny ». Il précisa sa pensée en soulignant « que l'union avec la république était à l'ordre du jour; qu'un mouvement en ce sens existait des provinces maritimes à l'est jusqu'à la Colombie-Britannique à l'ouest, et qu'il était temps que le Manitoba s'associe au mouvement[4]. »

The New Nation n'était pas l'organe du gouvernement provisoire. Riel n'y a exercé aucun contrôle jusqu'au mois de mars, lorsque Robinson fut expulsé de la rédaction et remplacé par un Montréalais qui résidait à la Rivière-Rouge depuis quelques années, Thomas Spence, « ancien président de la République du Manitoba », république dont la durée fut on ne peut plus éphémère. Pendant trois mois, le journal fut le propagandiste de la cause annexionniste.

Riel, qui avait supprimé le *Nor' Wester* parce qu'il était hostile à son mouvement, a toléré *The New Nation* parce qu'il était sympathique au gouvernement provisoire. Riel, qui n'était pas anti-américain et qui admirait les institutions américaines, avait intérêt à tolérer un journal favorable à l'annexion aux États-Unis. Il se rendait probablement compte que le gouvernement canadien serait bien disposé à négocier avec son gouvernement avant que le mouvement annexionniste ne prenne trop d'ampleur.

Riel, qui n'était pas annexionniste, aurait grandement affaibli sa cause s'il s'était engagé dans cette voie. « La population de la colonie de la Rivière-Rouge préférait le Canada aux États-Unis. Les Métis étaient hostiles à l'annexion parce qu'elle ruinerait les espoirs de l'Église catholique dont la hiérarchie souhaitait faire du Manitoba un nouveau Québec, peuplé avec l'excédent de la population de cette province de l'Est. Si le Manitoba s'unissait aux États-Unis, les colons américains y entreraient en masse et contrecarreraient ce projet. D'ailleurs la constitution américaine n'offrait pas les mêmes privilèges et la situation particulière que l'Église et les autres institutions françaises bénéficiaient en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique[5]. »

Le troisième émissaire, Donald A. Smith, qui était arrivé à Fort Garry le 27 décembre, était un homme beaucoup plus rusé que Thibault ou de Salaberry. Il avait eu la prudence de laisser ses lettres de créance à Pembina avant de se rendre dans la colonie avec son beau-frère, Richard Hardisty. Ce n'est pas sans appréhension que Riel vit arriver l'émissaire spécial du gouvernement canadien qu'il soupçonnait de vouloir miner son autorité.

Le leader métis lui demanda de prêter serment, mais Donald Smith prit l'engagement de ne poser aucun geste visant au renversement du gouvernement «légal ou illégal» sans d'abord prévenir Riel. Ce dernier se contenta de cette déclaration ambiguë et donna l'autorisation à Smith de loger à Fort Garry, mais il prit la précaution de faire surveiller étroitement ses allées et venues.

Smith reconnaîtra, en 1874, qu'il avait distribué 500 livres à des Métis « dont l'assistance lui avait été absolument nécessaire en sa qualité d'émissaire canadien en 1869 et 1870». Cet argent avait sans doute été distribué à bon escient, car les résultats ne se firent pas attendre. Certains Métis, qui pouvaient exercer une influence sur leurs compatriotes, cessèrent de soutenir le gouvernement provisoire. Selon une version, Smith aurait même tenté de soudoyer Riel, mais ce dernier ne fit jamais état d'une telle tentative.

Il est clair que le principal objectif de Smith était de susciter, chez les colons anglophones et les Métis, un mouvement

but pouvait facilement être atteint puisque de
tis, par crainte des conséquences, avaient refusé
. Riel et s'étaient abstenus de toute action politi-
Nolin, parent de Riel, et homme influent dans la
estimait que l'opposition de son cousin au Cana-
da dépassait la mesure.

Quand Riel demanda à Smith de lui montrer ses lettres de créance, ce dernier répondit qu'il les avait laissées à Pembina. Hardisty fut chargé d'aller les quérir aux États-Unis. Il fut accompagné de deux guides que lui offrit Riel. Le leader métis était bien résolu à ne pas autoriser l'émissaire canadien à prendre la parole devant le conseil du gouvernement provisoire tant qu'il n'aurait pas l'assurance que Smith avait reçu d'Ottawa la mission de négocier. Il se proposait aussi de saisir les papiers de l'émissaire.

William Mactavish, qui se doutait des intentions de Riel, envoya trois Métis, dont Pierre Léveillé, pour suivre Hardisty. Au retour de ce dernier à Saint-Norbert, Riel et le curé Ritchot tentèrent de prendre possession des papiers de Smith, mais une bagarre éclata. Pierre Léveillé sortit son revolver et menaça de faire feu sur Riel. Hardisty fut, par la suite, escorté jusqu'à Fort Garry, le 18 janvier.

Riel avait subi une humiliation, mais il n'était pas défait. À Fort Garry, les partisans de Nolin et de Léveillé semblaient presque aussi nombreux que ceux de Riel. On craignait des affrontements entre les deux groupes. Pour éviter que le choc ne se produise, il fallut l'intervention du père Lestanc, de Thibault et de Salaberry. Le leader métis n'occupait plus une position de force.

Smith, qui avait déjà suggéré à Riel, sans succès, de convoquer une assemblée de tous les habitants de la Rivière-Rouge, revint à la charge. Ce que Smith voulait, c'était de donner lecture de ses lettres de créance et d'exposer à la population les intentions du gouvernement canadien. Riel, au pied du mur, céda. La réunion fut fixée au 19 janvier.

Ce jour-là, à Fort Garry, il faisait beau mais très froid. Le thermomètre oscillait aux environs de -28 degrés Celsius. La foule était tellement nombreuse, environ un millier de personnes, qu'il fallût tenir l'assemblée en plein air. Malgré ce froid

rigoureux, les auditeurs écoutèrent les discours cinq heures durant.

Riel et Pierre Léveillé, leaders des deux factions francophones proposent à la présidence Thomas Bunn. Riel fait fonction d'interprète car de nombreux Métis ne parlent pas anglais. Ils sont bilingues en ce sens qu'ils peuvent s'exprimer en français et en une langue indienne. Le même phénomène existe chez les half-breeds qui parlent l'anglais et une langue indienne. Le juge John Black, citoyen anglophone bien vu dans sa communauté, agit comme secrétaire.

Au début de son allocution, Donald Smith demande qu'on abaisse le drapeau du gouvernement provisoire. Un mouvement de désapprobation se fait sentir dans la foule. L'orateur, qui a près de deux fois l'âge de Riel et qui a la réputation d'être un excellent meneur d'hommes, comprend qu'il est dangereux d'insister. Il a déjà un solide appui populaire, non seulement chez les anglophones mais aussi chez une fraction des Métis et il ne doit pas perdre cet acquis s'il veut atteindre son objectif.

D'une habileté consommée, il fait machine arrière et aborde une autre question, celle-là de nature à plaire aux Métis. Sachant que William McDougall est impopulaire auprès d'eux, il se dissocie de l'ancien lieutenant-gouverneur et s'identifie avec la population de la colonie en précisant qu'il avait épousé une femme half-breed. Pour donner plus de force à ses propos, il affirme qu'il est disposé à renoncer à ses fonctions à la Compagnie de la baie d'Hudson si cette action répond aux intérêts des habitants de la Rivière-Rouge.

Smith commence à donner lecture d'une lettre que lui a fait parvenir le gouverneur général, Sir John Young, le 12 décembre précédent. Riel s'oppose à la lecture de ce document en raison de son caractère personnel. Dans le brouhaha des conversations, il est finalement décidé que le document est d'intérêt public et qu'on en donnera lecture.

Dans sa lettre le gouverneur général donne l'assurance que les titres de propriété seront respectés. Riel se lève et soulève une autre objection, soulignant que la lettre était signée « John Young » et non « gouverneur ». Smith fait observer que Sir John Young s'était identifié clairement en écrivant « en ma